



First Session
Thirty-seventh Parliament, 2001-02

SENATE OF CANADA

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

National Security and Defence

Chair:
The Honourable COLIN KENNY

Wednesday, June 19, 2002

Issue No. 17

Sixth and seventh meetings on:

Examination on the need for a national security
policy for Canada

WITNESSES:
(See back cover)

Première session de la
trente-septième législature, 2001-2002

SÉNAT DU CANADA

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent de la*

Sécurité nationale et de la Défense

Le président:
L'honorable COLIN KENNY

Le mercredi 19 juin 2002

Fascicule n° 17

Sixième et septième réunions concernant:

L'étude sur la nécessité d'une politique nationale
sur la sécurité pour le Canada

TÉMOINS:
(Voir à l'endos)

THE STANDING SENATE COMMITTEE ON
NATIONAL SECURITY AND DEFENCE

The Honourable Colin Kenny, *Chair*

The Honourable J. Michael Forrestall, *Deputy Chair*
and

The Honourable Senators:

Atkins
Banks
* Carstairs, P.C.
(or Robichaud, P.C.)
Cordy
Day
**Ex Officio Members*

(Quorum 4)

Change in membership of the committee:

Pursuant to rule 85(4), membership of the Committee was amended as follows:

The name of the Honorable Senator Banks substituted for that of the Honorable Senator Taylor (*June 4, 2002*).

LaPierre
* Lynch-Staunton
(or Kinsella)
Meighen
Wiebe

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DE LA
SÉCURITÉ NATIONALE ET DE LA DÉFENSE

Président: L'honorable Colin Kenny

Vice-président: L'honorable J. Michael Forrestall
et

Les honorables sénateurs :

Atkins
Banks
* Carstairs, c.p.
(ou Robichaud, c.p.)
Cordy
Day
**Membres d'office*

(Quorum 4)

Modification de la composition du comité:

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du Comité est modifiée, ainsi qu'il suit:

Le nom de l'honorable sénateur Banks est substitué à celui de l'honorable sénateur Taylor (*le 4 juin 2002*).

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Wednesday, June 19, 2002
(29)

[*English*]

The Standing Senate Committee on National Security and Defence met this day *in camera*, at 8:00 a.m. in room 520, Victoria Building, the Chair, the Honourable Colin Kenny, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Banks, Cordy, Day, Forrestall, Kenny, LaPierre, and Wiebe (7).

In attendance: From the Parliamentary Research Branch, Library of Parliament: Grant Purves, Research Officer and Major General (ret'd) Keith McDonald.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Tuesday, April 16, 2002, the committee proceeded upon its examination on the need for a national security policy for Canada.

WITNESSES:

From the Department of the Solicitor General:

Mr. Michel D'Avignon, Director General, National Security, Policing and Security Branch;

Mr. Mike Theilmann, Chief, Operational Readiness, Counter-Terrorism Division.

From the Department of Citizenship and Immigration:

Ms Joan Atkinson, Assistant Deputy Minister, Policy and Program Development.

At 8:55 a.m., the committee suspended its sitting.

At 9:00 a.m., the committee continued its meeting in public in room 505.

Mr. D'Avignon made a statement and, with Mr. Theilmann, answered questions.

At 10:30 a.m., the committee suspended its sitting.

At 10:35 a.m., the committee continued its sitting.

Ms Atkinson made a statement and answered questions.

Pursuant to the motion adopted on May 6, the following exhibits were filed with the Clerk:

- [Statement prepared by Michel D'Avignon] (Exhibit 5900-1.37/N2-SS-2, 17 "15")
- [Statement prepared by Joan Atkinson] (Exhibit 5900-1.37/N2-SS-2, 17 "16")

At 12:14 p.m., the committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:**PROCÈS-VERBAUX**

OTTAWA, le mercredi 19 juin 2002
(29)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense se réunit aujourd'hui à huis clos, à 8 heures, dans la pièce 520 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Colin Kenny (*président*).

Membres du comité présents: Les honorables sénateurs Banks, Cordy, Day, Forrestall, Kenny, LaPierre et Wiebe (7).

Également présents: De la Direction de la recherche parlementaire de la Bibliothèque du Parlement: Grant Purves, attaché de recherche, et le major général à la retraite Keith McDonald.

Aussi présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 16 avril 2002, le comité poursuit l'étude de la nécessité d'une politique nationale sur la sécurité pour le Canada.

TÉMOINS:

Du ministère du Solliciteur général:

M. Michel D'Avignon, directeur général, Sécurité nationale, Secteur de la politique et de la sécurité;

M. Mike Theilmann, chef, Préparation opérationnelle, Division de la lutte contre le terrorisme.

Du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration:

Mme Joan Atkinson, sous-ministre adjointe, Développement des politiques et programmes.

À 8 h 55, le comité suspend la séance.

À 9 heures, le comité poursuit ses travaux en public dans la salle 505.

M. D'Avignon fait une déclaration et, avec l'aide de M. Theilmann, répond aux questions.

À 10 h 30, le comité suspend ses travaux.

À 10 h 35, le comité poursuit sa séance.

Mme Atkinson fait une déclaration et répond aux questions.

Conformément à la motion adoptée le 6 mai, les documents suivants sont déposés auprès de la greffière:

- [Déclaration rédigée par Michel D'Avignon (pièce 5900-1.37 /N2-SS-2, 17«15»)]
- [Déclaration rédigée par Joan Atkinson (pièce 5900-1.37 /N2-SS-2, 17«16»)]

À 12 h 14, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ:

OTTAWA, Wednesday, June 19, 2002
(30)

[*English*]

The Standing Senate Committee on National Security and Defence met this day *in camera*, at 12:30 p.m. in room 520, Victoria Building, the Chair, the Honourable Colin Kenny, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Banks, Cordy, Day, Forrestall, Kenny, and LaPierre (6).

In attendance: From the Parliamentary Research Branch, Library of Parliament: Grant Purves, Research Officer; Major General (ret'd) Keith McDonald; Mark Audcent, Law Clerk; Michel Patrice, Committee Clerk; Robin Hay, Office of Senator Meighen and Veronica Morris, Office of Senator Kenny.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Tuesday, April 16, 2002, the committee proceeded upon its examination on the need for a national security policy for Canada.

The committee discussed future business.

At 1:55 p.m., the committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

La greffière du comité,
Barbara Reynolds
Clerk of the Committee

OTTAWA, le mercredi 19 juin 2002
(30)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense se réunit aujourd'hui, à huis clos, à 12 h 30, dans la salle 520 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Colin Kenny (*président*).

Membres du comité présents: Les honorables sénateurs Banks, Cordy, Day, Forrestall, Kenny, et LaPierre (6).

Également présents: De la Direction de la recherche parlementaire de la Bibliothèque du Parlement: Grant Purves, attaché de recherche; le major général à la retraite Keith McDonald; Mark Audcent, légiste; Michel Patrice, greffier de comité; Robin Hay, du bureau du sénateur Meighen; et Veronica Morris, du bureau du sénateur Kenny.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 16 avril 2002, le comité poursuit l'étude de la nécessité d'une politique nationale sur la sécurité pour le Canada.

Le comité discute de ses travaux futurs.

À 13 h 55, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ:

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, June 19, 2002

The Standing Senate Committee on National Security and Defence met this day at 8:00 a.m. *in camera* to discuss future business of the committee and continued in public at 9:00 a.m. to examine and report on the need for a national security policy for Canada.

Senator Colin Kenny (*Chairman*) in the Chair.

[*English*]

The Chairman: I call the meeting to continue our study on the need for a national security policy.

I will introduce the members of the committee:

Senator Forrestall is the deputy chair of the committee and hails from Nova Scotia. For more than 30 years, he has served the constituents of Dartmouth as a member of the House of Commons and then as a senator. Throughout his parliamentary career, Senator Forrestall has closely followed defence matters.

Senator Banks is from Alberta and is well-known to Canadians as one of our most accomplished and versatile entertainers and international standard-bearer for Canadian culture. A resident of Edmonton, Senator Banks has been a long-time supporter of the Princess Patricia's Canadian Light Infantry.

Senator Wiebe is a highly successful farmer from Saskatchewan, is a past member of the legislative assembly, and in 1994, he was appointed Lieutenant Governor of the province. Senator Wiebe has a strong interest in the reserves and has served as the Saskatchewan Chair for the Canadian Forces Liaison Council.

Senator Day is from New Brunswick and is a graduate in electrical engineering from the Royal Military College in Kingston. He received a law degree from Queen's University and Osgood Hall. Senator Day was appointed to the Senate last fall and regularly reminds us of the importance of CFB Gagetown and the contribution of the army, in general.

I would like to deviate from our normal practice and make a comment about the clerk of the committee, Barbara Reynolds. It would be appropriate for the committee to recognize the fact that Ms Reynolds was this year's winner of the Speaker's Award for Excellence. The competition takes place throughout the Senate and is indicative of the Senate employee who has worked to the highest standard within the Senate. The award is recognition by the Speaker of the Senate of the outstanding work that Ms Reynolds has done. We are fortunate that she is the clerk of our committee and, on your behalf, I would like to congratulate Ms Reynolds and thank her for the terrific work she has done and continues to do for us.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 19 juin 2002

Le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense se réunit ce jour à 8 heures, à huis clos, pour discuter des travaux futurs du comité et examiner, pour ensuite en faire rapport, la nécessité d'une politique nationale de la sécurité pour le Canada.

Le sénateur Colin Kenny (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président: Je déclare la séance ouverte. Nous poursuivons notre étude de la nécessité d'une politique nationale sur la sécurité.

Permettez que je commence par vous présenter les membres du comité:

Le sénateur Forrestall est le vice-président du comité et il est originaire du Nouveau-Brunswick. Cela fait plus de 30 ans qu'il sert les habitants de Dartmouth, d'abord en tant que député à la Chambre des communes, puis comme sénateur. Pendant toute sa carrière parlementaire, le sénateur Forrestall a toujours suivi de très près les questions relatives à la défense.

Le sénateur Banks, de l'Alberta, a la réputation auprès des Canadiens d'être l'un de nos artistes de spectacle les plus doués et les plus polyvalents et d'être un porte-étendard international pour la culture canadienne. Résident d'Edmonton, il est depuis longtemps un défenseur de la Princess Patricia's Canadian Light Infantry.

Le sénateur Wiebe est un agriculteur saskatchewanais qui réussit très bien, il est ancien membre de l'assemblée législative et, en 1994, il a été nommé lieutenant-gouverneur de la province. Le sénateur Wiebe s'intéresse beaucoup aux forces de réserve et a servi en tant que président pour la Saskatchewan du Conseil de liaison des Forces canadiennes.

Le sénateur Day vient du Nouveau-Brunswick et il est diplômé en génie électrique du Collège militaire royal du Canada, à Kingston. Il a fait ses études de droit à l'université Queen's et à Osgood Hall. Le sénateur Day a été nommé au Sénat l'automne dernier et il nous rappelle régulièrement l'importance de la BFC Gagetown et la contribution de l'armée en général.

J'aimerais déroger à notre pratique habituelle et dire maintenant quelques mots au sujet de la greffière du comité, Barbara Reynolds. Il conviendrait que le comité souligne le fait que Mme Reynolds est la gagnante de cette année du Prix d'excellence du président du Sénat. Il s'agit d'un concours qui est mené à l'échelle du Sénat et qui a pour objet de reconnaître l'employé du Sénat qui a atteint les normes de service les plus élevées. Ce prix est la reconnaissance par le président du Sénat du travail remarquable qu'a fait Mme Reynolds. Nous avons le très grand privilège de l'avoir comme greffière de notre comité et j'aimerais en votre nom féliciter Mme Reynolds et la remercier pour le travail formidable qu'elle a fait et qu'elle continue de faire pour nous.

This is the first permanent Senate committee with a mandate to examine security and defence. Recently, we concluded an 11-month study of the major issues facing Canada, and we produced a report entitled, "Canadian Security and Military Preparedness." The Senate has asked our committee to examine a national security policy.

Our first witnesses today are from the Department of the Solicitor General Canada. First, we will hear from Mr. Michel D'Avignon, who will address the need for a national security policy and the elements of a successful policy. Last summer when Mr. D'Avignon appeared before us, he told us about the National Counter-Terrorism Plan. Today, we would like to hear about changes in that plan as a result of September 11 and about his thoughts on a national security policy. Mr. Mike Theilmann accompanies Mr. D'Avignon.

Mr. D'Avignon, please proceed.

Mr. Michel D'Avignon, Director General, National Security, Policing and Security Branch, Department of the Solicitor General Canada: Earlier, I distributed a set of my remarks but, in the interest I think of time, I have shortened them so that we can focus on the National Counter-Terrorism Plan.

The Solicitor General is Canada's lead minister for domestic counter-terrorism arrangements. To support him in that responsibility, the department, and my directorate in particular, works on a continual basis to ensure that we have a comprehensive counter-terrorism program in place that encompasses operational readiness and counter-terrorism policy and legislation. I will provide you with an overview of the National Counter-Terrorism Plan, NCTP.

The NCTP is a structure that existed long before the events of September 11.

[*Translation*]

As I mentioned, the Solicitor General is Canada's lead minister for counter-terrorism. This role reflects his responsibilities for both CSIS and the RCMP. He is responsible for coordinating Canada's response to domestic terrorist incidents. Specifically, he is responsible for the National Counter-Terrorism Plan. The Plan was approved by the government in 1989, following a recommendation by the Kelly Committee that Solicitor General Canada needed to strengthen its role as coordinator of national counter-terrorism arrangements.

[*English*]

The NCTP takes into account the fact that a terrorist incident can manifest itself in a variety of ways. For that reason, the plan is flexible and allows for a transfer of lead responsibilities, as a situation may require.

Le comité ici réuni est le premier comité sénatorial permanent chargé de se pencher sur la sécurité et la défense. Nous avons tout récemment terminé une étude de 11 mois de questions importantes auxquelles le Canada se trouve confronté, travail qui s'est soldé par un rapport intitulé «L'état de préparation du Canada sur les plans de la sécurité et de la défense». Le Sénat a demandé au comité d'examiner une politique nationale sur la sécurité.

Les premiers témoins d'aujourd'hui nous viennent du ministère du Solliciteur général du Canada. Nous allons commencer par entendre M. Michel D'Avignon, qui va nous entretenir de la nécessité d'une politique nationale sur la sécurité et des éléments d'une bonne politique. L'été dernier, lorsque M. D'Avignon a comparu devant nous, il nous a parlé du Plan national de lutte contre le terrorisme. Aujourd'hui, nous aimerais savoir quels changements ont été apportés à ce plan par suite des événements du 11 septembre et entendre les idées de M. D'Avignon au sujet d'une politique de sécurité nationale. M. Mike Theilmann accompagne M. D'Avignon.

Monsieur D'Avignon, allez-y, je vous prie.

M. Michel D'Avignon, directeur général, Sécurité nationale, Secteur de la police et de la sécurité, ministère du Solliciteur général du Canada: J'ai fait distribuer le texte d'une déclaration, mais, vu le temps dont nous disposons, je l'ai raccourci afin que nous puissions nous concentrer sur le Plan national de lutte contre le terrorisme.

Le solliciteur général est le ministre responsable des mesures antiterroristes au pays. Pour l'aider à s'acquitter de cette responsabilité, le ministère et ma direction générale en particulier travaillent sans relâche afin d'avoir en place un programme complet de mesures antiterroristes — un programme qui englobe la préparation opérationnelle, ainsi que des politiques et des lois antiterroristes. Je vais maintenant vous donner un aperçu général du Plan national de lutte contre le terrorisme ou PNLCT.

Le PNLCT est une structure qui était en place bien avant les événements du 11 septembre.

[*Français*]

Comme je l'ai mentionné, le solliciteur général est le ministre responsable de l'antiterrorisme au Canada. À ce titre, il se charge à la fois du SCRS et de la GRC. Il coordonne notre réaction aux incidents terroristes. Concrètement, cela signifie qu'il dirige l'application du Plan national de lutte contre le terrorisme. Le gouvernement a entériné le plan en 1989. Le plan avait été formulé pour donner suite à la recommandation du Comité Kelly selon laquelle le solliciteur général devait renforcer son rôle de coordinateur des mesures antiterroristes nationales.

[*Traduction*]

Le PNLCT tient compte du fait que les incidents terroristes prennent diverses formes. Il prévoit donc la souplesse nécessaire et la capacité de déléguer différentes responsabilités, suivant les exigences des circonstances.

For example, the National Counter-Terrorism Plan recognizes the role of the Minister of Foreign Affairs should a terrorist incident have international implications and, of course, the supporting role of the Minister of National Defence, who may be called upon to assist in responding to an incident through the provision of Canadian Forces' assets.

In any given situation, the Prime Minister can designate leadership to whomever he chooses. In most cases, the lead will fall to the Solicitor General as the minister responsible for public safety.

The overall aim of the NCTP is to ensure coordination of counter-terrorism roles, the responsibilities and resources of federal departments and agencies, and other levels of government and law enforcement agencies in Canada.

The department reviews the National Counter-Terrorism Plan on a regular basis to ensure that it responds effectively to the evolving threat environment and the changing roles and responsibilities of the various players.

[Translation]

In the immediate aftermath of September 11, the Plan was extremely useful in helping coordinate the government response. Under the Plan, there is a body called the Interdepartmental Policy Advisory Group, IPAG for short, which I chair. The IPAG brings to the table all federal departments and agencies with counter-terrorism roles and responsibilities. Representatives are at the Director General level. Following the events of September 11, the IPAG coordinated on both communications and operational issues.

[English]

This group acted as a secretariat to the assistant deputy minister level public safety and anti-terrorism committee, chaired by the Senior Assistant Deputy Solicitor General. The main role of the committee — which was an expansion of an existing ADM level public safety committee — was to ensure an integrated government response. I am sure you can imagine there were many horizontal issues that crossed jurisdictional lines following the attacks. This issue was a forum where these cross-jurisdictional issues were discussed and ironed out. It proved to be very effective mechanism.

The ADM committee is not specifically recognized in current version of the plan, but it will be included in the wider review of the plan that we are currently carrying out. The review will encompass lessons learned in the wake of September 11 and the impact of new legislation, as well as consultations with partners and stakeholders. For example, since the response to a domestic terrorist incident will likely involve both crisis and consequence management aspects, we are commencing our review of the plan in close collaboration with the Office of Critical Infrastructure Protection and Emergency Preparedness, OCIEPP.

Par exemple, le Plan national de lutte contre le terrorisme reconnaît le rôle que doit jouer le ministre des Affaires étrangères si un incident terroriste donné a des répercussions sur le plan international. Bien sûr, le Plan tient compte aussi du rôle de soutien joué par le ministre de la Défense nationale, dont il faudra éventuellement demander l'assistance sous forme de ressources des Forces armées.

Le premier ministre peut confier la direction de l'intervention dans une situation donnée à la personne de son choix. Dans la plupart des cas, cette responsabilité incombe au solliciteur général, en tant que ministre responsable de la sécurité publique.

Le PNLCT a pour principal objet de coordonner les rôles, les responsabilités et les ressources des ministères et des organismes d'application de la loi, en ce qui touche l'antiterrorisme au Canada.

Au ministère du Solliciteur général, nous révisons le plan de façon périodique pour qu'il continue de suivre l'évolution des menaces et les changements des rôles et des responsabilités des différents intervenants.

[Français]

Dans les jours suivant le 11 septembre, le plan s'est avéré extrêmement utile, pour ce qui est de coordonner la réaction du gouvernement. Le plan établit le Groupe consultatif interministériel sur les politiques, ou GCIP, que je préside et qui réunit des directeurs généraux de tous les ministères et les organismes fédéraux qui doivent jouer un rôle dans la lutte au terrorisme. Après les attentats du 11 septembre, le GCIP a organisé des questions de communications et d'opérations.

[Traduction]

Ce groupe a servi de secrétariat au Comité des sous-ministres adjoints sur la sécurité publique et l'antiterrorisme présidé par le sous-solliciteur adjoint principal. Issu du comité existant des sous-ministres adjoints sur la sécurité publique, ce comité avait pour principal rôle d'assurer l'intégration de l'intervention du gouvernement. Comme vous pouvez l'imaginer, la réaction aux attentats a soulevé de nombreuses questions qui concernaient les champs de compétences de plus d'un ministère. Ce comité horizontal a donc été le forum où les différents représentants ont pu se réunir afin de résoudre ces questions d'intérêt commun. Il s'est avéré très efficace.

Le Comité des sous-ministres adjoints n'est pas mentionné dans la version actuelle du Plan national de lutte contre le terrorisme. Mais nous ne manquerons pas de l'inclure dans notre examen actuel du Plan. Cet examen élargi tiendra compte aussi des leçons tirées du 11 septembre, des nouvelles lois et des consultations de nos partenaires et interlocuteurs. Par exemple, parce que la réaction à un incident terroriste nécessitera sans doute la gestion de situations de crise et des conséquences, nous commençons notre examen du Plan en étroite collaboration avec le Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile, aussi appelé le BPIEPC, pour faire moins long.

[Translation]

As demonstrated over the past nine months, Canada's ability to respond to a domestic terrorist incident depends on the capabilities and skills of many different organizations, individuals and levels of government and, to an extraordinary degree, on interagency and intergovernmental coordination and cooperation.

[English]

The NCTP is supported by the Operational Readiness Program, ORP, developed and managed by the department of the Solicitor General — my directorate to be specific.

The objectives of the program are to create awareness of the principles of the NCTP among first responders and other levels of government, including federal counter-terrorism responsibilities, resources and arrangements; providing training opportunities where the integration of the policy and operational response to terrorist incidents can be practiced; promoting the use of best practices in counter-terrorism response; identifying areas for improvement and ensuring that our national counter-terrorism arrangements are in keeping with the threat environment; and building stronger links between all of Canada's organizations with counter-terrorism responsibilities.

[Translation]

Since 1997, under the ORP, the Department has sponsored 11 major training sessions in cities across the country. The primary audience for these sessions has been municipal first responders and municipal and provincial officials. In all, some 3,000 to 4,000 responders have participated in an ORP training activity.

[English]

Under federal emergency policy, primary jurisdiction for responding to the consequence management aspects of an emergency — terrorist or otherwise — lies with municipalities and provinces. The federal government provides a support role and does not become involved unless a request is initiated by a province or territory.

Other examples of recent exercises include a Solicitor General-hosted counter-terrorism tabletop exercise conducted in February of this year with several Canadian federal departments and agencies, one province, and corresponding U.S. organizations. The purpose of the exercise was to practise response mechanisms and arrangements to a terrorist incident. As well as falling under the umbrella of the Operational Readiness Program, the exercise reflected the commitment made in the December 2001 smart border declaration, whereby both countries agreed to engage in more frequent joint counter-terrorism training activities.

[Français]

Comme nous l'avons vu au cours des neuf derniers mois, notre aptitude à réagir à un incident terroriste au Canada dépend des capacités et des compétences de nombreux organismes, particuliers et ordres de gouvernements et — dans une mesure extraordinaire — de la coordination et de la collaboration intergouvernementales et interorganismes.

[Traduction]

Le PNLCT est accompagné du Programme de préparation opérationnelle ou PPO, mis sur pied et dirigé par la Direction générale de la sécurité nationale du ministère du Solliciteur général — c'est-à-dire ma direction générale.

Les objectifs du programme sont de faire connaître aux premiers intervenants et aux autres ordres de gouvernement les principes du PNLCT, y compris les responsabilités, les ressources et les mesures fédérales de lutte contre le terrorisme; d'offrir des possibilités de formation et de mise en pratique des réactions stratégiques et opérationnelles aux incidents terroristes; de favoriser l'adoption des pratiques exemplaires de réaction aux attentats terroristes; de cerner les éléments à améliorer et de veiller à ce que nos mesures antiterroristes suivent l'évolution des menaces; et de consolider les liens entre tous les organismes canadiens qui contribuent à la lutte au terrorisme.

[Français]

Depuis 1997, dans le cadre du PPO, le ministère a organisé 11 grands exercices de formation dans des villes de tout le Canada destinés surtout aux premiers intervenants municipaux, ainsi qu'à des représentants d'administrations municipales et provinciales. En tout, environ 3 000 à 4 000 intervenants ont pu bénéficier jusqu'ici des activités de formation du PPO.

[Traduction]

En vertu des politiques fédérales de gestion des situations d'urgence, la gestion des conséquences d'une telle situation — qu'elle soit ou non de nature terroriste — incombe aux municipalités et aux provinces. Le gouvernement fédéral apporte son appui et n'intervient pas à moins que la province ou le territoire touché en fasse la demande.

En fait d'autres exercices récents, veuillez noter qu'en février dernier le ministère du Solliciteur général a tenu une simulation en salle de conférence réunissant des représentants de plusieurs ministères et organismes fédéraux, d'une province et des organismes équivalents aux États-Unis. La simulation avait pour but de mettre à l'essai les mesures et les mécanismes de réactions à un incident terroriste. En plus de tomber sous l'égide du Programme de préparation opérationnelle, la simulation donnait suite à l'engagement pris en décembre 2001 dans la Déclaration sur la frontière intelligente par le Canada et les États-Unis de tenir plus fréquemment des activités mixtes de formation antiterroriste.

[Translation]

In addition, we have also recently held two counter-terrorism seminars and tabletop exercises related to the upcoming G8 meetings. Conducting exercises in advance of major events is what the NCTP is all about. As I noted earlier in my remarks, only through regularly exercising roles and procedures can we maintain, and improve, our capability to respond to even a threatened terrorist incident.

[English]

You have heard me use the terms “crisis management” and “consequence management.” Let me take a moment to clarify these terms. Crisis management — also called incident management — can be defined as “those measures required to prevent or resolve a terrorist threat or an act of terrorism,” such as law enforcement, intelligence, negotiations, investigations, search and rescue, decontamination, public health and safety. I should note that the NCTP is primarily a crisis-management tool. However, consequence management — that is measures dealing with the effects of a terrorist incident — is also a major component of our response.

In fact, in most, if not all, cases involving terrorist incidents, crisis and consequence management occur in parallel. With this in mind, the strengthening of consequence management capabilities is important. We are working closely with OCIPEP in this field.

As you may know, Budget 2001 allocated an envelope of \$513 million to improve national capability to respond to the threat of chemical, biological, radiological and nuclear terrorism, CBRN. This includes funding for equipment and training for first responders. I should note that provincial and municipal authorities are responsible for first responders, which are police, fire and emergency medical personnel. OCIPEP, given its federal responsibility for consequence management issues, is taking the lead on this work.

[Translation]

The Department of the Solicitor General, given its lead responsibility for domestic counter-terrorism arrangements, continues to work with OCIPEP to strengthen our counter-terrorism response capability. In this context, the ORP is also designed to ensure and maintain an adequate state of preparedness to deal with threats such as chemical and biological terrorism. This is achieved through training activities, such as exercises, seminars and workshops.

In addition, an important element in our efforts to strengthen consequence management for incidents of chemical, biological, radiological or nuclear terrorism were the provincial and territorial consultations we carried out last fall with OCIPEP

[Français]

En outre, nous avons récemment tenu deux colloques et simulations en salle de conférences sur l'antiterrorisme en vue des prochaines rencontres du G8. La tenue d'exercices préparatoires à des grands événements constitue l'essence même du plan. Comme je l'ai dit plus tôt, pour maintenir et renforcer notre capacité de réagir ne serait-ce qu'à la menace d'un attentat terroriste, nous devons nous exercer périodiquement à jouer nos rôles respectifs et à suivre les procédures établies.

[Traduction]

Vous m'avez entendu évoquer les notions de «gestion des crises» et «gestion des conséquences». Permettez-moi de vous les définir un peu. La gestion des crises, parfois appelée gestion des incidents, comprend les mesures nécessaires afin de prévenir et de contrer une menace ou un acte de terrorisme. Il s'agit entre autres des mesures d'application de la loi, du renseignement, des négociations, des enquêtes, de la recherche et du sauvetage, de la décontamination et de la santé et de la sécurité publiques. Je dois noter que le PNLCT est avant tout un outil de gestion des crises. Cela dit, la gestion des conséquences — c'est-à-dire des effets d'un incident terroriste — est également un élément considérable de notre intervention.

En effet, dans la plupart, sinon dans tous les cas d'incident terroriste, la gestion des crises et la gestion des conséquences vont de pair, d'où l'importance de renforcer notre capacité de gérer les conséquences. À ce chapitre, nous travaillons en étroite collaboration avec le BPIEPC.

Comme vous le savez sans doute, dans le Budget fédéral de 2001, une enveloppe de 513 millions de dollars a été allouée au renforcement de notre capacité nationale de contrer la menace du terrorisme chimique, biologique, radiologique et nucléaire. L'enveloppe prévoit des fonds pour l'équipement et la formation des premiers intervenants. Je dois préciser que ce sont les autorités provinciales et municipales qui se chargent des premiers intervenants, à savoir les policiers, les pompiers et le personnel médical d'urgence. Étant donné son mandat de gestion fédérale des conséquences, c'est le BPIEPC qui dirige ce travail.

[Français]

Vu sa responsabilité à l'égard des mesures antiterroristes nationales, le ministère du solliciteur général poursuit sa collaboration avec le BPIEPC afin de renforcer notre capacité d'intervention en cas d'incidents terroristes. À ce chapitre, le PPO vise également à assurer et maintenir un état adéquat de préparation afin de contrer les menaces comme celles du terrorisme chimique et biologique. Cela se fait au moyen d'activités de formation, telles que des exercices, des colloques et des ateliers.

En outre, pour renforcer la gestion des conséquences d'incidents de terrorisme chimique, biologique, radiologique et nucléaire, nous avons consulté les provinces et les territoires l'automne dernier en collaboration avec le BPIEPC et d'autres

and other departments. The results of these consultations are being worked into the government strategy for dealing with CBRN terrorism.

[*English*]

The Solicitor General of Canada is also coordinating and, with assistance from OCIPEP and Health Canada, funding a case study of how the City of Ottawa first responders have organized themselves to respond to CBRN terrorism. The document will be available to first responders from across the country to assist in their own planning for responding to CBRN incidents.

The National Counter-Terrorism Plan and the Operational Readiness Program exemplify horizontal cooperation in counter-terrorism planning.

[*Translation*]

The Canadian reaction to the events of September 11 demonstrated that the architecture currently in place to respond to a national security incident, such as a terrorist attack, is effective. Governments at all levels responded in a cooperative and coordinated manner, due in part to pre-existing protocols and well-established working relationships between stakeholders. For example, in the early days of the crisis, this was evident in regions of the country that handled the unexpected arrival in Canada of over 200 diverted flights. Through the cooperation and coordination of all involved, including local police, firefighters, health services, immigration officials, customs officers and airport authorities, over 35,000 stranded airline passengers were processed and cared for.

[*English*]

At the local, provincial and federal levels, cooperation among law enforcement and security agencies was demonstrated. The RCMP was clearly a common denominator across the country, whether through policing of local jurisdictions in contract provinces or through the provision of federal services across the country.

The RCMP's national tip line received more than 9,000 calls. In turn, this generated criminal investigations, which in many cases became joint, multi-jurisdictional efforts. The Mounties worked in partnership with many other police services and intelligence agencies, including CSIS, the Criminal Intelligence Service of Ontario, the Criminal Intelligence Service of Alberta, the Royal Newfoundland Constabulary and the FBI to name a few.

Canada's efforts were recognized at the time by our American colleagues. Recently the Department of State's report entitled "Patterns of Global Terrorism, 2001," stated that "Overall anti-terrorism cooperation with Canada is excellent, and stands as a model of how the US and another nation can work together on terrorism issues." The State Department report also highlights the excellent law enforcement cooperation between the U.S. and Canada.

ministères. Nous intégrons les fruits de ces consultations à la stratégie adoptée par le gouvernement afin de contrer le terrorisme CBRN.

[*Traduction*]

Avec l'aide du BPIEPC et de Santé Canada, le ministère du Solliciteur général finance et dirige une étude des mesures prises par les premiers intervenants de la ville d'Ottawa afin d'organiser leur réaction au terrorisme CBRN. Des premiers intervenants de partout au pays s'inspireront de l'étude afin de formuler leurs stratégies d'information en cas d'incidents CBRN.

Le Plan national de lutte contre le terrorisme et le Programme de préparation opérationnelle sont d'excellents exemples de collaboration horizontale à la planification antiterrorisme.

[*Français*]

La réaction canadienne aux événements du 11 septembre a démontré que l'architecture mise en place pour réagir à un incident de sécurité nationale, tel qu'un attentat terroriste, est efficace et efficiente. Tous les ordres de gouvernement ont réagi de façon concertée et coopérative, grâce en partie aux protocoles existants et aux relations de travail bien établies entre les intervenants. Dans les premiers jours de la crise, cela était évident dans les régions qui ont accueilli les passagers des plus de 200 vols redirigés vers le Canada. Grâce à la coordination et à la collaboration de tous les intervenants, dont les policiers, les pompiers, les services de santé, les agents d'immigration, les douaniers et les agents d'aéroports locaux, on a pu traiter rapidement les plus de 35 000 passagers qui ont dû atterrir loin de chez eux, et subvenir à tous leurs besoins.

[*Traduction*]

Aux niveaux local, provincial et fédéral, des organismes d'application de la loi et de la sécurité ont collaboré. La GRC a joué un rôle prépondérant partout au pays, assurant tant des services de police locale aux provinces contractantes que des services de police fédérale dans tout le Canada.

La ligne nationale de renseignements de la GRC a reçu plus de 9 000 appels, qui ont souvent donné lieu à des enquêtes faisant intervenir différentes administrations. La GRC a travaillé en collaboration avec de nombreux services de police et organismes de renseignement, dont le SCRC, le Service ontarien de renseignements sur la criminalité, le Criminal Intelligence Service of Alberta, le Royal Newfoundland Constabulary et le Federal Bureau of Investigation, pour ne nommer que ceux-là.

À ce moment-là, nos collègues américains ont applaudi à nos efforts. Dans un récent rapport du Département d'État intitulé « Patterns of Global Terrorism, » 2001, on lit ce qui suit: «Dans l'ensemble, la collaboration antiterroriste avec le Canada est excellente et sert de modèle de la façon dont les États-Unis et un autre pays peuvent travailler ensemble contre le terrorisme». Le rapport du Département d'État souligne aussi l'excellente collaboration entre les organismes d'application de la loi des États-Unis et du Canada.

[Translation]

Despite the successes, the response to September 11 also identified areas that need improvement, including: our response capabilities in areas such as CBRN terrorism; the interoperability of systems for exchanging information; Canadian public relations in the United States; and legislative gaps, among others.

[English]

Since that terrible day, efforts have been made to fill these gaps including the passing of the Anti-Terrorism Act and the tabling of the Public Safety Act 2002, the Smart Border Declaration, the creation of Integrated National Security Enforcement Teams, as well as increased funding to law enforcement and security agencies in the recent federal budget. Some of the identified gaps have yet to be filled, but efforts are being made to address those. Admittedly, national security plans can be enhanced to further ensure the safety and security of Canadians.

The global security environment is dynamic and our national security framework must continually adapt to the evolving circumstances in a volatile, threatening environment. September 11 demonstrated that the existing architecture works and served to underline the importance of this national security apparatus. Its inherent strength and flexibility has, in the months since the attacks, allowed the government to further enhance the framework thus ensuring the safety and security of Canadians and fulfilling Canada's commitments and obligations as a member of the international community. By working together, and using the new tools available to us and sharing resources we will be ultimately successful.

The Chairman: Thank you, Mr. D'Avignon.

Senator Banks: By way of background to my questions, when our committee was in Washington, we heard much concern from senior American security officials about the lack of communication, inter-operability and integration of effort between various security organizations. There has been more information about that since then, which gives some meat to that bone.

Along the same lines — but less onerous — in a different committee yesterday, we heard that on a Canadian forces base there was a necessity to install a six-inch tall post in the ground for a purpose of an electrical drop. It took six days to get the authority to do that. My concern has to do with effectiveness, efficiency and timeliness.

I am worried about the confusion that I have, and have heard expressed by some other Canadians from whom we have heard. I understand now that first responders are of necessity and usually municipally based.

[Français]

Malgré les succès, notre réaction aux attentats du 11 septembre a exposé certaines lacunes, dont: nos capacités de réagir notamment au terrorisme CBRN; la capacité de fonctionner ensemble, « interopérabilité », des systèmes d'échange d'information; les relations publiques canadiennes aux États-Unis; les lacunes législatives, entre autres.

[Traduction]

Depuis ce terrible jour, nous avons pris des mesures afin de combler ces lacunes, y compris l'adoption de la Loi antiterroriste, le dépôt de la Loi de 2002 sur la sécurité publique, la Déclaration sur la frontière intelligente, la création des Équipes intégrées de sécurité nationale et l'octroi de fonds accrus aux organismes d'application de la loi et de sécurité dans le récent budget fédéral. Il reste à combler certaines des lacunes, mais nous déployons des efforts en ce sens. D'ailleurs, nous reconnaissions qu'il est toujours possible d'améliorer les plans de sécurité nationale afin de mieux protéger les Canadiens.

Le contexte de la sécurité mondiale ne cesse d'évoluer. Notre cadre de sécurité nationale doit donc s'adapter continuellement aux changements des circonstances et à l'évolution imprévisible des menaces. Le 11 septembre, nous avons vu que notre architecture de sécurité nationale remplit bien son rôle et nous avons pris pleinement conscience de son importance. Grâce à sa force et à sa souplesse inhérentes, dans les mois depuis les attentats, notre architecture existante a permis au gouvernement de renforcer le cadre de sécurité nationale et d'assurer ainsi la protection des Canadiens, tout en remplissant les engagements et les obligations du Canada à titre de membre de la communauté internationale. C'est en travaillant ensemble, en utilisant les nouveaux outils qui s'offrent à nous et en mettant en commun nos ressources, que nous assurerons notre succès.

Le président: Merci, monsieur D'Avignon.

Le sénateur Banks: En guise de toile de fond à mes questions, j'aimerais dire que lorsque notre comité s'est rendu à Washington, nous avons entendu beaucoup de responsables de la sécurité américaine parler de manque de communication, d'«interopérabilité» et d'intégration d'effort entre diverses organisations de sécurité. Il est ressorti davantage de renseignements là-dessus depuis, ce qui est venu mettre un peu de chair sur l'os.

Dans le même ordre d'idées — mais ceci est moins onéreux — on a entendu dire hier dans le cadre d'une réunion d'un autre comité qu'il était nécessaire sur une base des Forces canadiennes d'installer dans le sol un mât de six pouces de haut pour un système d'annonciateur. Il a fallu six jours pour obtenir l'autorisation nécessaire. Je suis ainsi préoccupé par l'efficacité, l'efficience et la rapidité d'action.

Je suis inquiet par la confusion que moi-même et d'autres Canadiens que nous avons entendus constatons. Je comprends maintenant que les premiers répondants sont généralement, par la force des choses, des employés des municipalités.

I would like you to expand on the extent to which and the circumstance in which the Solicitor General would be, as you have said, the lead in this. In that context, I am asking you to assuage my fears.

Let us talk about terrorism. We are looking at a National Counter-Terrorism Plan dealt with by the National Security Directorate, which has a national security policy division, a counter-terrorism division and an unlawful access division. We have CSIS. We have the RCMP and the interdepartmental policy advisory groups. We have the ADM-level Public Safety and Anti-Terrorism Committee. We have the Office of Critical Infrastructure and Emergency Preparedness. We have the Operational Readiness Program, and then we have the provincial joint intelligence groups.

Therefore, are you comfortable that in the event of some awful thing happening, that all of those groups can talk to each other quickly, deal with each other quickly, react quickly and be made use of quickly and effectively for their unquestionably well-intended purposes? Will it work?

Mr. D'Avignon: My short answer to you is, yes, it will work.

I say that because I have seen it work. I have seen it work in the context of September 11. I have seen it work as well in the context of special events such as the Summit of the Americas. All of these various players are professional and competent in their respective areas. In the context of their day-to-day work in discharging their responsibilities, they have a network of communication among themselves, which has the officers talking with one another sharing information on a daily basis — quite apart from exercises that are conducted to reinforce aspects.

I will take the National Counter-Terrorism Plan as an example,

Mr. Theilmann spends a fair bit of time moving about the country and holding tabletop exercises with first responders and provincial officials. He makes presentations at the National Police College and the Royal Military College to ensure that the people who would have to act within that framework should something happen are aware of the plan, its functioning, roles and who has responsibility for what aspects of it.

Beyond that, we have had exercises, which are broader in scope, that have brought these people around the table. In February, we conducted an exercise with the Americans that brought together all of the departments that would have a role to play — from immigration through to food inspection. In that particular instance, we also had a provincial representative.

It was the first time that we had engaged the provinces in an exercise. That was a direct result of the events of September 11 and the recognition of the need to “tighten up” and to broaden the nature of those activities.

J'aimerais que vous nous expliquiez dans quelle mesure et dans quelles circonstances le solliciteur général jouerait comme vous l'avez dit le rôle de premier responsable en la matière. Dans ce contexte, je fais appel à vous pour apaiser mes craintes.

Parlons du terrorisme. Il y a le Plan national de lutte contre le terrorisme qui relève de la Direction générale de la sécurité nationale, qui comporte une division des politiques en matière de sécurité, une division de lutte contre le terrorisme et une division de l'accès illégal. Nous avons le SCRS. Nous avons la GRC et les groupes consultatifs interministériels sur les politiques. Nous avons le Comité des sous-ministres adjoints sur la sécurité publique et l'antiterrorisme. Nous avons le Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile. Nous avons le Programme de préparation opérationnelle, puis nous avons les groupes mixtes du renseignement provinciaux.

Êtes-vous donc confiant que dans l'éventualité d'un incident horrible, tous ces groupes seront en mesure de communiquer rapidement entre eux, de traiter rapidement entre eux, de réagir rapidement et de s'exécuter rapidement et efficacement en vue de la réalisation de leur mandat indubitablement bien intentionné? Cela fonctionnera-t-il?

Mr. D'Avignon: Ma courte réponse à votre question est que oui, cela fonctionnera.

Je dis cela car j'ai vu le système fonctionner. Je l'ai vu fonctionner dans le contexte du 11 septembre. Je l'ai également vu fonctionner dans le contexte d'événements spéciaux comme par exemple le Sommet des Amériques. Tous ces différents intervenants sont professionnels et compétents dans leurs domaines respectifs. Dans le contexte de leur travail au jour le jour en vue de s'acquitter de leurs responsabilités, ils ont entre eux un réseau de communications dans le cadre duquel les agents partagent quotidiennement les uns avec les autres les renseignements dont ils disposent — ce qui vient s'ajouter aux exercices qui sont menés pour renforcer ces aspects.

Je vais prendre le Plan national de lutte contre le terrorisme comme exemple.

M. Theilmann passe pas mal de temps à se déplacer au pays et à mener des exercices de simulation avec des premiers répondants et des intervenants provinciaux. Il fait des présentations au Collège canadien de la police et au Collège militaire royal afin de veiller à ce que les personnes qui seraient appelées à agir à l'intérieur de ce cadre en cas d'incident soient au courant du plan, de son fonctionnement, des différents rôles et des responsabilités y correspondant.

En plus de cela, nous avons eu des exercices, d'envergure plus vaste, qui ont réuni ces personnes autour de la table. En février, nous avons mené un exercice avec les Américains, réunissant tous les ministères qui auraient un rôle à jouer — de l'immigration jusqu'à l'inspection des aliments. Dans ce cas particulier, nous avions également un représentant provincial.

C'était la première fois que nous engagions les provinces dans un tel exercice. Cela était un résultat direct des événements du 11 septembre et constituait une reconnaissance de la nécessité de «resserrer» et d'élargir la nature de ces activités.

Again, if I go back to the events of September 11, you saw that 200 planes were diverted to Canada virtually within a matter of minutes of the events occurring in the United States.

Senator Banks: Did that involve any of these bodies?

Mr. D'Avignon: Absolutely. The minute that the incident had occurred in New York, the structure to which you were alluding kicked in. That morning the Interdepartmental Policy Advisory Group, IPAG, which exists under the planning for which I am responsible, had telephone conferences across the various departments that are engaged with the service to clearly get a sense of what was happening. These included the RCMP, OCIPEP, the Department of Immigration and so on.

The assistant deputy minister responsible for that committee met that afternoon with all the necessary people to determine who was doing what and how they were mobilizing to deal with events as they were impacting upon us. Representatives from Transport Canada and the CCRA were around the table, and so on. They had already gone into action, however, so they were not waiting for this committee to meet to start doing things.

At this meeting they reported on who had gone where and how they were airlifting personnel out to Gander and various other sites. They explained how they were getting the bomb technicians out to the airports to check the planes. Health Canada explained what they were doing in terms of ensuring that medical facilities were available to care for people who might need medical attention. All those things were being reported on, and the plans that were in place to deal with the subsequent days' events were discussed.

The intent was to ensure that nothing had been overlooked in that process and that we were dealing in an operational sense with all of the dimensions of the issues at hand. To the extent that there were policy issues that needed to be clarified and moved up the line, they were being identified and dealt with as well. Information regarding what was happening and whether Canada was likely to be a target and so on was circulated.

All of those issues were being dealt with. At the request of the Clerk of the Privy Council, that ADM committee met twice a day for the next three months to continue to maintain horizontal discussion and check the pulse of activities within the individual departments.

Quite apart from the operational response of the people who were engaged in the doing and the coordinating in a horizontal sense, the more senior-level structures — the clerk's committee, the interdepartmental committee and security and intelligence — were engaged. My group was generating reports on a daily basis that were drawn from the activities of each of those departments. We were collating the major pieces of activity that were going on and identifying them.

Senator Banks: Were the political actors involved in this process, and to what extent?

Encore une fois, pour revenir aux événements du 11 septembre, vous savez que 200 avions ont été, en l'espace de quelques minutes, suite aux événements survenus aux États-Unis, détournés sur le Canada.

Le sénateur Banks: L'un quelconque des organes que vous avez énumérés y a-t-il joué un rôle?

Mr. D'Avignon: Absolument. Dès l'incident à New York, la structure que vous venez d'évoquer a été activée. Ce matin-là, le Groupe consultatif interministériel sur les politiques, ou GCIP, qui existe dans le cadre du plan dont je suis responsable, a tenu des conférences téléphoniques avec les différents ministères engagés dans le cadre de ce service pour cerner ce qui se passait. Y ont participé la GRC, le BPIEPC, le ministère de l'Immigration, et ainsi de suite.

Le sous-ministre adjoint responsable de ce comité s'est réuni dans l'après-midi avec tous les intervenants nécessaires pour déterminer qui allait faire quoi et comment allait se faire la mobilisation face aux incidents et à leurs répercussions sur nous. Des représentants de Transports Canada et de l'ADRC étaient assis à la table, et cetera. Ils étaient cependant déjà passés à l'action, et ils n'attendaient donc pas que ce comité se réunisse pour commencer à prendre des mesures.

À l'occasion de cette réunion, ils ont fait rapport sur qui était parti où et sur la façon dont on allait transporter du personnel par avion jusqu'à Gander et à d'autres endroits. Ils ont expliqué comment ils allaient faire pour expédier des spécialistes de la neutralisation d'engins explosifs aux aéroports pour y vérifier les avions. Les gens de Santé Canada ont expliqué ce qu'ils faisaient pour veiller à ce que des services médicaux soient à la disposition des personnes qui auraient peut-être besoin de soins médicaux. On faisait rapport sur toutes ces choses et l'on discutait des plans en place en prévision des événements des jours suivants.

L'idée était de veiller à ce que rien ne soit oublié dans le processus et à ce que l'on cerne dans un contexte opérationnel toutes les dimensions des différents problèmes. Si des questions de politique devaient être tirées au clair et passer au cran supérieur, on les identifiait et on les traitait. Les renseignements quant à ce qui se passait et au risque que le Canada soit une cible, et ainsi de suite, ont été diffusés.

L'on s'occupait de toutes ces questions. À la demande du Greffier du Conseil privé, le comité des SMA s'est réuni deux fois par jour pendant les trois mois qui ont suivi afin de maintenir la discussion horizontale et de prendre le pouls des activités au sein des différents ministères.

En dehors de la réaction opérationnelle des personnes engagées dans les opérations et la coordination horizontales, les structures de niveau supérieur — le comité du greffier, le comité interministériel et les services de sécurité et de renseignement — étaient elles aussi engagées. Mon groupe produisait des rapports quotidiens sur les activités de chacun de ces ministères. Nous faisions la synthèse des gros morceaux des activités en cours et les explicitions.

Le sénateur Banks: Les acteurs politiques étaient-ils intégrés au processus, et dans quelle mesure?

Mr. D'Avignon: Very much so. That was beyond my level of engagement, however. Ministers were being briefed as the events were unfolding. They were kept informed as to what was happening and how we were dealing with these events.

Senator Banks: As things unfolded would the political actors have been in on the game?

Mr. D'Avignon: Absolutely. The upshot of that was the creation of the Committee on Public Security and Anti-Terrorism chaired by Mr. Manley.

Senator Banks: We heard problems during our travelling across this country while speaking to first responders. I am sure you have established priorities, and I am sure it is more likely that an occurrence would happen in a bigger city than in a smaller one. In any event, if something did happen in a bigger city, the consequences would be of a greater dimension. I am sure you are rolling this thing out gradually.

We heard from first responders across the country that they did not feel comfortable in terms of the extent to which they were integrated into the efforts about which you are talking. Some of those first responders were in Toronto and other major cities.

You talked about 11 training exercises — orientation — having taken place involving several thousands of people across the country. Will that roll out further? Will it get to everyone sooner or later, and every town of any size? Will they become aware? The things that we are talking about could happen in Fort McMurray, for example, which could perhaps be even more likely in some respects than they would happen elsewhere.

Have you dealt in those exercises with the people who will actually be the hands-on individuals who will go out and be at the site doing the job, or have you been talking to the managers, the planners and the supervisors of those people?

Mr. D'Avignon: Perhaps I could ask Mr. Theilmann to answer that.

Senator Banks: Have the people on the ground been directly involved in those sessions?

Mr. Theilmann: Absolutely. That has been one of our primary target audiences, the people making the decisions on the ground and the primary responders — the police, fire and emergency medical services.

In the last four or five years we have probably reached about 3,000 to 4,000 people through these training sessions. We have addressed the broad gamut of issues with which they are concerned, from what are the national arrangements for responding to a terrorist incident and where do they fit in, as well as specific issues.

Mr. D'Avignon: Dans une très grande mesure. Cela se passait cependant au-delà de mon niveau d'engagement. Les ministres étaient convoqués à des breffages au fur et à mesure des événements. Ils étaient tenus au courant de ce qui se passait et des mesures prises face aux événements.

Le sénateur Banks: Au fur et à mesure du déroulement des opérations, les acteurs politiques auraient-ils été pleinement au courant?

Mr. D'Avignon: Absolument. Il en a résulté la création du Comité sur la sécurité publique et la lutte contre le terrorisme présidé par M. Manley.

Le sénateur Banks: Lors de notre périple à travers le pays, nous avons entendu parler de problèmes de la bouche de premiers répondants. Je suis certain que vous avez des priorités établies et je suis également certain qu'il y a davantage de risques qu'il survienne quelque chose dans une grande ville que dans une plus petite collectivité. Quoi qu'il en soit, s'il devait survenir quelque chose dans une grosse ville, les conséquences seraient elles aussi de plus grande envergure. Je suis certain que vous privilégiez une mise en place progressive des différents éléments.

Des premiers répondants un peu partout au pays nous ont dit qu'ils n'étaient pas très à l'aise avec leur niveau d'intégration dans les efforts dont vous nous entretenez ici aujourd'hui. Certains de ces premiers répondants étaient à Toronto et dans d'autres grandes villes du pays.

Vous avez parlé d'environ 11 exercices de formation — ou d'orientation — auxquels auraient participé plusieurs milliers de personnes d'un peu partout au pays. Cela va-t-il être élargi encore? Est-ce que cela va finir par englober tôt ou tard tout le monde, toutes les villes et villages, quelle que soit leur taille? Ces gens-là seront-ils mis au courant? Les choses dont nous parlons pourraient survenir à Fort McMurray, par exemple, qui serait peut-être même à certains égards une cible plus probable que d'autres.

Dans le cadre de ces exercices avez-vous traité directement avec les personnes qui vont être appelées à faire le travail pratique, sur place, ou bien avez-vous traité avec les gestionnaires, les planificateurs et les superviseurs de ces gens-là?

Mr. D'Avignon: Je demanderais peut-être à M. Theilmann de répondre à cette question.

Le sénateur Banks: Les personnes sur le terrain ont-elles été directement intégrées à ces sessions?

Mr. Theilmann: Absolument. Les gens qui prennent les décisions sur le terrain et les premiers répondants — les services de police, de lutte contre l'incendie et d'intervention médicale d'urgence — ont été l'un de nos principaux auditoires cibles.

Au cours des quatre ou cinq dernières années, nous avons sans doute rejoint entre 3 000 et 4 000 personnes grâce à ces séances de formation. Nous y avons abordé la vaste gamme des questions les intéressantes, allant des arrangements nationaux en matière de réaction à un incident terroriste au rôle particulier qui leur revient, en passant par un certain nombre de questions bien précises.

One of our major focuses in the last four years — long before September 11 — has been chemical, biological, radiological terrorism and the issues that it poses for first responders. We have often looked on these training sessions to act as a catalyst for planning at the local level to start thinking about these threats to raise the awareness level.

A good example is here in Ottawa, where some years ago we conducted a training session for first responders. We chose Ottawa at this particular time because all the foreign embassies and so forth could make it a high-threat area. It was a priority. We called in all the first responders. As a result of that seminar they went off and formed their own local committee here to develop an inter-agency of municipal response for CBRN terrorism. They have been doing great work for the last four years with as much support as we could give them along the sidelines. We do focus on a practical level and try to assist them.

Senator Banks: Mr. D'Avignon said that some part of that \$513 million was allocated to the funding for equipment and training for first responders.

Is there a national standard for things such as decontamination or bomb defusing? Is that kind of equipment subject to a national standard? I ask that because sometimes when bureaucrats in central locations do things it gets wacko. The Town of Jasper ended up with a federally purchased fire engine that would not fit in the fire hall because no one thought of that at the local level.

Do we have municipalities buying things that will be obsolete and communication equipment that will not integrate with everyone else and have people come along and say, "I do not know how to use that. I learned on a different system." Do we have national standards for all of this equipment?

Mr. Theilmann: We are conscious of that particular challenge. As Mr. D'Avignon mentioned, we carried out consultations as part of a strategy that was ongoing well before September 11. Between October and December of last year I was specifically focusing on preparedness for the consequence management aspects of a terrorist attack.

Senator Banks: I absolutely trust that you would be aware of the extent of that challenge. Are we doing anything about it?

Mr. Theilmann: Yes, we are. In the budget we got \$59 million over five years to establish a CBRN training program for first responders. That addresses issues such as the type of equipment used. Of course there are liability issues associated with recommending a particular piece of equipment, but you can sketch out the general parameters, such as a piece of equipment

Depuis plus de quatre ans — bien avant le 11 septembre — nous nous attardons tout particulièrement sur le terrorisme chimique, biologique et radiologique et les risques que celui-ci pourrait poser aux premiers répondants. Nous avons souvent considéré ces séances de formation comme étant des catalyseurs pour amener les planificateurs au niveau local à réfléchir à ces menaces et à augmenter le niveau de sensibilisation.

Un bon exemple nous est offert ici à Ottawa, où nous avons il y a quelques années offert une séance de formation aux premiers répondants. Nous avions choisi Ottawa à l'époque à cause de toutes les ambassades étrangères et ainsi de suite qui pouvaient faire de la ville une zone à risque élevé. C'était une priorité. Nous avons convoqué tous les premiers répondants. À l'issue du séminaire, ils ont créé leurs propres comités locaux ici en vue d'élaborer une réponse municipale inter-agences en cas d'acte terroriste CBRN. Ils font un travail absolument formidable depuis quatre ans, appuyés par toute l'aide que nous pouvons leur fournir en marge. Nous mettons l'accent sur le volet pratique et nous efforçons de les aider.

Le sénateur Banks: M. D'Avignon a déclaré qu'une partie des 513 millions de dollars avait été affectée au financement de matériel et de formation pour les premiers répondants.

Existe-t-il des normes nationales pour des choses comme la décontamination ou le désamorçage de bombes? Le matériel utilisé dans ce type d'opération fait-il l'objet de normes nationales? Je vous pose la question car il arrive que les choses s'emballent de façon terrible lorsque des bureaucrates en place dans des endroits centraux s'occupent des choses. La ville de Jasper s'est retrouvée avec un camion de pompiers acheté par les autorités fédérales et qui ne pouvait pas entrer dans le garage de la caserne, parce que personne au niveau local n'avait réfléchi à cet aspect.

Y a-t-il des municipalités qui achètent des choses qui seront obsolètes ou du matériel de communication qui ne pourra pas fonctionner dans le cadre d'un système intégré avec celui des autres? Arrive-t-il que des gens disent: «Je ne sais pas comment utiliser cela. On m'a appris sur un système différent?» A-t-on des normes nationales pour toutes ces pièces d'équipement?

Mr. Theilmann: Nous sommes sensibles à ce défi particulier. Comme l'a mentionné M. D'Avignon, nous avons mené des consultations dans le cadre de la stratégie qui était en cours bien avant le 11 septembre. Entre octobre et décembre de l'an dernier, je me suis particulièrement intéressé à l'état de préparation côté gestion des conséquences d'une attaque terroriste.

Le sénateur Banks: Je n'ai absolument aucun doute que vous êtes bien au courant de l'envergure de ce défi. Y fait-on quelque chose?

Mr. Theilmann: Oui. Dans le cadre du budget, on nous a accordé 59 millions de dollars sur cinq ans pour établir un programme de formation en matière de terrorisme CBRN destiné aux premiers répondants. On y aborde des questions comme le type de matériel utilisé. Bien sûr, il y a des questions de responsabilité qui interviennent dès lors que l'on recommande

should be able to do this and afford this level of protection or do this particular job.

We are establishing a national training program because one of the messages we heard back on those consultations was that we need national standards. We must take in the possibility of multi-targeted attacks, where we might need help from Vancouver to go to Edmonton. We must ensure that the fire hoses in Edmonton hook up to whatever equipment is brought from Vancouver.

Senator Banks: Exactly.

Mr. Theilmann: The Office of Critical Infrastructure Protection and Emergency Preparedness oversees that particular training committee, which is overseeing that envelope. We have already come up with a training matrix and will be bringing in first responders later in the year for vetting.

Senator Banks: Given that it took six days to put a six-inch post in the ground at this military base, how long will this program of ensuring inter-operability, intercommunication and integration take before it is done?

Mr. Theilmann: I cannot give you precise figures, but I would say in the very near future. That is as precise as I can get right now.

Senator Banks: Weeks, months, years?

Mr. Theilmann: I would say it will be a matter of months. We have already done the training syllabus in draft form. We will get together as a working group and start planning all the training products. We have identified the basic structure, and we are well on the way to getting that program up and running in the fairly near future.

Senator Forrestall: Be careful of the use of the term "the fairly near future." I am still looking for helicopters 10 years after I was told "almost immediately."

To what degree do the National Counter-Terrorism Plan and the Operational Readiness Program foresee the possibility of terrorist incidents involving both Canada and the United States — a trans-border type of thing? To what degree has the cooperation is sufficiently sophisticated to allow smooth integration and rapid response?

Mr. Theilmann: The events post-September 11 demonstrated that there are sound structures in place. In the law enforcement and security side, arrangements are in place for the sharing of information, coordination and investigation. Those worked well and were sound.

une pièce d'équipement donnée, mais il est possible d'esquisser les paramètres généraux, et de dire, par exemple, que telle pièce d'équipement devrait être en mesure de faire telle ou telle chose et d'assurer tel ou tel niveau de protection et donner tel ou tel résultat.

Nous sommes en train d'élaborer un programme de formation national car l'un des messages qui nous a été transmis dans le cadre de ces consultations est qu'il importe qu'il y ait des normes nationales. Nous devons envisager la possibilité d'attaques à cibles multiples, telles qu'il nous faudrait peut-être des interventions de Vancouver à Edmonton. Il nous faut veiller à ce que les tuyaux d'incendie à Edmonton puissent se brancher sur le matériel qu'on ferait venir de Vancouver.

Le sénateur Banks: Exactement.

M. Theilmann: Le Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile est responsable de ce comité de formation, qui administre cette enveloppe. Nous avons déjà élaboré une matrice de formation et nous allons plus tard dans l'année convoquer des premiers répondants pour qu'ils donnent leur aval.

Le sénateur Banks: Étant donné qu'il a fallu six jours pour faire placer dans le sol ce mât de six pouces à cette base militaire que j'ai mentionnée, combien de temps va demander la préparation de ce programme destiné à assurer l'interopérabilité, l'intercommunication et l'intégration?

Mr. Theilmann: Je ne peux pas vous donner de chiffres précis, mais je vous dirais que c'est pour très bientôt. Je ne peux pour l'heure pas être plus précis que cela.

Le sénateur Banks: Parle-t-on de semaines, de mois ou d'années?

M. Theilmann: Je dirais que c'est une question de mois. Nous avons déjà une ébauche du programme de formation. Nous allons nous réunir en tant que groupe de travail et entamer la planification de tous les produits de formation. Nous avons établi la structure de base et nous sommes bien lancés et le programme devrait être sur pied et opérationnel très prochainement.

Le sénateur Forrestall: Soyez prudent lorsque vous parlez de «très prochainement». J'attends toujours des hélicoptères, dix ans après qu'on m'aît dit que c'était pour «presque tout de suite».

Dans quelle mesure le Plan national de lutte contre le terrorisme et le Programme de préparation opérationnelle intègrent-ils la possibilité d'incidents terroristes visant le Canada et les États-Unis — une attaque de type transfrontalier? Dans quelle mesure la collaboration entre les deux pays est-elle suffisamment sophistiquée pour permettre une intégration harmonieuse et une réaction rapide?

M. Theilmann: Les événements post-11 septembre nous ont montré qu'il y a en place de solides structures. Côté application de la loi et sécurité, les arrangements sont en place pour assurer partage d'informations, de coordination et d'enquête. Ces activités ont bien fonctionné et leurs structures étaient saines.

However, there are some areas where we could do a job of coordinating what we do when responding to a terrorist incident that affects both sides of the border. There were huge reverberations here in Canada following September 11. The seminar that we hosted here on February 4 and 5 of this year was at the assistant deputy minister level. Approximately 14 Canadian federal departments and about 13 American departments were represented. We focused specifically on cross-border mechanisms that we should examine.

For example, the United States has now instituted a national, colour-coded, alert system. Every time they issue an alert, it has a ripple affect in Canada. How do we coordinate better sharing of information so that, when an alert list is issued, we know how to position ourselves here in Canada?

Another example is public communications coordination. If we have a biological threat and the U.S. wants to go out with information to the public, of course we have a populous that listens to American media and they are concerned as well. How do we coordinate our communications to approach that and ensure that there is public confidence and not panic?

We have been working on some guidelines and we hope to address some of these issues for more exercises. We have a commitment to more joint training exercises in the Ridge-Manley declaration, the 30 points — number 30 being joint training. We hope to refine and develop some of these coordination mechanisms further as we do more of this stuff.

Senator Forrestall: I did not know we had a colour code to tell us what was going on with anything.

Mr. Theilmann: That is the U.S.

Senator Forrestall: To elaborate a bit, in the event of a transnational incident involving both countries, who talks to whom. I do not mean the “Office of Very Great Important Matters,” but who. Who is John Doe?

Mr. D'Avignon: That is a hard question to answer in some respects because it depends on what is happening at the working level. For example, if you were to take the incidents of September 11, the minute that those events occurred, the security intelligence or CSIS here was in touch with their American counterparts in the FBI asking, “What is happening? What do you know?”

Senator Forrestall: This is CSIS, not the RCMP?

Mr. D'Avignon: The RCMP would also be engaged. Both bodies would be working together with their American counterparts — the FBI would be their main point of contact initially — at least, to find out everything they could about what was happening — what information do they have, what are the effects on Canada, if any, for example.

Il y a cependant certains domaines dans lesquels nous pourrions mieux coordonner l'enchaînement par suite d'un incident terroriste touchant les deux pays. Il y a eu d'énormes ondes de choc ici au Canada suite au 11 septembre. Le séminaire que nous avons tenu ici les 4 et 5 février de cette année a réuni des participants de niveau sous-ministre adjoint. Environ 14 ministères fédéraux canadiens et 13 départements américains y étaient représentés. Nous y avons mis l'accent tout particulièrement sur les mécanismes transfrontaliers à envisager.

Par exemple, les États-Unis ont adopté un système d'avertissement national à code couleur. Chaque fois qu'ils émettront un avertissement, cela aura un effet cascade au Canada. Comment assurer une meilleure coordination de l'échange d'information afin qu'en cas d'alerte nous sachions ici au Canada comment nous positionner?

Un autre exemple est la coordination des communications publiques. Si nous sommes confrontés à une menace biologique et que les Américains veulent communiquer ce renseignement au public, il ne faut pas oublier qu'une partie de la population canadienne écoute les médias américains et recevra donc le message des Américains. Comment faire pour coordonner notre approche en matière de communications de façon à ce que le public soit confiant et ne panique pas?

Nous oeuvrons à un certain nombre de lignes directrices et espérons aborder certaines de ces questions dans le cadre de nouveaux exercices. Nous avons un engagement à l'égard de la multiplication des exercices de formation conjoints dans la déclaration Ridge-Manley, les 30 points — le numéro 30 concernant justement la formation conjointe. Nous espérons élaborer et améliorer encore ces mécanismes de coordination au fur et à mesure de ces différentes activités.

Le sénateur Forrestall: Je ne savais pas que nous avions un code couleur pour nous dire ce qui se passait.

M. Theilmann: C'est ce qui est en place aux États-Unis.

Le sénateur Forrestall: Pour étoffer un peu cela, en cas d'incident transnational concernant les deux pays, qui parle à qui? Je ne veux pas dire le «Bureau des questions très importantes», mais quelle personne. Qui est Pierre Dupont?

M. D'Avignon: Il s'agit là d'une question difficile à certains égards, car tout dépend de ce qui se passe au niveau travail. Pour prendre l'exemple des incidents du 11 septembre, dès l'instant où ces événements ont été déclenchés, les gens du service de renseignements ou du SCRS ici au Canada ont communiqué avec leurs homologues américains du FBI pour leur demander: «Que se passe-t-il? Que savez-vous?»

Le sénateur Forrestall: Le SCRS et non pas la GRC?

Mr. D'Avignon: La GRC aurait elle aussi été engagée. Les deux organes auraient travaillé ensemble avec leurs homologues américains — le FBI étant leur principal point de contact initialement — en tout cas en attendant d'apprendre tout ce qu'ils pouvaient au sujet de ce qui se passait — quels renseignements avez-vous, quelles seront les ramifications pour le Canada, s'il y en a, par exemple.

The Department of Transport would be talking with their American counterparts — I do not know what agency that is — because the Americans closed down their airspace and diverted those planes to Canada. They would be talking with one another and communicating with the airports and so on to decide which airports could accommodate those planes as they were coming here.

That level of conversation is occurring in an operational context to try to deal with the situation and to obtain as much information as possible to be able to inform the system as to who else must be engaged and in what manner. That level of communication is occurring.

At a higher level, senior officials are speaking with one another as well to try to develop a broader picture of how this is working across a series of agencies. No doubt the Prime Minister would be seeking to talk to, in this case, President Bush. I am sure that the Minister of External Affairs at the time was talking with his counterpart in the United States also. It is a pyramid that starts to connect on a series of levels.

The Chairman: This all sounds too good, Mr. D'Avignon. I appreciate you are describing something that is theoretical. However, none of us around the table think it really works this way. We think that phone lines are busy and that CNN was probably your best source of information. We think the penny did not drop for a whole lot of people for a long period and that things simply do not click, even under the best of circumstances. We know how difficult it is to get a meeting in town with three people from different departments.

Help us. It would make it more credible for us if you would say, "This is the theory, and, in fact, we could not get half of the people to this meeting, and three of the people at another meeting showed up and did not quite know what was going on in their department." Tell us what happened.

Mr. D'Avignon: That was not my experience in the context of September 11. I am not saying that every time someone made a phone call that they contacted with someone at the other end. However, I know that when I arranged a conference call to pull my colleagues together to talk about what was happening, it was up and running by 11 o'clock and the people attended and talked to me. I was able to generate a report. I know that when my boss called his meeting at the ADM level for 2:30 that afternoon, that all of the people that he wanted around that table were at that table.

The Chairman: A few minutes ago, you had the Prime Minister talking to the president. We know that the president was scurrying around from air force base to air force base. Did they really have a good chat that afternoon?

Le ministère des Transports aurait parlé avec son pendant américain — j'ignore quel est le nom de l'organisme — car les Américains ont fermé leur espace aérien et ont détourné ces avions sur le Canada. Ils auraient discuté entre eux et communiqué avec les aéroports et ainsi de suite pour décider quels aéroports seraient en mesure d'accueillir les avions qui se dirigeaient vers le Canada.

Ce niveau de conversation s'opère dans un contexte opérationnel, ce dans le but de traiter de la situation et d'obtenir un maximum de renseignements, ce afin d'informer le système tout entier quant aux engagements qui doivent être pris par d'autres et de quelle façon. Ce niveau de communication est déjà assuré.

À un niveau supérieur, des hauts fonctionnaires discutent également entre eux pour essayer de dresser un tableau d'ensemble plus vaste de la façon dont tout fonctionne entre organismes au niveau horizontal. Il n'y a aucun doute que le premier ministre chercherait à communiquer avec le président Bush. Je suis certain qu'à l'époque le ministre des Affaires étrangères discutait avec son homologue américain. C'est une pyramide à l'intérieur de laquelle la connexion se fait à différents paliers.

Le président: Tout cela me paraît trop beau, monsieur D'Avignon. Je comprends que vous nous décrivez quelque chose de théorique. Cependant, aucun d'entre nous autour de la table ne pense que les choses fonctionnent réellement de cette façon. Nous pensons que les lignes téléphoniques sont occupées et que votre meilleure source de renseignements était sans doute le réseau CNN. Nous pensons que beaucoup de gens ont dû attendre très longtemps de savoir et que les choses ne s'emboîtent pas toutes seules, même dans les meilleures circonstances. Nous savons à quel point il est difficile d'obtenir ici en ville une réunion avec trois personnes de trois ministères différents.

Aidez-nous. Ce serait beaucoup plus crédible pour nous si vous disiez: «Voici quelle est la théorie et, dans les faits, nous n'avons pu obtenir que la moitié des intéressés pour telle réunion, trois personnes seulement se sont pointées pour une autre réunion et nous ne savions pas très bien ce qui se passait au sein de leur ministère». Dites-nous ce qui est arrivé.

M. D'Avignon: Ce n'est pas là ce que j'ai vécu dans le contexte des événements du 11 septembre. Je ne dis pas que chaque fois qu'une personne a fait un appel téléphonique elle a trouvé quelqu'un à l'autre bout. Cependant, je sais que lorsque j'ai organisé une conférence téléphonique pour qu'on discute entre collègues de ce qui se passait, tout était prêt pour 11 h, les gens y ont participé et ont discuté avec moi. J'ai pu produire un rapport. Je sais que lorsque mon patron a convoqué sa réunion au niveau SMA pour 14 h 30 ce jour-là, toutes les personnes qu'il voulait voir réunies autour de la table étaient là.

Le président: Il y a quelques minutes, vous avez dit que le premier ministre avait discuté avec le président. Nous savons que le président courrait d'une base de l'armée de l'air à une autre. Les deux hommes ont-ils vraiment pu avoir une bonne conversation cet après-midi-là?

Mr. D'Avignon: I said I assumed that that communication was occurring. I do not know. I was busy doing other things. I do not know what is happening at the fine point of the pyramid. I am working within the structure at my level. What I was seeing at my level is essentially what I described to you. The sense that I was getting from the nature of that synergy that was unfolding at the time is that at the working level where people were trying to get information, yes, they were tapping into open sources. It is only logical that they would do so. They were also getting information from their counterparts in various other agencies and from the United States.

There was a tremendous amount of information flowing from the service and the RCMP toward the FBI to help them in their investigations as this was unfolding. That is the reality that I lived and I saw. Mr. Theilmann and I were very much in the middle of it. I do not know if he was seeing the same things as I was seeing. However, that is what I was seeing.

Mr. Theilmann: The basic response structures and coordination mechanisms we have in place are quite sound. Experience has demonstrated they work fairly well. Can we improve? Yes, we can.

We are just starting a review of the National Counter-Terrorism Plan. We want to look at some of these issues as to how we can make that coordination work even more effectively.

A good example of an exercise that has risen in the past and something we have done recently is sharing the information with the provinces and territories. We receive a lot of classified information. Sometimes there is information that might inform emergency managers and consequence management, for example, at the local level. They will need that information to beef up an emergency operation centre or call in extra resources. There must be a mechanism to get that information down to them. There are channels to convey that information to the local level. However, they tend to be on the police side and, perhaps, do not make the link with the consequence management community.

We can improve in some areas, but the basic structure is sound. Yes, you can always do better. That will be one of the points of the review of the National Counter-Terrorism Plan we are doing now.

In that regard, we have a series of national plans. We have the Federal Nuclear Emergency Plan, the National Support Plan with the Office of Critical Infrastructure Protection and Emergency Preparedness. We have the National Counter-Terrorism Plan. All those plans are based on systems that work well. They have their channels that they use. For example, Health Canada uses their public health officials. We have coordination mechanisms at the top, but we might be able to make them more efficient and tie

M. D'Avignon: J'ai dit que je supposais que cette communication avait lieu. Je ne sais pas. J'étais occupé à faire d'autres choses. Je ne sais pas ce qui se passe tout en haut, sur la pointe de la pyramide. Je travaille à mon niveau, à l'intérieur de la structure. Ce que je voyais à mon niveau est essentiellement ce que je vous ai décrit. L'impression que j'avais, vu la nature de cette synergie qui se déployait à l'époque, est qu'au niveau du travail, où les gens essayaient d'obtenir des renseignements, oui, ils puisaient dans des sources ouvertes. Cela est tout à fait logique. Ils obtenaient par ailleurs des renseignements auprès de leurs homologues au sein de divers autres organismes ainsi qu'aux États-Unis.

Il y a eu un volume énorme de renseignements échangés entre le service et la GRC et le FBI, ce dans le but d'aider ceux-ci dans leur travail d'enquête. C'est là la réalité de ce que j'ai vécu et de ce que j'ai vu. M. Theilmann et moi-même étions vraiment au beau milieu de tout cela. J'ignore s'il voyait les mêmes choses que moi. Cependant, voilà ce que moi je voyais.

M. Theilmann: Les structures de réponse et les mécanismes de coordination de base que nous avons en place sont assez solides. L'expérience nous a donné la preuve qu'ils fonctionnent plutôt bien. Pouvons-nous les améliorer? Oui, nous le pouvons.

Nous commençons tout juste à faire un examen du Plan national de lutte contre le terrorisme. Nous comptons examiner certaines de ces questions dans le but de voir comment rendre cette coordination encore plus efficace.

Un bon exemple d'un exercice qui a été mené par le passé et que nous avons récemment repris est le partage d'informations avec les provinces et les territoires. Nous recevons beaucoup de renseignements classifiés. Il s'agit à l'occasion de renseignements qui seraient utiles aux gestionnaires de situations d'urgence et à la gestion des impacts, par exemple, au niveau local. Les gérants sur place auront besoin de tels renseignements pour appuyer un centre d'opération d'urgence ou faire appel à des ressources supplémentaires. Il faut qu'il y ait un mécanisme qui permette de leur faire parvenir ces renseignements. Il y a des canaux de transmission de ces données au niveau local. Cependant, ces canaux ont tendance à exister du côté de la police et le lien n'est pas forcément fait avec la communauté de la gestion des impacts.

Nous pouvons apporter des améliorations dans certains domaines, mais la structure de base est saine. Oui, il est toujours possible de faire mieux. Ce sera là l'un des éléments de l'examen du Plan national de lutte contre le terrorisme que nous menons à l'heure actuelle.

À cet égard, nous avons une série de plans nationaux. Nous avons le Plan d'intervention fédéral en cas d'urgence nucléaire, le Plan de soutien national avec le Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile. Nous avons le Plan national de lutte contre le terrorisme. Tous ces plans s'appuient sur des systèmes qui fonctionnent bien. Ils ont leurs canaux qu'ils utilisent. Par exemple, Santé Canada utilise ses responsables de la santé publique. Nous, nous avons des

them together. That is one of the issues we will be looking at in our review of the counter-terrorism plan.

Senator Forrestall: I am still not sure who talks to whom. I should like to know that. Perhaps it will take two or three more incidents before we have our act altogether.

Following what happened on September 11, based on my observations on visits to the United States — Colorado Springs in particular — a couple of first-class Canadians were in charge of the world for the first 24 hours. It was not the Prime Minister of Canada, the President of the United States or anyone else. A couple of fellows knew what was going on and took steps. We are still running to catch up to that efficiency that comes when someone is in charge. I will not pursue that any further.

I accept the fact that all these things take time to develop to put into place and to refine. Have any joint Canada and United States exercises been held in this regard, or are any planned?

Mr. D'Avignon: Yes. The February exercise to which Mr. Theilmann referred was a joint Canada-U.S. exercise. As we were saying, we brought some 17 departments together with their American counterparts and had provincial involvement as well around a scenario.

Senator Forrestall: Was there a scenario for this? It was not sitting down in a seminar?

Mr. D'Avignon: No. These exercises are all scenario-driven specifically so that we can get at what is happening and who is talking to whom as the scenario unfolds. We ask: How are you using your system of communication and information to deal with this event? How do we know what these things that we have seen mean? You have Health, Immigration, National Defence and others who are engaged in that around that scenario.

Senator Forrestall: Staying with that scenario, let me ask whether or not we have any confidence in or do we play a role in ensuring Canada's provincial plans? As we move into the city-state, is there any way of ensuring that these areas for incidents, if you will, are compatible with the plans in the United States, in particular, because of the nature of our border? Is anyone looking at this? I am thinking of transborder movements, such as the housing and everything else that goes with the pursuit of an objective.

Mr. D'Avignon: This was a transborder exercise dealing with an incident that was occurring that had transborder impacts. That is why we had the provincial people there.

Senator Forrestall: Could you tell us what the scenario was?

mécanismes de coordination en haut, mais il y aurait peut-être moyen de faire en sorte qu'ils soient plus efficaces et qu'ils soient liés les uns aux autres. C'est là l'une des questions que nous allons étudier dans le cadre de notre examen du plan de lutte contre le terrorisme.

Le sénateur Forrestall: Je ne sais toujours pas trop qui parle à qui. J'aimerais bien le savoir. Peut-être qu'il faudra encore deux ou trois incidents avant que tout soit prêt.

Suite aux événements du 11 septembre, et sur la base de mes observations faites lors de visites aux États-Unis — à Colorado Springs, notamment — quelques Canadiens de toute première classe ont été responsables du monde entier pendant les 24 premières heures. Ce n'était pas le premier ministre du Canada, ni le président des États-Unis. Quelques types savaient ce qui se passait et ont pris des mesures. Nous nous efforçons encore aujourd'hui de rattraper ce niveau d'efficience qui est possible lorsqu'une personne est responsable. Je ne vais pas poursuivre plus avant cette question.

Je conviens que toutes ces choses prennent du temps pour être élaborées, mises en place et peaufinées. Y a-t-il eu ou prévoit-on organiser des exercices conjoints canado-américains à cet égard?

M. D'Avignon: Oui. L'exercice de février qu'a évoqué M. Theilmann était un exercice conjoint Canada-États-Unis. Comme nous le disions, nous avons réuni quelque 17 ministères avec leurs pendants américains et il y a également eu une participation provinciale autour d'un scénario.

Le sénateur Forrestall: Y avait-il un scénario pour cela? Il ne s'agissait pas de s'asseoir dans le cadre d'un séminaire?

M. D'Avignon: Non. Tous ces exercices sont axés sur un scénario bien particulier, ce afin d'être en mesure de cerner ce qui se passe et qui parle à qui au fur et à mesure des opérations. Nous posons les questions suivantes: De quelle façon utilisez-vous votre système de communications et de diffusion d'information face à cet événement? Comment pouvons-nous savoir ce que signifient les choses que nous voyons? Vous avez Santé, Immigration, Défense nationale et d'autres qui s'engagent autour du scénario.

Le sénateur Forrestall: Toujours dans le contexte de ce scénario, permettez que je vous demande si nous jouons un rôle dans l'exécution des plans provinciaux du Canada et si ces plans nous inspirent ou non confiance? Au fur et à mesure que nous tendons vers la ville-État, y aurait-il moyen de veiller à ce que ces secteurs, si vous voulez, soient compatibles avec les plans notamment américains, étant donné la nature de notre frontière? Quelqu'un se penche-t-il là-dessus? Je songe aux mouvements transfrontaliers, aux questions de logement et autres qui interviennent dans la poursuite d'un objectif.

M. D'Avignon: Il s'est en l'occurrence agi d'un exercice transfrontalier traitant d'un incident qui avait des impacts transfrontaliers. C'est pourquoi les gens des provinces étaient présents.

Le sénateur Forrestall: Pourriez-vous nous dire quel était le scénario?

Mr. D'Avignon: It was a biological scenario. In this particular case, we had the Province of British Columbia there to ensure where they plugged in and how they would respond to the incident on the ground from a provincial point of view. Similarly, the Americans were present and did similar things from their side. In this way, we could see where the pieces connected from a communication point of view, from an action point of view, et cetera.

It was an ambitious scenario and exercise. The consensus was that it was successful. We learned a lot from it. We committed to doing certain other things that would make the next one that we do a little better. This was not the first time that we have done exercises with our American colleagues. We have done them before.

Senator Forrestall: Was that the first time it was done with a sense of urgency?

Mr. D'Avignon: Yes, urgency as a result of the events of September 11, which is why there was more of a concern around the biological scenario.

Senator Forrestall: What are we doing about a communications plan and public relations with respect to Americans knowing what we are doing, why we are doing it, and so on?

Mr. D'Avignon: There is a rather elaborate set of activities going on in the Privy Council Office around the whole Ridge-Manley relationship, the 30-Point Action Plan and all the things that flow from the Smart Border Declaration and so forth. In context of these commitments, there is a lot of communication activity associated with that to convey what we are doing, how we are doing it, how well we are doing it together, the kind of things that are being agreed upon and put into place. Much of the communication ties in to how we work well together and how we make the borders more secure. Of course, that ripples out into relationships between the security agencies and the law enforcement agencies.

Mr. Theilmann: You asked about emergency plans at the local level and they being complementary and contiguous with the U.S. border. My experience gained from working across the country is that they have robust plans with their neighbouring states. Windsor, for example, can respond to fire emergencies in Detroit and vice versa. They attend each other's exercises. I have seen that across the country. It was demonstrated post-September 11 in how well the local communities dealt with the influx of passengers suddenly dropping out of the sky.

With regard to public communications, were you referring to public communications coordination in a crisis?

Senator Forrestall: Yes. Transparency is also is vitally important in all of this.

M. D'Avignon: C'était un scénario de menace biologique. Dans ce cas particulier, les gens de la province de Colombie-Britannique étaient là afin de savoir où ils interviendraient et de quelle façon ils réagiraient à l'incident sur le terrain. Les Américains étaient présents eux aussi et ont fait des choses semblables de leur côté. C'est ainsi que l'on a pu voir où les morceaux s'imbriquent sur le plan communications, intervention, et cetera.

C'était un scénario et un exercice ambitieux. Tout le monde a jugé l'exercice utile. Nous en avons beaucoup appris. Nous nous sommes engagés à entreprendre d'autres activités en vue d'améliorer encore l'exercice suivant. Ce n'était pas la première fois que nous menions des exercices avec nos collègues américains. Cela s'était déjà vu par le passé.

Le sénateur Forrestall: Était-ce la première fois que cela était mené dans un contexte d'urgence?

Mr. D'Avignon: Oui, un contexte d'urgence du fait des événements du 11 septembre, et c'est pourquoi l'on s'est davantage attardé sur l'aspect scénario biologique.

Le sénateur Forrestall: Que faisons-nous en matière de plan de communications et de relations publiques pour faire savoir aux Américains ce que nous faisons, pourquoi nous le faisons, et cetera?

Mr. D'Avignon: Il y a en cours au Bureau du Conseil privé un ensemble assez complexe d'activités entourant toute la relation Ridge-Manley, le Plan d'action à 30 points et toutes les choses découlant de la Déclaration sur la frontière intelligente et tout le reste. Dans le contexte de ces engagements, il y a beaucoup d'activité en matière de communication, ce que nous faisons, de la façon dont nous procédons, du bon jumelage des deux systèmes et de toutes les choses qui ont été convenues et mises en place. Une part importante de la communication porte sur la façon dont nous travaillons ensemble et sur les mesures que nous avons prises de part et d'autre pour faire en sorte que les frontières soient plus sûres. Bien sûr, cela a des ramifications sur les relations qui existent entre agences de sécurité et organisations d'application de la loi.

M. Theilmann: Vous avez posé une question au sujet des plans d'urgence au niveau local et de leur complémentarité et contiguïté avec les plans en vigueur à la frontière avec les États-Unis. L'expérience que j'ai acquise en travaillant d'un bout à l'autre du pays est que les services locaux ont des plans de collaboration robustes avec leurs États voisins. Windsor, par exemple, peut intervenir en cas d'incendie à Detroit et inversement. Les services d'intervention de part et d'autre participent aux exercices organisés par leurs voisins. J'ai constaté la même chose partout au pays. L'après-11 septembre nous a montré à quel point les collectivités se sont resserrées face à l'afflux de passagers qui leur tombaient littéralement du ciel.

En ce qui concerne les communications publiques, parlez-vous de la coordination de communications publiques en situation de crise?

Le sénateur Forrestall: Oui. La transparence est elle aussi d'une importance vitale dans tout cela.

Mr. Theilmann: That major issue came up on the tabletop in February. There will always be operational communications between departments and their U.S. counterparts.

With respect to national messaging for public reassurance and confidence, we have signed principles and agreements with the Americans. For example, we have guidelines of cooperation and CBR on terrorism — signed in May of 1999 — that commit us to sharing information on an incident and public messaging. We have to put meat on those guidelines. We say we will do it, but how will we do it? We will be following up on this issue in joint training activities with the U.S.

Senator Wiebe: There are different definitions for the term “exercises.” With regard to the events that took place a week after September 11 in Canada, the training and the capabilities had been done and established, and the successes were a result of the people who were actually on the ground and doing the physical work.

I understand that, when we talk about tabletop exercises, those are basically exercises taking place among the generals and the officers and not so much by the actual troops on the ground.

Could it be that a reason for many of these exercises is that we have many agencies that have to be coordinated to work together in order to then advise the troops on the ground as to what to do?

My next question is, of this \$513 million that you have budgeted for 2001, is there consideration given to looking at ways to reduce the number of agencies that have to be dealt with to improve communications and create efficiencies?

Is that a proper understanding of what you have been saying so far this morning?

Mr. Theilmann: On the issue of exercises, they run the continuum from the simple paper exercise through to a field exercise for deployment of forces on the ground that covers the entire response spectrum from first responders right up to government decision-makers.

Senator Wiebe: How many of those do you have?

Mr. Theilmann: We tended to do them in parts. The last one we did together and which involved the entire response system, was probably at the Halifax G8 in 1995. It moved right up to the ministerial level.

Senator Wiebe: That was prior to September 11.

Mr. Theilmann: Yes. We focus. We do not just concentrate on the generals, as you term it. We do the whole continuum. When we do ones at the local level, we bring in provincial officials and

M. Theilmann: Cette question d'importance a été soulevée dans le cadre de l'exercice de simulation de février. Il y aura toujours des communications opérationnelles entre les ministères et leurs équivalents américains.

En ce qui concerne la diffusion de messages nationaux pour rassurer le public et lui donner confiance, nous avons signé des accords et ratifié des principes avec les Américains. Par exemple, nous avons des lignes directrices en matière de collaboration en cas d'actes terroristes CBRN — lignes directrices qui ont été ratifiées en mai 1999 — qui nous engagent à échanger les données dont nous disposons relativement à tout incident et à nous entendre sur les messages à diffuser au public. Il nous faut étoffer encore ces lignes directrices. Nous disons que nous ferons certaines choses, mais comment allons-nous nous y prendre? Nous allons donner suite à cela dans le cadre des activités de formation conjointes avec les Américains.

Le sénateur Wiebe: Il existe différentes définitions du terme «exercices». En ce qui concerne les événements qui ont eu lieu au Canada une semaine après le 11 septembre, la formation et les capacités avaient été établies et assurées, et la réussite des mesures prises a été le fait des personnes qui étaient sur le terrain et qui faisaient le véritable travail physique.

D'après ce que j'ai compris, lorsqu'on parle d'exercices de simulation, il s'agit en fin de compte d'exercices entre généraux et officiers, auxquels ne sont pas véritablement intégrées les troupes qui travaillent sur le terrain.

Est-il possible que la raison de nombre de ces exercices soit que nous avons de nombreuses agences qui doivent être coordonnées pour travailler ensemble afin d'être en mesure de conseiller ensuite les troupes sur le terrain quant aux mesures à prendre?

Ma question suivante est celle-ci: dans le cadre des 513 millions de dollars prévus au budget pour l'an 2001, est-il question d'envisager des moyens de réduire le nombre d'agences avec lesquelles traiter en vue d'améliorer les communications et de favoriser l'efficience?

Est-ce là une bonne interprétation des propos que vous nous avez jusqu'ici tenus ce matin?

M. Theilmann: En ce qui concerne la question des exercices, ceux-ci couvrent toute la gamme, allant de simples exercices sur papier jusqu'aux exercices de déploiement de forces sur le terrain, englobant toutes les facettes des opérations au sol, allant des premiers répondants jusqu'aux décideurs gouvernementaux.

Le sénateur Wiebe: Combien en avez-vous?

M. Theilmann: Nous avons eu tendance à faire cela par morceau. Le dernier exercice que nous avons mené ensemble et qui a fait intervenir le système d'intervention tout entier, remonte sans doute au G8 de Halifax, en 1995. Cela est remonté jusqu'au niveau ministériel.

Le sénateur Wiebe: C'était avant le 11 septembre.

M. Theilmann: Oui. Nous ciblons nos activités. Nous ne nous concentrerons pas seulement sur les généraux, comme vous avez dit. Nous couvrons tout le continuum. Lorsque nous menons des

first responders — the people doing the job. We also make them aware that they are part of a broader response structure that goes up to the federal level.

We also have exercises that concentrate on the Ottawa end. We have had exercises focused only on the interdepartmental policy advisory group, and how that meets, what it does, and how it organizes itself. We take lessons learned from those and try to incorporate them in our planning as we go down the road.

We do not focus on the generals only. We try to capture everyone, because everyone is part of the structure and has a role to play.

I know our allies, such as the U.S. and the U.K., have very robust exercise programs. They stress the value of those programs and how much they provide in terms of lessons. A plan is only as good as the awareness people have of it. A plan that is not exercised is a plan that will fail. I think scenario-based exercises are an incredibly valuable tool.

Mr. D'Avignon: It is also a way of being able to focus the attention, without necessarily having to spend enormous sums of money. If you start to mobilize equipment, it becomes an expensive proposition.

These are tried and true. They have been used in all sorts of contexts and they have proven their worth. They generate good results and they do work. As Mr. Theilmann says, we do it across the spectrum of people who have to respond to an incident.

With regard to reducing the number of agencies, I have not seen anything at this point that would indicate that there would be such a reduction of agencies engaged in the training that will flow from that \$513 million.

Mr. Theilmann: There is not a reduction of agencies but there is a concerted effort to bring together the people who have an important role to play and ensure they are all working together to develop the same product and not running off and doing one-offs.

One example is the money allotted for CBRN counter-terrorism training. You have at that table National Defence, RCMP, Health Canada, the Canada Nuclear Safety Commission, the Office of Critical Infrastructure and Emergency Preparedness and our department. Each of us has a role to play, preparing first responders for CBRN terrorism. It is a communal effort. We ensure we are not duplicating what the others are doing. We are doing it together. It will be a concentrated uniform training program in which we are all involved and will have an ongoing role in delivering.

Senator Wiebe: Do you feel that has the potential of working efficiently?

exercices au niveau local, nous faisons venir les responsables et les premiers répondants provinciaux — les gens appelés à faire le travail. Nous les sensibilisons également au fait qu'ils s'inscrivent dans une structure d'intervention plus vaste qui remonte jusqu'au niveau fédéral.

Nous avons également des exercices concentrés sur le volet Ottawa. Nous avons tenu des exercices axés exclusivement sur le Groupe consultatif interministériel sur les politiques, sur son mode de rencontre, ses activités et son organisation. Nous prenons les leçons tirées de ces exercices pour les intégrer dans notre planification pour le futur.

Nous ne nous intéressons pas qu'aux seuls généraux. Nous nous efforçons d'inclure tout le monde, car chacun fait partie de la structure et a un rôle à jouer.

Je sais que nos alliés, notamment les États-Unis et le Royaume-Uni, ont des programmes d'exercices très robustes. Ils insistent beaucoup sur la valeur de ces programmes et sur ce qu'ils leur rapportent côté leçons apprises. Un plan n'est qu'aussi bon que la connaissance qu'en ont les gens. Un plan qui n'a pas été mis à l'essai est un plan qui va échouer. Je trouve que les exercices fondés sur des scénarios sont un outil extrêmement précieux.

Mr. D'Avignon: Ils sont également un moyen de concentrer l'attention, sans forcément devoir dépenser d'énormes montants d'argent. Si vous commencez à mobiliser du matériel, la proposition devient fort coûteuse.

Il s'agit de recettes vérifiées et éprouvées. Elles ont été utilisées dans quantité de contextes différents et ont fait leurs preuves. Elles produisent de bons résultats et fonctionnent. Comme l'a dit M. Theilmann, nous faisons la même chose pour toutes les catégories de personnes susceptibles d'être amenées à réagir face à un incident donné.

Pour ce qui est de la réduction des nombres d'agences, je n'ai encore rien vu jusqu'ici qui indique qu'il y aura une réduction des agences engagées dans la formation en vertu de cette enveloppe de 513 millions de dollars.

Mr. Theilmann: Il n'y a pas de réduction du nombre d'agences, mais il y a un effort concerté de rassembler les personnes qui ont un rôle important à jouer et de veiller à ce qu'elles travaillent toutes ensemble à l'élaboration du même produit au lieu que chacun fasse cavalier seul.

Un exemple est l'argent réservé à la formation en matière de lutte contre le terrorisme CBRN. Vous avez à cette table la Défense nationale, la GRC, Santé Canada, la Commission canadienne pour la sûreté nucléaire, le Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile et notre ministère. Chacun d'entre nous a un rôle à jouer dans la préparation des premiers répondants en cas d'acte terroriste CBRN. Il s'agit d'un effort collectif. Nous veillons à ne pas reproduire ce que font les autres. Nous travaillons ensemble. Il s'agira d'un programme de formation uniforme concentré auquel nous participerons tous et à l'égard duquel nous aurons un rôle permanent d'exécution.

Le sénateur Wiebe: Pensez-vous que le programme ait le potentiel de fonctionner de façon efficiente?

Mr. Theilmann: Yes. I have been working on that particular issue for the last five years. We were helped by the report of the Kelly Committee in 1999. We took our direction from the government response to that to begin working on these issues connected with CBRN terrorism. This is one of the results.

[Translation]

Senator Day: My questions flow from questions you have already provided answers to and from the documents you have produced.

[English]

First, I would like to ask Mr. Theilmann about the various plans.

You talked about various national plans such as the OCIPEP national plan. Has somebody put these together in a binder? You mentioned many of them that you are trying to coordinate. Does someone have these all drawn together that you can share with us so that we can know what is in existence now?

Mr. Theilmann: We can follow up and get copies of the plans. We share each other's plans. I have copies of the National Support Plan in my office and they have copies of the National Counter-terrorism Plan in theirs. We can certainly follow up and provide you with copies.

Senator Day: If you are coordinating these, you must know what is in each one of them. It would be helpful for us to know what you are trying to coordinate.

Mr. Theilmann: Each of these plans has a different lead minister. The Federal Nuclear Emergency Plan belongs to Health Canada and the Radiation Protection Branch. The National Support Plan belongs to OCIPEP.

We are trying to bring the community together. It is often our role to be catalyst and coordinator. We say, "We must sit down and look at these. We must make them work in harmony." Many of these plans were not designed for terrorist incidents. It does not matter; the consequences are the same. For example, a deliberately caused agricultural terrorist attack will have the same effect as a naturally occurring outbreak.

As I said earlier, all the systems work well, but we need to tie them together better at the top.

Senator Day: I am suggesting that you bring them together so that we know what they are, and we will know what you are trying to coordinate.

Another point arises from Mr. D'Avignon's comment in relation to a supplementary question by our chairman. You said you did not know whether the Prime Minister was talking to the President or not. You were busy at your level. There must have been a post-mortem after September 11 to discuss how well the

M. Theilmann: Oui. J'oeuvre à ce dossier depuis cinq ans. Nous avons été aidés par le rapport du Comité Kelly en 1999. Nous nous sommes inspirés de la réaction du gouvernement face à ce rapport pour commencer à travailler à ces questions liées au terrorisme CBRN. Et il s'agit ici de l'un des résultats.

[Français]

Le sénateur Day: Mes questions découlent de questions auxquelles vous avez répondues et des documents que vous avez produits.

[Traduction]

J'aimerais commencer par interroger M. Theilmann au sujet des différents plans.

Vous avez parlé de plusieurs plans nationaux comme par exemple le plan national du BPIEPC. Quelqu'un a-t-il réuni tout cela dans un classeur? Vous avez mentionné plusieurs d'entre eux que vous tentez de coordonner. Quelqu'un a-t-il réuni tous ces plans dont vous nous avez fait état, afin que nous sachions ce qui existe à l'heure actuelle?

M. Theilmann: Nous pourrons nous renseigner et obtenir des copies des différents plans. Nous échangeons entre nous les plans que nous avons. J'ai dans mon bureau des exemplaires du Plan national de soutien et eux ont chez eux des copies du Plan national de lutte contre le terrorisme. Nous pourrons certainement nous renseigner et vous en fournir des exemplaires.

Le sénateur Day: Si vous coordonnez ces différents plans, vous devez savoir ce que renferme chacun d'eux. Il nous serait utile de savoir ce que vous vous efforcez de coordonner.

M. Theilmann: Chacun de ces plans relève d'un ministre responsable différent. Le Plan d'intervention fédéral en cas d'urgence nucléaire relève de Santé Canada et de la Direction de la radioprotection. Le Plan de soutien national relève quant à lui du BPIEPC.

Nous tentons de rassembler la communauté. Souvent, notre rôle est celui de catalyseur et de coordonnateur. Nous disons «Il nous faut nous asseoir et examiner telle ou telle chose. Il nous faut faire travailler tout cela ensemble, de façon harmonieuse». Nombre de ces plans n'ont pas été conçus en fonction d'incidents terroristes. Peu importe, car les conséquences sont les mêmes. Par exemple, une attaque terroriste agricole délibérée aura le même effet qu'une poussée épidémique naturelle.

Comme je l'ai dit plus tôt, tous les systèmes fonctionnent bien, mais il nous faut mieux les rattacher les uns aux autres en haut de la pyramide.

Le sénateur Day: Je suis en train de recommander que vous les réunissiez afin que nous sachions de quoi il s'agit, et nous pourrons alors comprendre ce que vous tentez de coordonner.

Un autre point découle du commentaire fait par M. D'Avignon en réaction à une question supplémentaire posée par le président du comité. Vous avez dit ne pas savoir si le premier ministre a discuté ou non avec le président. Vous étiez occupé à votre niveau. Il a dû y avoir un post-mortem après le

system had worked and what the shortfalls were. One of theses must have been the communications issue at the upper levels. It surprised me when you said that.

Mr. D'Avignon: It was said in the context of the fact that I have every confidence that those communications were occurring. Mr. Manley's committee was established to provide coordination at the ministerial level and to provide a focus for the channelling of information and communications at that level. Therefore, within that mechanism, I am certain that the Privy Council Office was supportive that that kind of communication was occurring. I have no reason not to believe that.

I was referring to the parts of this incident for which I was responsible. My level of communication was with the people who were doing the work and pulling it together to feed it to the committee that my boss chairs. The reports that we were generating were going up the line. I know that the reports were shared with ministers and they were used to brief ministers and senior officials.

Senator Day: Are you saying that for us to know whether the overall crisis management took place and functioned the way you want, we will have to talk to someone else who has an overview of this?

Mr. D'Avignon: The person best able to describe how that was unfolding is the Coordinator for Security Intelligence, Mr. Fadden, in the PCO.

Senator Day: I understand that we will have an opportunity to talk with him. I appreciate your highlighting that for us.

I believe it was Mr. Theilmann who mentioned the study, in Ottawa, on first responders. Is that study complete?

Mr. Theilmann: We are just reshaping a draft right now. It was thrown off track because it was in train to be done when September 11 occurred. Ottawa tends to be on the cutting edge because of the amount of work that has been done in the last 4 years in developing this municipal response model for CBRN terrorism. Ottawa is a model for inter-agency cooperation at the local level. We wanted to capture what they have done, how they overcame challenges, what their protocols were and how they worked together. That could be a document to share to inform planning efforts at the local level across the country.

Senator Day: Could you share that with us? I would like to be put on the distribution list.

Mr. Theilmann: We can do that, Senator Day.

11 septembre, pour déterminer dans quelle mesure le système avait bien fonctionné et quelles avaient été les lacunes. On a certainement dû dans le cadre de ce travail se pencher sur la question des communications aux niveaux supérieurs. Vos propos m'ont surpris.

Mr. D'Avignon: Ils vous ont été tenus dans le contexte du fait que je suis convaincu que ces communications ont eu lieu. Le comité de M. Manley a été créé en vue d'assurer la coordination au niveau ministériel et de canaliser les renseignements et les communications à ce niveau. En conséquence, dans le cadre de ce mécanisme, je suis convaincu que le Bureau du Conseil privé a appuyé le déroulement de ce genre de communications. Je n'ai aucune raison de ne pas croire cela.

Je faisais état des éléments de réaction à l'incident pour lesquels j'étais responsable. Mon niveau de communication se faisait avec les personnes qui faisaient le travail et qui réunissaient les différents éléments pour les communiquer au comité que préside mon supérieur. Les rapports que nous produisions remontaient la filière. Je sais que les rapports étaient communiqués au ministre et servaient aux séances de brefage proposées aux ministres et aux hauts fonctionnaires.

Le sénateur Day: Êtes-vous en train de dire que pour que nous sachions si la gestion d'ensemble de la crise s'est déroulée comme vous l'aviez prévu, il nous faudra nous adresser à quelqu'un d'autre, qui a une vue d'ensemble de tout cela?

Mr. D'Avignon: La personne la mieux en mesure de décrire de quelle façon tout cela se déroulait est le coordonnateur des renseignements de sécurité, M. Fadden, au BCP.

Le sénateur Day: Je crois savoir que nous aurons l'occasion de discuter avec lui. J'apprécie que vous ayez tiré cela au clair pour nous.

Je pense que c'est M. Theilmann qui a mentionné l'étude, à Ottawa, sur les premiers répondants. Cette étude est-elle terminée?

Mr. Theilmann: Nous sommes tout juste en train de retravailler l'ébauche. Ce travail a quelque peu déraillé car il était censé être terminé lorsque sont survenus les événements du 11 septembre. Ottawa a tendance à être à la fine pointe, étant donné la masse de travail qui a été accomplie au cours des quatre dernières années dans l'élaboration de ce modèle de réaction municipale face aux incidents de terrorisme CBRN. Ottawa est un modèle de coopération inter-agences au niveau local. Nous voulions cerner ce qu'ils ont fait, la façon dont ils s'y sont pris pour surmonter les défis, leurs protocoles et leurs méthodes de travail en commun. Ce pourrait être un document à partager pour informer les efforts de planification au niveau local à l'échelle du pays.

Le sénateur Day: Pourriez-vous nous fournir cela? J'aimerais bien être inscrit sur la liste de distribution.

Mr. Theilmann: Nous pourrons faire cela, sénateur Day.

Senator Day: Is there someone in your department who monitors U.S. Homeland Security Director Ridge's actions with respect to homeland defence in the United States, the lessons learned, the changes and the responsibilities, more precisely than we would be able to do through reading the national newspapers.

Mr. D'Avignon: After September 11, more resources were made available, and in that context, my department received additional resources. One project underway involves a new staff member to the directorate who has been assigned to follow the homeland defence issue as it unfolds in the United States. In that way, we will develop a sense of what it means, the activities surrounding it and the potential impacts on us.

We are not the only ones monitoring. The homeland defence initiative also affects Customs and Excise because of the U.S. Immigration and Naturalization Service, INS. The American customs people are all part of the homeland defence initiative. There are people in various Canadian departments who are directly affected by the activities of the various American departments that are also monitoring these activities.

All of the monitoring and interaction is feeding through to people in the Privy Council Office who support the deputy prime minister in his relationship with Mr. Ridge. The information funnels up to that level so that there is a coordinated sense of all that is happening. As well, it helps to contribute to the maturing of that relationship.

Senator Day: I will follow up with the Privy Council Office when we have the opportunity.

The final area of questioning concerns your written presentation.

At page 8, you state:

Under federal emergency policy, primary jurisdiction for responding to the consequence management aspects of an emergency, terrorist or otherwise, lies with municipalities and provinces. The federal government provides a support role and does not get involved unless a request is initiated by a province or territory.

Is there a written federal emergency policy? Is it one of these plans or is there something else that we could see, in writing?

Mr. Theilmann: There is a federal emergency policy that dates back to 1985, and OCIEP has that policy. I could obtain a copy of that policy for the committee.

Senator Day: I became somewhat ill at ease when I read that this responsibility is primarily municipal and provincial, and not federal. The federal government provides a support role and does not become involved unless a request is initiated by the province and territory.

Mr. D'Avignon: That is the constitutional structure of the country.

Le sénateur Day: Y a-t-il quelqu'un dans votre ministère qui surveille les mesures du U.S. Homeland Security Director, M. Ridge, relativement à la défense du territoire américain, aux leçons apprises, aux changements et aux responsabilités, plus précisément que nous ne pourrions le faire à la lecture des quotidiens nationaux?

M. D'Avignon: Après le 11 septembre, davantage de ressources ont été rendues disponibles et, dans ce contexte, mon ministère a reçu des ressources supplémentaires. Un projet qui est en cours concerne un nouveau membre de l'équipe de la direction qui lui a été affecté dans le but de suivre le dossier de la défense du territoire américain. De cette façon, nous saurons ce que cela signifie, quelles sont les activités prévues ainsi que l'impact potentiel sur nous.

Nous ne sommes pas les seuls à assurer un contrôle. La «homeland defence initiative» a quant à elle une incidence sur Douanes et Accise à cause du U.S. Immigration and Naturalization Service, ou INS. Les agents de douanes américains font partie intégrante de l'initiative de défense du territoire américain. Il y a des personnes dans différents ministères canadiens qui sont directement touchées par les activités des ministères américains qui surveillent également ces activités.

Toutes les activités de surveillance et d'interaction parviennent jusqu'aux gens du Bureau du Conseil privé qui appuient le vice-premier ministre dans sa relation avec M. Ridge. Les renseignements sont canalisés jusqu'à ce niveau-là afin qu'il y ait une vision coordonnée de tout ce qui se passe. Cela contribue d'autre part à la maturation de cette relation.

Le sénateur Day: Je reviendrai là-dessus avec le Bureau du Conseil privé lorsque nous en aurons l'occasion.

Mes dernières questions concernent votre exposé.

Vous dites, à la page 8, et je cite:

En vertu des politiques fédérales de gestion des situations d'urgence, la gestion des conséquences d'une telle situation — qu'elle soit ou non de nature terroriste — incombe aux municipalités et aux provinces. Le gouvernement fédéral apporte son appui et n'intervient pas à moins que la province ou le territoire touché en fasse la demande.

Existe-t-il une politique fédérale en matière de gestion des situations d'urgence? S'agit-il de l'un de ces plans ou bien y a-t-il autre chose encore que nous pourrions voir, par écrit?

M. Theilmann: Il y a une politique de gestion des situations d'urgence qui remonte à 1985, et le BPIEPC a cette politique. Je pourrai en obtenir copie pour le comité.

Le sénateur Day: Je me sens quelque peu mal à l'aise lorsque je lis que cette responsabilité est principalement municipale et provinciale et non pas fédérale. Le gouvernement fédéral apporte son appui et n'intervient pas à moins que la province ou le territoire touché en fasse la demande.

M. D'Avignon: C'est là ce que veut la structure constitutionnelle du pays.

Senator Day: Surely something such as a terrorist threat or attack is beyond municipal or provincial jurisdiction and is a matter of federal jurisdiction by virtue of the expense of it. Why would you say that you do not have jurisdiction to become involved unless you are invited?

Mr. D'Avignon: As I say, the constitutional distribution of powers regulates it. Those responsibilities are provincial and municipal.

If you had a major incident, for example, Bill C-36 on anti-terrorism recognizes that the prosecution of terrorists in the context of a terrorist incident, which would normally be a provincial responsibility, can also be a federal responsibility. It recognizes that there is, potentially, a dual responsibility and that the federal government could become involved sooner.

Similarly, in the case of an incident, there is a requirement for the provinces to request the assistance of the federal government. An example is a situation of the type that happened in the Saguenay, where there was a request from the province for federal assistance to engage armed forces personnel to assist. The structure is fairly well honed to ensure that assistance can be requested and delivered.

Senator Day: I understand how that request can be made through the provincial government. My concern is that most of these terrorist events will be something international, or happening in more than one province. We need to know that there is coordination and a national policy in place to handle this.

On page 12 of your presentation, you say some provincial and territorial governments have not enhanced their capabilities. Some can afford to and some cannot. If you are saying the federal government cannot do anything until invited to, then you are suggesting that there is not national coordination, notwithstanding what you have said.

Mr. Theilmann: It is important to stress that it is not as if the federal government is standing on the sideline waiting to be sent into the game.

On the consequence management side, if a province needs assistance, that is coordinated by the Office of Critical Infrastructure Protection and Emergency Preparedness. It is their job to coordinate federal consequence management support. They have regional directors in every province who work hand-in-glove with the local emergency preparedness community. They are the federal eyes on what is happening there. We are not sitting idly by, we are monitoring. If they need assistance, they can get it quickly.

One example occurred in the wake of September 11. Several provinces needed emergency supplies such as blankets and cots and so on, and they were able to access the national emergency supply stockpile that Health Canada manages. They accessed

Le sénateur Day: Assurément, quelque chose comme une menace ou une attaque terroriste déborde de la compétence de la municipalité ou de la province et relève du palier fédéral du fait de son coût. Pourquoi diriez-vous que vous n'êtes pas habilités à intervenir à moins que l'on vous y invite?

M. D'Avignon: Comme je le disais, c'est le partage constitutionnel des pouvoirs qui détermine cela. Ces responsabilités sont provinciales et municipales.

S'il se produisait un incident majeur, par exemple, le projet de loi antiterroriste C-36 reconnaît que la poursuite de terroristes dans le contexte d'un incident terroriste, qui serait normalement du ressort de la province, peut également être une responsabilité fédérale. Le projet de loi reconnaît qu'il existe, potentiellement, une double responsabilité et que le gouvernement fédéral pourrait intervenir plus tôt.

De la même façon, en cas d'incident, il est exigé des provinces qu'elles demandent l'aide du gouvernement fédéral. Un exemple serait la situation survenue dans le Saguenay: la province a demandé l'aide du gouvernement fédéral sous forme de déploiement de personnel militaire. La structure est très au point s'agissant de la demande et de la prestation d'aide.

Le sénateur Day: Je comprends comment une telle demande peut être faite par le biais du gouvernement provincial. Mon souci est que le gros de ces incidents terroristes seront de nature internationale ou en tout cas intéresseront plus qu'une province. Il nous faut savoir qu'il y a en place une coordination et une politique nationales pour contrer cela.

À la page 13 de la version française de votre exposé, vous dites que les administrations de certaines provinces et de certains territoires n'ont pas renforcé leurs capacités. Certaines en ont les moyens, d'autres pas. Si vous dites que le gouvernement fédéral ne peut rien faire tant qu'il n'y a pas été invité, alors cela suppose qu'il n'y a pas de coordination nationale, nonobstant ce que vous avez dit.

M. Theilmann: Il est important de souligner que ce n'est pas comme si le gouvernement fédéral attendait sur la touche qu'on l'envoie sur le terrain de jeu.

Côté gestion des conséquences, si une province a besoin d'aide, cela est coordonné par le Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile. C'est à lui qu'il revient de coordonner le soutien fédéral à la gestion des conséquences. Il a dans chaque province des directeurs régionaux qui travaillent main dans la main avec les services locaux de préparation aux situations d'urgence. Ces directeurs sont les yeux fédéraux qui surveillent ce qui s'y passe. Nous ne restons pas là à nous tourner les pouces; nous surveillons. S'ils ont besoin d'aide, ils peuvent l'obtenir rapidement.

Un exemple nous a été fourni dans le sillage des événements du 11 septembre. Plusieurs provinces avaient besoin de fournitures d'urgence telles couvertures, lits de camp, et cetera et elles ont pu avoir accès à la réserve nationale de fournitures d'urgence gérée

those supplies from the regional stockpiles very quickly because there are mechanisms in place to ensure we are ready to step in the minute they need help.

Senator Day: I recognize that some provinces can afford to do more than other provinces. Does OCIPEP determine what extra help the federal government has to provide in certain provinces and coordinates what the emergency measures people are doing in the different provinces, or is that Solicitor General?

Mr. Theilmann: That is OCIPEP.

The Chairman: We are seeing a disconnect. We do not hear the same message from first providers. It is the committee's intention to have them come before us. I would encourage you to double-check whether your federal officials are as in touch locally with the first providers as you say. I think you will find that is not the case as we have anecdotal evidence thus far. We will get testimony before this committee asking them that very question. We will be doing that soon, so I would encourage you to ensure that you have your facts right on this because we will be comparing what you have said to us today and putting those questions back to those first providers.

Senator Wiebe: On page 10 — and this is rather confusing — you say you have “allocated an envelope of \$513 million to improve the national capability to respond to the threat of CBRN terrorism. This includes funding for equipment and training for first responders.” You go on to say, “I should note that provincial and municipal authorities are responsible for first responders...”

When the Toronto's chief of police was before our committee, we asked him what kind of assistance his department has received since September 11 in order for him to react to a similar situation that happened in New York. His response was that he received nothing from his municipality, his province, or the federal government.

Has any of the equipment and training for first responders been distributed, or are we still in the planning and talking stage?

Mr. Theilmann: On the issue of equipment, the budget allocated \$12 million over the next couple of years. That is available to the provinces through the OCIPEP. It is on a 75/25 cost share split, with the federal government picking up 75 per cent.

Senator Banks: Can you tell us how much of that has been spent to this point?

Mr. Theilmann: I cannot tell you. I can find out. I know that grants or applications for money are already coming in. It is coordinated through the provincial governments' emergency measures organizations in most cases. You would have to check the details with OCIPEP.

par Santé Canada. Elles ont très rapidement eu accès aux réserves régionales car il y a en place des mécanismes qui garantissent notre intervention dès l'instant où notre aide est requise.

Le sénateur Day: Je conviens que certaines provinces ont les moyens de faire plus que d'autres. Le BPIEPC détermine-t-il quelle aide supplémentaire le gouvernement doit assurer à certaines provinces et coordonne-t-il ce que font les intervenants d'urgence dans les différentes provinces, ou bien cela relève-t-il du solliciteur général?

M. Theilmann: C'est là le travail du BPIEPC.

Le président: Nous voyons ici un décalage. Nous n'entendons pas le même message de la bouche des premiers intervenants. Le comité a l'intention de les convoquer. Je vous encouragerais à vérifier de nouveau si les responsables fédéraux de chez vous sont, comme vous le pensez, en communication à l'échelle locale avec les premiers intervenants. Je pense que vous constaterez que ce n'est pas le cas, et nous avons des preuves anecdotiques à cet effet. Nous poserons cette question à ces intervenants lorsqu'ils viendront témoigner devant le comité. Nous comptons les convoquer très bientôt, et je vous encourage donc à vérifier vos faits car nous allons comparer les propos que vous nous avez tenus ici aujourd'hui avec ce que nous diront les premiers intervenants en réponse aux mêmes questions.

Le sénateur Wiebe: Vous dites à la page 10 — et cela me confond quelque peu — que «dans le budget fédéral de 2001, une enveloppe de 513 millions de dollars a été allouée au renforcement de notre capacité nationale de contrer la menace du terrorisme chimique, biologique, radiologique et nucléaire. L'enveloppe prévoit des fonds pour l'équipement et la formation des premiers intervenants». Vous poursuivez en disant ceci: «Je dois préciser que ce sont les autorités provinciales et municipales qui se chargent des premiers intervenants [...]»

Lorsque le chef du service de police de Toronto a comparu devant le comité, nous lui avons demandé quel genre d'appui son service avait reçu depuis le 11 septembre afin qu'il soit en mesure de réagir à une situation semblable à celle survenue à New York. Sa réponse a été qu'il n'a rien reçu, ni de sa municipalité, ni de sa province, ni du gouvernement fédéral.

Y a-t-il eu une distribution d'équipement et de formation aux premiers intervenants, ou bien en sommes-nous toujours au stade de la planification et de la discussion?

M. Theilmann: Pour ce qui est de la question de l'équipement, le budget prévoyait 12 millions de dollars sur les quelques prochaines années. Cet argent est à la disposition des provinces par le biais du BPIEPC. Il s'agit d'une formule de partage des coûts 75/25, le gouvernement fédéral couvrant 75 p. 100.

Le sénateur Banks: Pourriez-vous nous dire quelle part de cet argent a été dépensée jusqu'ici?

M. Theilmann: Je ne peux pas vous le dire. Je me renseignerai. Je sais que des demandes de subventions ou d'argent arrivent déjà. Cela est dans la plupart des cas coordonné par les organisations de mesures d'urgence des gouvernements provinciaux. Il vous faudrait vérifier les détails auprès du BPIEPC.

Regarding the \$59 million for training, one message we heard across the country was the need for national standards. If the money was parcelled out and given to the different jurisdictions, there would be no national standard. Each jurisdiction would come up with its own training program syllabus. That is why we are looking at a coordinated effort in response to that message from first responders. They will be the beneficiaries of the training. The federal government will develop all the training materials. They will be delivering it and subsidizing travel to attend courses. Some courses will be offered locally using venues already available, such as the various training institutes in the provinces.

I can speak to those two particular pools of money.

Senator Wiebe: Am I being unkind by saying that everything we have learned as a result of September 11 is still in the planning and strategy stage and nothing has made it to the field yet?

Mr. Theilmann: The equipment money is being distributed. That is a concrete thing. The training is not being delivered at the local level yet, aside from what we have been doing over the last four years through the Operational Readiness Program, where the focus has been on assisting local responders.

The Chairman: Mr. D'Avignon, we wrote you on April 30 and requested a response relating to the Kelly Committee's report in 1999, asking if you would indicate to us how many of the recommendations had been implemented. Two weeks later, we heard back from a member of your staff — I believe it was Ms Banulescu — saying that you were going to undertake that. Could you advise the committee when we are likely to hear back regarding the 31 recommendations?

Mr. D'Avignon: I have signed a response back to your request. I am surprised that you do not have it yet. I am sure you appreciate that a number of people must be brought together to do this. We are anticipating having it for you at the end of the summer. By then, we should have brought everything together.

The Chairman: We are anxious to see how you have fared in that regard. In summary, my understanding is that you and your colleague have undertaken to advise us on how the funds in the post-September 11 budget were allocated, and what expenditures have been undertaken across the system. You were going to do so through your capacity as catalysts and coordinators, I believe.

I would appreciate a list of the exercises undertaken to date, and what was involved in those exercises. It would also be helpful if you could provide us with a list of the first responders, by community, with whom you have been in contact, and how often. There is some concern on the part of committee that that part of the loop is not being closed, or if we are not aware of it. That would be helpful to us.

En ce qui concerne les 59 millions de dollars pour la formation, un message que nous avons entendu à l'échelle du pays était qu'il fallait des normes nationales. Si l'argent est morcelé et distribué parmi les différentes juridictions, il n'y aura aucune norme nationale. Chaque juridiction élaborera son propre programme de formation. C'est pourquoi nous visons un effort coordonné en réponse à ce message émanant des premiers répondants. Ce seront eux qui bénéficieront de la formation. Le gouvernement fédéral s'occupera de l'élaboration de tous les outils de formation. Il assurera la formation et subventionnera les déplacements des participants aux cours. Certains cours seront offerts à l'échelle locale en utilisant des centres d'instruction existants, comme par exemple les différents instituts de formation des provinces.

Je suis à la page en ce qui concerne ces deux pools d'argent.

Le sénateur Wiebe: Suis-je injuste en disant que tout ce que nous avons appris par suite des événements du 11 septembre en est toujours à l'étape de la planification et de l'élaboration stratégique et que rien n'a encore abouti sur le terrain?

Mr. Theilmann: L'argent destiné à l'équipement est en train d'être distribué. Il s'agit là de quelque chose de concret. La formation n'est pas encore en train d'être livrée au niveau local, exception faite de ce que nous faisons depuis quatre ans en vertu du Programme de préparation opérationnelle, dans le cadre duquel l'accent a été mis sur l'aide à fournir aux répondants locaux.

Le président: Monsieur D'Avignon, nous vous avons écrit le 30 avril demandant une réponse au rapport de 1999 du Comité Kelly, et vous demandant notamment de nous indiquer combien des recommandations avaient été mises en oeuvre? Deux semaines plus tard, un membre de votre personnel — je pense que c'était Mme Banulescu — nous répondait que vous alliez entreprendre de nous préparer cela. Pourriez-vous dire au comité quand nous pourrons espérer une réponse en ce qui concerne les 31 recommandations?

Mr. D'Avignon: J'ai apposé ma signature sur une réponse à votre demande. Cela m'étonne que vous ne l'ayez pas encore reçue. Je suis certain que vous comprendrez que les efforts de plusieurs personnes doivent être réunis pour produire ce genre de choses. Nous comptons avoir cela pour vous d'ici la fin de l'été. D'ici là, nous devrions avoir tout réuni.

Le président: Nous attendons avec impatience de voir ce que vous avez fait en la matière. En résumé, ce que j'ai compris c'est que vous-même et votre collègue vous êtes engagés à nous dire quelle distribution a été faite des fonds du budget post-11 septembre et quelles dépenses ont été consenties à l'échelle du système. Il me semble que vous alliez faire cela dans le cadre de vos rôles de catalyseurs et de coordinateurs.

J'apprécierais avoir une liste des exercices entrepris à ce jour et de leur contenu. Il serait également utile que vous nous fournissiez une liste des premiers répondants, par collectivité, avec lesquels vous avez pris contact, en précisant la fréquence de ces contacts. Certains membres du comité craignent qu'une partie de la boucle ne soit pas bouclée, ou en tout cas, si c'est le cas, nous ne sommes pas au courant. Cela nous serait très utile.

On behalf of the committee, I would like to thank you both for appearing before us. It was a useful session and we had an opportunity to become updated. We look forward to having you back regularly. As we are working on our fall work plan, we will be looking for dates that are convenient for you to reappear before us.

I would like to introduce Senator Cordy from Nova Scotia. An accomplished educator, she also has an extensive record of community involvement. Coming from Dartmouth, she is especially proud of the local military presence, 12 Wing in Shearwater.

Other members of the committee will join us as the hearing progresses.

Our next witness is Ms Atkinson. She appeared before us last January, prior to our fact-finding visit to Washington, where we discussed border security with our American counterparts. A few weeks ago, when our committee visited the land border crossing at Lansdowne, Ontario, we heard about a number of refugee claimants coming into the country for whom there appeared to be little follow-up in the following months. We have asked Ms Atkinson to address this issue.

Please proceed with your presentation.

Ms Joan Atkinson, Assistant Deputy Minister, Policy and Program Development, Department of Citizenship and Culture: It is a pleasure to be in front of this committee to talk about the work that Citizenship and Immigration Canada, CIC is doing.

[*Translation*]

I would like to take a few minutes today to speak about Citizenship and Immigration Canada's hard work and ongoing commitment to maintaining public safety and national security while keeping our borders open. I would then like to speak about our refugee determination system, our new legislation and, finally, our security budget.

[*English*]

As you can appreciate very well, effective management of the international movement of people is economically, politically and socially integral to Canada. Over 100 million travellers arrive here each year, which presents a huge challenge for Canada with respect to both free trade and border security and finding that balance between being open but being vigilant to those who may cause us some problems.

From an immigration perspective, we believe that there is a real need to take a different view of what constitutes a "border." In our view, a border is not simply a geopolitical line that divides two sovereign nations. Rather, it is a checkpoint. A checkpoint is a place where one can check an individual against the travel

J'aimerais, au nom du comité, vous remercier tous les deux d'être venus comparaître devant nous. Cette séance a été utile et nous a donné l'occasion de nous mettre à jour. Nous envisageons avec plaisir de vous recevoir régulièrement. Nous allons, au fil de la préparation de notre programme de travail pour l'automne, chercher à déterminer avec vous des dates de comparution devant le comité qui vous conviennent.

J'aimerais maintenant vous présenter le sénateur Cordy, de Nouvelle-Écosse. Éducatrice accomplie, Mme Cordy a également un dossier très étouffé en matière d'intervention communautaire. Origininaire de Dartmouth, elle est particulièrement fière de la présence militaire locale, notamment l'escadre 12 à Shearwater.

D'autres membres du comité se joindront à nous au fil de l'audience.

Le témoin suivant est Mme Atkinson. Elle a comparu devant nous en janvier dernier, avant notre mission d'information à Washington, au cours de laquelle nous avons discuté de la sécurité frontalière avec nos homologues américains. Il y a quelques semaines, lorsque le comité s'est rendu au poste frontalier de Lansdowne, en Ontario, on nous a parlé d'un certain nombre de revendicateurs du statut de réfugié qui étaient arrivés au pays et dans le cas desquels il semblait n'y avoir eu que très peu de suivi dans les mois subséquents. Nous avons demandé à Mme Atkinson de traiter de cette question.

Vous avez la parole.

Mme Joan Atkinson, sous-ministre adjointe, Développement des politiques et programmes, ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration: C'est un plaisir pour moi de comparaître devant le comité pour lui parler du travail que fait CIC, Citoyenneté et Immigration Canada.

[*Français*]

Permettez-moi de prendre quelques minutes aujourd'hui pour vous parler du travail acharné et de l'engagement continual de Citoyenneté et Immigration Canada de préserver la sécurité du public et du pays tout en gardant nos frontières ouvertes. Je vous parlerai ensuite de notre système de détermination du statut de réfugié, de notre nouvelle loi et, finalement, du budget de la sécurité.

[*Traduction*]

Comme vous le comprendrez aisément, la gestion efficace des mouvements internationaux de personnes est essentielle pour le Canada, sur les plans économique, politique et social. Chaque année, l'arrivée de plus de 100 millions de voyageurs pose un énorme défi au Canada en ce qui concerne le libre-échange et la sécurité de nos frontières et s'agissant de trouver un équilibre entre être ouverts mais être vigilants à l'égard des personnes susceptibles de nous poser des problèmes.

Du point de vue de l'immigration, il importe selon nous de repenser le concept de «frontière». À notre avis, une frontière n'est pas qu'une simple ligne géopolitique entre deux pays souverains. Il s'agit plutôt d'un point de contrôle. Un point de contrôle est un endroit où l'on peut vérifier l'identité d'une

document that they carry, against information you may have on that individual or apply knowledge about that individual and where they may be coming from.

If you look at a border in that concept, then we have multiple borders. If you envision it as a series of concentric circles: The outermost circle would be overseas, where individuals may first come in contact with an immigration or a visa officer at a Canadian mission abroad if they are seeking a document to come to Canada. If they do not contact a mission or a visa abroad, the next concentric circle would be the international airport where an individual is getting on a plane to come to Canada. Moving along that continuum, the next concentric circle would be when they depart from one plane and board another, when they are in transit through a third country. The land border between Canada and the United States is at the centre of those concentric circles.

In our view, the best approach to try to deal with security is to look at your border in the broadest perspective and try to identify individuals who will be of concern to you at the outermost limits of that concentric circle. By the time an individual who may pose a threat to you arrives at your land border, it is almost too little too late at that point to be able to do the sorts of effective interventions that you may want to take. It boils down to prevention and trying to prevent the arrival in Canada and in the United States of individuals who may pose a problem for us.

With that in mind, even before September 11, CIC worked closely with our domestic and international partners to try to combat terrorism, international or transnational organized crime, migrant smuggling, and other serious threats. Since 1997, the CIC and the United States Immigration and Naturalization Service have had a border vision group that has worked on these issues. Together with our partners at Canada Customs and Revenue Agency, and our U.S. counterparts on the American side and U.S. customs services, we have the Canada-U.S. Accord on our shared border, where the four border agencies work together.

Since September 11, and under the Smart Border Accord with its 30-Point Action Plan, a number of the initiatives that we had started well before September 11 and some new initiatives since September 11 have been highlighted and moved forward more quickly. Since September 11, the Border Vision itself has become considerably more action oriented, meeting every two to three months, expanding the number of working groups and putting more resources into building that essential collaboration with our American counterparts.

Some of the initiatives that have been developed under Border Vision, which you also see reflected in the 30-Point Action Plan, are information-sharing agreements. Obviously, one of the key fundamentals to supporting this multiple border strategy is

personne par rapport aux documents dont elle est munie, aux renseignements que l'on peut posséder sur elle ou sur l'endroit dont elle vient.

Si vous envisagez les frontières dans le cadre de ce concept, alors nous avons des frontières multiples. Si vous envisagez cela comme étant une série de cercles concentriques, le cercle extérieur représente l'étranger, là où l'intéressé a peut-être pour la première fois pris contact avec un agent d'immigration ou un agent des visas à une mission canadienne à l'étranger, s'il cherche à obtenir un document l'autorisant à venir au Canada. S'il ne communique pas avec une mission ou n'obtient pas un visa à l'étranger, alors le cercle concentrique suivant serait l'aéroport international où la personne monte à bord d'un avion pour se rendre au Canada. Se déplaçant toujours vers l'intérieur, le cercle concentrique suivant correspondrait au point de débarquement d'un avion pour monter à bord d'un autre appareil, lorsqu'il y a transit par un troisième pays. La frontière terrestre entre le Canada et les États-Unis se trouve au centre de ces cercles concentriques.

Selon nous, la meilleure approche en matière de sécurité est d'envisager votre frontière dans la perspective la plus large possible et de vous efforcer d'identifier les personnes qui vous préoccuperaient aux limites extrêmes de cet ensemble de cercles concentriques. Lorsqu'une personne qui peut être source de menace pour vous arrive à votre frontière terrestre, il est presque déjà trop tard à ce stade-là d'engager les interventions que vous voudriez peut-être mener. Tout se ramène à une question de prévention, et il s'agit d'empêcher l'arrivée au Canada et aux États-Unis de personnes susceptibles de nous poser des problèmes.

Cela étant dit, même avant le 11 septembre, CIC travaillait étroitement avec nos partenaires nationaux et internationaux pour essayer de combattre le terrorisme, le crime organisé international ou transnational, le trafic de migrants et d'autres menaces graves. Depuis 1997, CIC et l'United States Immigration and Naturalization Service ont un groupe d'examen de la frontière qui ne penche sur ces questions. Avec nos partenaires de l'Agence des douanes et du revenu du Canada et nos homologues américains ainsi que les services de douanes américains, nous avons un accord canado-américain sur notre frontière partagée, et en vertu de cet accord, les quatre agences frontalières travaillent main dans la main.

Depuis le 11 septembre, et en vertu de la Déclaration sur la frontière intelligente assortie de son Plan d'action à 30 points, nombre des initiatives que nous avions prises avant le 11 septembre et certaines initiatives nouvelles prises depuis ont été mises en exergue et ont progressé plus rapidement. Depuis le 11 septembre, le projet Vision relatif à la frontière est lui-même davantage axé sur l'action, des rencontres étant prévues tous les deux ou trois mois, le nombre des groupes de travail ayant été multiplié et les ressources consacrées à cette collaboration essentielle avec nos homologues américains ayant été augmentées.

Certaines des initiatives élaborées dans le cadre de la Vision relative à la frontière, que vous trouverez également reflétées dans le Plan d'action à 30 points, sont des accords d'échange d'information. Manifestement, l'un des piliers de cette stratégie

intelligence and information sharing with our partners on the American side and with our partners elsewhere, outside of the North America, with our other allies and partners in other countries.

We need to ensure that we proceed to share information within the parameters and respecting always the privacy considerations and privacy needs of individual Canadians and non-Canadians alike. The work that we are doing on information-sharing agreements very much involves consultations and discussions on Charter issues, privacy issues, and so on. We are, however, working towards an umbrella information-sharing agreement with the United States. This agreement would comprise a number of subcomponents, including: information sharing on specific population such as asylum seekers and refugee claimants; information sharing abroad with our respective Canadian and American missions on visitor visa applicants; and information sharing on our respective "lookout lists" of those individuals that each country has identified as being of particular concern.

Second, the immigration services in Canada and the United States have been looking at developing a risk management framework, identifying those common areas of concern and identifying mitigation strategies. We have been looking at deploying more immigration control officers overseas and we received money in the security budget to expand our complement.

We are looking at expanding the concept of immigration control officer to go beyond dealing with transportation companies and improperly documented passengers getting on airlines to come to Canada to look at a broader intelligence role and an anti-fraud prevention and anti-fraud detection role. We hope that, with the monies that we receive through the security budget, we will be able to substantially increase that network overseas.

The Americans have also committed to expanding their network of immigration control officers overseas. Given that both countries will be expanding their networks, there are opportunities for us to share our resources and, perhaps, do joint interdiction operations and joint initiatives together overseas to try to prevent the arrival of undesirables to both countries.

In addition to the risk management framework, we have agreed to undertake joint threat assessments of global and country-specific irregular migration patterns. We have been speaking to the Americans about the use of biometric identifiers on travel documents. The Americans have some clear objectives in terms of biometric identifiers on travel documents in legislation. We, as well, are looking at the possibility of looking at biometric identifiers on some of the documents that we issue. We have agreed that, while we may not have exactly the same biometric

de frontières multiples est la cueillette et le partage de renseignements avec nos partenaires du côté américain et avec nos partenaires d'ailleurs, de l'extérieur de l'Amérique du Nord, avec nos alliés et partenaires d'autres pays.

Il nous faut veiller à assurer l'échange d'information à l'intérieur des paramètres établis et en respectant toujours les considérations et les besoins en matière de protection de la vie privée des Canadiens et des non-Canadiens. Le travail que nous menons à l'heure actuelle dans le cadre de ces accords d'échange d'information s'appuie très largement sur des consultations et des discussions portant sur des questions relatives à la Charte, à la protection de la vie privée, et ainsi de suite. Nous oeuvrons cependant en vue d'un accord d'échange d'information général avec les États-Unis. Cet accord engloberait quantité de sous-éléments, notamment: échange d'information sur des groupes particuliers, par exemple demandeurs d'asile et revendicateurs du statut de réfugié; partage de renseignements à l'étranger entre les missions canadiennes et américaines relativement aux demandeurs de visa de touriste; et échange des renseignements contenus dans nos «listes de surveillance» respectives, de personnes que nous avons identifiées comme pouvant poser problème.

Deuxièmement, les services d'immigration au Canada et aux États-Unis travaillent à l'élaboration d'un cadre de gestion des risques, cernant des volets d'intérêt commun et des stratégies d'atténuation des problèmes. Nous envisageons de déployer à l'étranger davantage d'agents de contrôle de l'immigration et nous avons reçu dans le cadre du budget de la sécurité des sommes d'argent supplémentaires qui devraient nous permettre d'augmenter notre effectif.

Nous cherchons par ailleurs à élargir le rôle du contrôleur de l'immigration pour qu'il s'occupe de plus que de simplement traiter avec les compagnies de transport et les passagers non munis des documents requis qui montent à bord d'avions à destination du Canada, pour intervenir côté renseignements, prévention de la fraude et détection anti-fraude. Nous espérons, grâce à l'argent que nous recevons dans le cadre du budget de la sécurité, être en mesure d'augmenter sensiblement ce réseau de contrôleurs à l'étranger.

Les Américains se sont eux aussi engagés à élargir leur réseau de contrôleurs de l'immigration en pays étranger. Étant donné que les deux pays vont élargir leurs réseaux respectifs, cela présente des possibilités pour nous de partager nos ressources et peut-être de mener des opérations d'interdiction et des initiatives conjointes à l'étranger en vue de stopper les indésirables avant qu'ils ne parviennent aux frontières de l'un ou l'autre des deux pays.

En plus du cadre de gestion des risques, nous avons convenu d'entreprendre des évaluations de risque conjointes portant sur les tendances en matière de migration illégale dans différents pays et à l'échelle internationale. Nous discutons avec les Américains de l'utilisation de documents de voyage dotés d'identificateurs biométriques. Les Américains ont des objectifs assez clairs en matière d'exigences législatives concernant l'utilisation d'identificateurs biométriques sur les documents de voyage. Nous envisageons d'autre part la possibilité de recourir aux

identifier, we should have the same common standards and interoperability between our systems so that we can read each other's biometric identifiers.

We are moving forward quickly on a key document for us, namely, the permanent resident card that is issued to permanent residents in Canada and newly arriving permanent residents. We are working on a review of our respective visa policies to identify where the differences are and where we may need to work together in terms of coordinating our visitor visa policies. Finally, we have been negotiating a safe third country agreement on asylum seekers that I will speak to later.

I would like to speak now about our refugee determination system, as I know that the committee is very much interested in that. We need to start by looking at what is the basis for our refugee determination system in Canada. Canada, like many other countries, has agreed to certain international legal obligations. We also have certain domestic legal obligations that very much are at the foundation of our refugee determination system.

First and foremost is the 1951 Geneva Convention on the Status of Refugees, and its 1967 protocols. Other international human rights instruments that have had a profound influence on our refugee determination system would include the Convention Against Torture and Other Cruel, Inhuman, or Degrading Treatment or Punishment, and domestically, of course, the Charter has had a significant impact on refugee law in Canada and the way in which we have put into operation our refugee determination system.

In terms of what our international legal obligations require of us, the 1951 convention and the 1967 protocol require signatories to do some very specific things with respect to refugees. Article 33 of the convention contains a key obligation, namely, the non-refoulement principle, which states:

No Contracting State shall expel or return ("refoulé") a refugee in any manner whatsoever to the frontiers or territories where his life or freedom would be threatened on account of his race, religion, nationality, membership of a particular social group or political opinion.

The convention requires that states not refoul or return individuals who are in need of protection to the country from which they fear this persecution.

The 1951 convention does allow states to balance the protection needs of the individual refugee claimant against the broader interests of society. It also contains exclusion clauses for individuals who have committed serious non-political crimes, war

identificateurs biométriques pour certains des documents que nous délivrons chez nous. Nous avons convenu que, même si nous n'aurons peut-être pas exactement les mêmes identificateurs biométriques, nous devrions avoir des normes communes et assurer l'interopérabilité de nos deux systèmes afin d'être en mesure de lire les identificateurs biométriques de l'autre pays.

Nous faisons des progrès rapides à l'égard d'un document essentiel pour nous, soit la carte de résident permanent, délivrée aux résidents permanents du Canada et aux nouveaux arrivants à qui le statut de résident permanent a été accordé. Nous oeuvrons à un réexamen de nos politiques respectives en matière de visas pour cerner les différences et déterminer ce sur quoi nous devrions travailler ensemble en vue de coordonner nos politiques en matière de visas de visiteur. Enfin, nous négocions une entente concernant les tiers pays sûrs pour les chercheurs d'asile, et je reviendrai là-dessus un petit peu plus tard.

J'aimerais maintenant vous parler de notre système de détermination du statut de réfugié, car je sais que cette question intéresse beaucoup le comité. Il nous faut commencer par examiner les fondements de notre système de détermination du statut de réfugié ici au Canada. Le Canada, comme de nombreux autres pays, a accepté un certain nombre d'obligations juridiques internationales. Nous avons également un certain nombre d'obligations juridiques nationales qui sont le fondement même de notre système de détermination du statut de réfugié.

Il y a, premièrement, la Convention de Genève relative au statut des réfugiés de 1951 et son protocole de 1967. D'autres instruments internationaux en matière de droits de la personne qui ont exercé une profonde influence sur notre système de détermination du statut de réfugié sont la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et, bien sûr, la Charte, qui a eu une incidence sensible sur la législation en matière de réfugiés au Canada et sur la façon dont nous appliquons notre système de détermination du statut de réfugié.

Pour ce qui est de nos obligations juridiques internationales, la Convention de 1951 et le protocole de 1967 exigent des signataires qu'ils prennent un certain nombre de mesures très spécifiques à l'égard des réfugiés. L'article 33 de la Convention renferme une obligation clé, notamment le principe du non-refoulement, qui est le suivant:

Aucun réfugié ne sera refoulé sur les frontières des territoires où sa vie ou sa liberté serait menacée en raison de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un groupe social et de ses opinions politiques.

La convention exige des États signataires qu'ils ne refoulent aucune personne qui doit être protégée vers le pays par lequel elle craint d'être persécutée.

La Convention de 1951 permet cependant aux pays de chercher un équilibre entre la protection qui doit être accordée au réfugié individuel et les intérêts plus vastes de la société. Elle contient également des clauses d'exclusion visant les personnes ayant

crimes or crimes against humanity. Those individuals are excluded from the protection of the convention in order to allow states to balance those needs.

What the convention does not do is it does not prescribe any particular approach to the determination of refugee status. The definition is there in the convention and we have incorporated that definition in our own domestic legislation but the convention does not tell you how to apply that definition.

We have been influenced by the Charter and the jurisprudence that has developed around it. In particular, you are probably aware of the *Singh* decision, which was a landmark decision of the Supreme Court of Canada in 1985 that set some clear parameters in terms of how one should process an individual and how one should deal with an individual who is claiming refugee protection under the convention.

Similarly, the convention does not prescribe the status that should be accorded to individuals who are found to be in need of protection. In Canada, our approach has been to accord permanent resident and, ultimately, citizenship status to persons who arrive and are determined to be in protection under the convention. Other states do it quite differently.

Some of the challenges for our refugee program today are challenges that are not unique to Canada. Most western developed countries face the same challenges of irregular movement of persons and illegal migration. We characterize the primary challenge as what we call the “asylum-migration nexus.” That is, that increasingly, people coming to our countries are a mix of genuine refugees genuinely in need of protection. This mix includes: those who are economic migrants seeking to better their individual situation in their home country but are not in need of protection in the Geneva Convention sense of the word; and individuals who may pose some threat or harm to our societies and whose purposes in entering our country are neither for protection nor economic interest.

The real challenge for all western developed countries is to distinguish between those three groups of individuals and to be able to ensure that those who are in need of protection get the protection they need and the others that come in that mixed flow of migrants are dealt with in an appropriate fashion and as expeditiously as possible.

We have used immigration control measures such as interception or interdiction of smuggled or trafficked migrants wherein we try to stop individuals from getting on planes or boats or trains before they arrive in our territory and ensure that those who are in need of protection in that group of people that we intercept are appropriately dealt with.

commis des crimes non politiques graves, des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité. Ces personnes sont exclues de la protection de la convention, ce afin de permettre aux États signataires d'assurer cet équilibre entre les besoins des uns et des autres.

La convention ne prescrit aucune approche particulière pour ce qui est de la détermination du statut de réfugié. La définition figure dans la convention et nous l'avons intégrée dans nos propres lois, mais la convention ne dit pas de quelle manière appliquer cette définition.

Nous avons été influencés par la Charte et par la jurisprudence qui en a découlé. Plus particulièrement, vous êtes sans doute au courant de la décision dans l'affaire *Singh*, un arrêt clé rendu par la Cour suprême du Canada en 1985 et établissant certains paramètres très clairs quant au traitement à accorder aux personnes qui demandent d'être protégées en tant que réfugiés en vertu de la convention.

De la même façon, la convention ne prescrit aucun statut devant être accordé aux personnes dont il est déterminé qu'elles ont besoin de protection. L'approche canadienne a été d'accorder le statut de résident permanent et éventuellement le statut de citoyen aux personnes qui arrivent au pays et dont on détermine qu'elles méritent d'être protégées en vertu de la convention. D'autres pays font les choses de façon très différente.

Certains des défis pour notre programme de réfugiés actuel sont des défis qui ne sont pas particuliers au Canada. La plupart des pays développés occidentaux se trouvent confrontés aux mêmes problèmes de mouvements irréguliers de personnes et de migration illégale. Nous appelons le premier défi celui du «réseau asile-migration». En effet, il est de plus en plus fréquent qu'arrive dans nos pays un mélange de réfugiés en bonne et due forme qui ont réellement besoin de protection. Comptent parmi ce mélange les migrants économiques, qui cherchent à améliorer leur sort par rapport à celui qu'ils connaissaient dans leur pays d'origine, mais qui n'ont pas besoin de protection au sens de la Convention de Genève; et des personnes susceptibles de poser un risque ou une menace pour nos sociétés et qui ne souhaitent entrer dans notre pays ni pour y chercher une protection ni pour y poursuivre un intérêt économique.

Le réel défi pour tous les développés occidentaux est de faire la distinction entre ces trois groupes de personnes et de veiller à ce que celles qui ont besoin de protection l'obtiennent et à ce que les demandeurs des autres catégories voient leurs dossiers traités de façon appropriée et aussi rapidement que possible.

Nous avons recouru à des mesures de contrôle de l'immigration telles l'interception ou l'interdiction de migrants qui utilisent des moyens clandestins ou qui font l'objet d'un trafic, grâce auxquels nous nous efforçons d'empêcher ces personnes de monter à bord d'avions, de navires ou de trains avant qu'elles n'arrivent sur notre territoire et à veiller à ce que ceux et celles qui ont réellement besoin de protection et qui se trouvent parmi ces groupes de personnes que nous interceptons soient traités comme il se doit.

[Translation]

An other way in which we hope to do this is through the negotiation of a responsibility-sharing agreement with the United States and the Smart Border Accord. The governments of Canada and the United States have announced that they will pursue a “safe third country” agreement.

Cooperation between our two countries will enhance the orderly handling of refugee claims, strengthen public confidence in the integrity of our asylum systems and help reduce abuse of refugee programs. This will allow both countries to better manage the flow of individuals seeking to access their respective refugee systems while at the same time enhancing security at our respective borders and continuing to offer protection to individuals genuinely in need of protection.

[English]

Under a safe third agreement with the United States, a claimant arriving from the United States would be returned to the U.S. to claim refugee protection in that country. Similarly, a refugee claimant arriving in the United States from Canada would be returned to Canada to have their claim for refugee protection determined in Canada.

Let me turn now to our new Immigration and Refugee Protection Act, which, as you may be aware, received Royal Assent in November and is scheduled for implementation on June 28, 2002. A number of important new tools in the Immigration and Refugee Protection Act will assist in dealing with security threats and those who are attempting to gain access to Canada. The act will give us stronger authority to detain and arrest criminals and persons posing a security concern and those whose identity is in doubt. It gives us wider grounds for denying entry or deporting individuals who are members or for reasons of transnational organized crime. The act eliminates the right of appeal to the Immigration Appeal Division for certain inadmissible individuals — including those who are inadmissible on security grounds, organized crime and serious criminality — which should help us expedite the removal of those individuals from Canada.

It gives us a streamlined process for barring from the refugee determination system individuals who have no right to that protection claim under the exclusion clauses of the Geneva Convention and those who have already had ample opportunity to make their claim for refugee protection. It gives us a streamlined process for removing persons who pose a national security threat. The act also provides us with a broader ability to use sensitive information and intelligence that we often use to present our case that an individual poses a security threat beyond what we have now and allows us to be able to present that evidence in administrative hearings in addition to the Federal Court. Finally, it provides us with a new offence for trafficking in

[Français]

Nous espérons aussi y arriver par la négociation d'une entente à responsabilité partagée avec les États-Unis et sur le «Smart Border Accord». Les gouvernements du Canada et des États-Unis ont annoncé qu'ils poursuivraient une entente relative aux «pays tiers sûrs».

La coopération entre nos deux pays améliorera le traitement ordonné de demandes de statut de réfugié, raffermira la confiance du public dans l'intégrité de nos systèmes d'asile et aidera à réduire l'abus de programmes d'aide aux réfugiés. Une telle entente permettra aux deux pays de mieux gérer le mouvement des personnes qui cherchent à avoir accès à leur système respectif de traitement de demandes d'asile et du statut de réfugié tout en améliorant la sécurité à nos frontières respectives et en continuant d'offrir une protection aux personnes qui en ont véritablement besoin.

[Traduction]

En vertu d'un accord de «tiers pays sûr» avec les États-Unis, un demandeur arrivant des États-Unis y serait envoyé pour demander une protection de réfugié dans ce pays. De la même façon, un revendeur du statut de réfugié arrivant aux États-Unis du Canada serait renvoyé au Canada pour que sa demande de statut de réfugié soit examinée ici.

Permettez que je passe maintenant à la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, qui, comme vous le savez peut-être, a reçu la sanction royale en novembre et doit entrer en vigueur le 28 juin 2002. Plusieurs nouveaux outils importants dans la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés vont nous aider à traiter des menaces de sécurité et des personnes qui tentent d'entrer au Canada. La loi nous donne des pouvoirs accrus pour arrêter et détenir les criminels, les personnes qui posent un risque à la sécurité et celles dont l'identité est mise en doute. Elle nous donne des raisons plus vastes de refuser l'entrée à certaines personnes ou de les expulser, y compris des raisons liées au crime transnational ou organisé. La loi élimine le droit d'appel à la Section d'appel de l'immigration dans le cas de certaines personnes jugées inadmissibles — notamment celles qui sont inadmissibles pour des raisons de sécurité, de crime organisé ou de crime grave —, ce qui devrait nous permettre d'accélérer leur expulsion.

La loi nous accorde un processus simplifié pour faire obstacle aux demandes de statut de réfugié provenant de personnes qui n'ont pas droit à cette protection en vertu des clauses d'exclusion de la Convention de Genève et de demandeurs qui ont déjà eu largement l'occasion de faire une revendication de protection de réfugié. Cela nous donne un processus simplifié pour expulser les personnes qui posent une menace à la sécurité nationale. La loi nous fournit par ailleurs une plus grande capacité d'utiliser des renseignements confidentiels et sensibles que nous utilisons souvent pour présenter notre dossier dans les cas de personnes qui posent un risque pour la sécurité au-delà de ce que nous avons à l'heure actuelle et nous permet de présenter ces preuves lors

persons, to equate trafficking in persons to trafficking in drugs and the offence under the Criminal Code.

Since September 11, we have taken a number of steps to try to enhance our security. We did receive monies in the first tranche of the security monies that were provided, and we received additional monies in the December 2001 security budget.

We have, with the money that we have received, decided to set a new direction for ourselves in Citizenship and Immigration, to become a real intelligence-led organization. This has led to the creation of a new intelligence branch within Citizenship and Immigration to more effectively consolidate all of the intelligence functions that we currently perform within Citizenship and Immigration. We will expand our ability to be able to analyze the intelligence and information that we do collect and to be able to use it effectively — both for our own decision-makers and in collaboration with our partners in the law enforcement community here in Canada and abroad in the United States and with our other partners.

We received in the security budget some \$675 million over five years. Three key elements of our investment strategy are: building a stronger capacity for intelligence; improving our screening mechanisms in Canada and abroad, again, in line with our multiple border strategy; and, expanding our capacity to deal with those who might already be in Canada. We want to ensure that we have the tools to be able to take the prevention, the detection and deterrence activity abroad and to take appropriate measures to sweep up those individuals who are already in Canada.

With respect to building our intelligence capacity, I have talked about the network of immigration control officers and expanding that function to include intelligence and fraud prevention and better capacity for analysis and information. Within Canada, we are working with our American partners and our partners on the border, Canada Customs and Revenue Agency, to participate and build joint passenger analysis units at our major airports here in Canada.

I have already mentioned the new permanent resident card to help improve screening. We have also instituted — almost immediately after September 11 — a new front-end security screening process for refugee claimants. Previously, a refugee claimant would arrive, they would go into the system, and we would not conduct in-depth security screening until after they had been through the Refugee Board system. We have now moved that to the front end of the process so that as soon as a refugee claimant arrives in Canada, we conduct in-depth background checks and security screening so that we know with whom we are dealing at the front of the process.

d'audiences administratives ainsi que devant la Cour fédérale. Enfin, la loi établit un nouveau délit pour le trafic de personnes afin que le trafic de personnes soit traité comme un délit en vertu du Code criminel, de la même façon que le trafic de drogues.

Depuis le 11 septembre, nous avons pris plusieurs mesures visant à rehausser notre sécurité. Nous avons reçu de l'argent dans la première tranche du budget de sécurité, et nous avons reçu des fonds supplémentaires dans le budget de sécurité de décembre 2001.

Grâce à cet argent, nous avons pu donner à Citoyenneté et Immigration Canada une nouvelle orientation, en décidant d'être une organisation véritable fondée sur le renseignement. Cela a débouché sur la création d'une nouvelle direction du renseignement au sein de Citoyenneté et Immigration Canada, ce dans le but de consolider plus efficacement toutes les fonctions de renseignement que nous exerçons à l'heure actuelle. Nous allons élargir notre capacité d'analyse des renseignements que nous recueillons de façon à être en mesure de les utiliser de façon plus effective — ce dans l'intérêt de nos propres décideurs et de la collaboration avec nos partenaires de la communauté de l'application de la loi ici au Canada, aux États-Unis, et avec nos autres partenaires.

Nous avons reçu dans le cadre du budget de sécurité quelque 675 millions de dollars sur cinq ans. Trois éléments clés de notre stratégie d'investissement sont les suivants: nous doter d'une capacité du renseignement plus solide; améliorer nos mécanismes de triage au Canada et à l'étranger, et ce toujours dans le cadre de notre stratégie à frontières multiples; et élargir notre capacité de prendre action contre ceux qui se trouvent peut-être déjà au Canada. Nous tenons à veiller à ce que nous disposions des outils nécessaires pour mener les activités de prévention, de détection et de dissuasion à l'étranger et pour prendre les mesures appropriées pour arrêter ces éléments qui se trouvent déjà au Canada.

Quant à notre objectif de bâtir notre capacité du renseignement, je vous ai parlé du réseau de contrôleurs d'immigration et de l'élargissement de leurs fonctions pour englober renseignement, prévention de la fraude et meilleure capacité d'analyse et de renseignement. À l'intérieur du Canada, nous oeuvrons avec nos partenaires américains et nos partenaires le long de la frontière, l'Agence des douanes et du revenu du Canada en vue de monter des unités mixtes d'analyse de passagers dans nos principaux aéroports canadiens.

J'ai déjà mentionné la nouvelle carte de résident permanent qui a pour objet d'améliorer nos possibilités de triage. Nous avons également établi — presqu'immédiatement après le 11 septembre — un nouveau processus initial de contrôle sécuritaire des demandeurs du statut de réfugié. Auparavant, le demandeur arrivait, entrait dans un système et nous ne menions une vérification sécuritaire approfondie qu'une fois la personne passée par le système de la Commission des réfugiés. Nous avons depuis placé ce contrôle sécuritaire en tout début de processus, de telle sorte que dès que le revendicateur du statut de réfugié arrive au Canada nous menions des vérifications d'antécédents et de sécurité approfondies de façon à être bien certains de savoir à qui nous avons affaire dès le départ.

We have reinforced our processing capacity at ports of entry to deal not only with the front-end security screening of refugee claimants but other increases in our volumes. We are working with our partners on obtaining better information through Advance Passenger Information/Passenger Name Record, API/PNR, system from airlines and looking at alternate means of examination to facilitate the low-risk travellers so that we can concentrate our resources on the high-risk travellers. We will be putting in place disembarkation teams at our airports to meet flights when they arrive and to deal with passengers as soon as they get off the plane, and we have given ourselves better technology and tools, including an automated fingerprinting system that is being installed at all of our major ports of entry and inland offices.

Finally, I mentioned the sweeping up of those who are here. We will be expending more resources on hearings officers and investigators and removals to try to ensure that we deal with those individuals who may be a concern but are already here in Canada.

I would be happy to take your questions now.

Senator Cordy: Thank you, Ms Atkinson, for an excellent overview of what has happened since September 11 and how Bill C-11, the new immigration bill, is being implemented by your department.

You mentioned that your key focus is prevention. I think all of us would agree that must be the focus because it is easier if we can keep out people who are “up to no good.”

You mentioned the Safe Third Country Agreement, a measure that has been on the books since 1995. I know that it is part of the action plan signed by Ministers Caplan, MacAulay and the Attorney General of the United States. My understanding was that this would be implemented in June of this year, or that was the hope. I have been reading in the paper that, perhaps, the negotiations with the U.S. are not going as well as we might hope.

Could you give us an update on what is happening? Most of our refugee claimants come from the United States. We cannot have a safe third country agreement without the support and cooperation of the Government of the United States.

Ms Atkinson: You are right, senator, when you say that we receive a great number of our refugee claimants from the United States. Overall, 37 per cent of the total intake arrives from the United States. At ports of entry, however — both at land borders and airports — 70 per cent of claimants arrive directly from the United States.

The Smart Border Accord and the Safe Third Country Agreement are commitments made not only by Minister Caplan and Attorney General Ashcroft but also by Deputy Prime

Nous avons renforcé notre capacité de traitement aux points d'entrée, non seulement pour pouvoir faire le contrôle de sécurité initial des revendeurs de statut de réfugié mais également pour être mieux en mesure d'absorber les volumes accrus d'autres catégories de voyageurs. Nous travaillons aux côtés de nos partenaires pour obtenir de meilleurs renseignements grâce au Programme d'information préalable pour identifier les voyageurs et leur itinéraire (IPV/DP), qu'utiliseront les compagnies aériennes, et nous cherchons à mettre au point d'autres moyens d'examen pour faciliter le processus pour les voyageurs à bas risque de façon à être en mesure de concentrer nos ressources sur les voyageurs à haut risque. Nous allons mettre en place dans nos aéroports des équipes d'intervention au débarquement qui seront chargées de traiter avec les passagers dès qu'ils descendent de l'avion, et nous nous sommes dotés de meilleurs outils et de meilleures technologies, notamment un système automatisé de dactyloscopie qui est en train d'être installé dans tous nos principaux points d'arrivée et bureaux au sol.

Enfin, j'ai parlé d'arrêter les personnes qui sont déjà ici. Nous allons déployer davantage de ressources côté agents d'audience, enquêteurs et expulsion de façon à être mieux en mesure de traiter des personnes à risque qui se trouvent déjà au Canada.

Je me ferai maintenant un plaisir de répondre à vos questions.

Le sénateur Cordy: Merci, madame Atkinson, de cet excellent aperçu de ce qui s'est passé depuis le 11 septembre et de la façon dont le nouveau projet de loi sur l'immigration, le projet de loi C-11, est en train d'être mis en oeuvre par votre ministère.

Vous avez mentionné que vous mettez surtout l'accent sur la prévention. Je pense que nous tous conviendrions que c'est cela qui doit l'emporter, car les choses seront plus faciles si nous pouvons empêcher que n'arrivent au pays les personnes qui ne sont intéressées par rien de bien.

Vous avez mentionné l'Accord sur les tiers pays sûrs, une mesure qui est sur les livres depuis 1995. Je sais que cela fait partie du plan d'action signé par les ministres Caplan et MacAulay et par l'Attorney General américain. D'après ce que j'avais compris, cela devait être mis en oeuvre en juin de cette année, ou en tout cas c'est ce que l'on espérait. Or, j'ai lu dans les journaux que les négociations avec les États-Unis ne se déroulent peut-être pas aussi bien qu'on l'aurait souhaité.

Pourriez-vous nous faire une mise à jour sur ce qui se passe? La plupart de nos demandeurs du statut de réfugié viennent des États-Unis. Nous ne pourrons pas avoir d'entente de tiers pays sûr sans l'appui et la collaboration du gouvernement américain.

Mme Atkinson: Vous avez raison, sénateur, lorsque vous dites que nous recevons un grand nombre de nos demandeurs du statut de réfugié des États-Unis. Dans l'ensemble, 37 p. 100 du total des personnes qui viennent au Canada arrivent par les États-Unis. Cependant, aux points d'entrée — et le long de la frontière terrestre et dans les aéroports — 70 p. 100 des revendeurs du statut de réfugié arrivent directement des États-Unis.

L'Accord sur la frontière intelligente et l'Accord sur les pays tiers sûrs sont des engagements pris non seulement par le ministre Caplan et M. Ashcroft, l'Attorney General américain, mais

Minister Manley and Governor Ridge. Given the high level of commitment on the part of the American government, as reflected in the Smart Border Accord and the 30-Point Action Plan, we are hopeful that we will achieve a negotiated agreement with the Americans.

I cannot give you the exact details of it, obviously, because we are still negotiating with the Americans on what that agreement might look like. I can tell you, and I think Minister Coderre has indicated this publicly as well, that the agreement will not be an absolute, in that there will be some exceptions built into it.

Some of the exceptions will be obvious, for example, family members. If a claimant arrives from the United States and most of his or her family — particular their close and immediate family — are in Canada, then both sides will probably agree that there should be an exception to that sort of situation in such an agreement.

It is our intention, however, that we take the responsibility for managing the flow of asylum seekers between Canada and the United States very seriously, which is what the Safe Third Country Agreement is about.

Given the commitment on the part of the American government in the Smart Border Accord, we are hoping that we will be able finalize those negotiations soon. Once we have an agreement, we will get to work immediately on trying to implement and operationalize it as fast as we possibly can.

That is probably all I can say on that point at this time. We remain hopeful that we will be able to complete negotiations soon.

Senator Cordy: How exactly would it work? I read some information from the House of Commons Standing Committee on Citizenship and Immigration. They used the term “direct back.” Is it the case that someone coming to the border as a refugee claimant from the United States would be told, “Go back to the United States”?

Ms Atkinson: “Direct back” is a provision of the current legislation. It will also be a provision of the new legislation. It is an exceptional measure taken when an individual arrives at a port of entry and we are unable to examine them because we do not have the appropriate persons or the appropriate facilities to do so. For example, if a senior immigration officer is not available and it is a remote port, then the legislation allows us to direct that person to return to the United States and come back for an examination when we have all the appropriate mechanisms, individuals and facilities in place to be able to examine them. It is meant to be an exceptional measure. It is not meant to be a routine measure to send people back to the United States.

The Safe Third Country Agreement would work in the context of an eligibility determination. When an individual arrives and says, “I want to claim refugee status,” the examining officer first determines whether her or she is eligible to make a refugee claim.

également par le vice-premier ministre Manley et le gouverneur Ridge. Étant donné le niveau d’engagement élevé de la part du gouvernement américain, tel que reflété dans l’Accord sur la frontière intelligente et le Plan d’action à 30 points, nous espérons qu’il nous sera possible d’en arriver à une entente négociée avec les Américains.

Je ne peux pas vous en donner le détail exact, bien sûr, car nous sommes toujours en train de négocier ce à quoi pourrait ressembler cet accord avec les Américains. Je peux vous dire, et je pense que le ministre Coderre a déjà indiqué cela publiquement, que l’accord ne sera pas quelque chose d’absolu, en ce sens qu’il prévoira un certain nombre d’exceptions.

Certaines des exceptions seront évidentes, par exemple les parents. Si un demandeur arrive des États-Unis et que le gros de sa famille — peut-être sa famille immédiate — se trouve au Canada, alors les deux côtés conviendront vraisemblablement qu’il devrait y avoir une exception, face à ce genre de situation, dans le cadre de l’accord.

Nous avons cependant pour intention de prendre très au sérieux la responsabilité quant à la gestion du mouvement de chercheurs d’asile entre le Canada et les États-Unis, ce qui est le fondement même de l’accord de tiers pays sûr.

Étant donné l’engagement pris par le gouvernement américain à l’égard de l’Accord sur la frontière intelligente, nous espérons que ces négociations pourront être bientôt finalisées. Une fois l’accord en place, nous nous mettrons tout de suite au travail en vue de le rendre opérationnel le plus rapidement possible.

C’est sans doute tout ce que je puis vous dire là-dessus pour l’instant. Nous demeurons confiants quant à l’aboutissement prochain des négociations.

Le sénateur Cordy: Comment cela fonctionnera-t-il très exactement? J’ai lu certains renseignements émanant du Comité permanent de la Chambre des communes sur la citoyenneté et l’immigration. On y parle de «renvoi direct». Est-ce bien le cas qu’une personne arrivant des États-Unis et se présentant à la frontière comme réfugié se verrait dire: «Retournez aux États-Unis»?

Mme Atkinson: Le «renvoi direct» est une disposition de l’actuelle loi. Il s’agira également d’une disposition de la nouvelle loi. Il s’agit d’une mesure exceptionnelle qui est prise lorsqu’une personne arrive à un point d’entrée et que nous ne pouvons pas examiner sa demande parce que nous ne disposons pas du personnel ou des installations nécessaires pour ce faire. Par exemple, s’il s’agit d’un point d’entrée isolé et qu’il n’y a pas sur place d’agent d’immigration supérieur, alors la loi nous autorise à renvoyer cette personne aux États-Unis pour se présenter à nouveau pour examen de sa demande lorsque nous aurons en place tous les mécanismes, employés et installations nécessaires. Cela est censé être une mesure exceptionnelle. Ce n’est pas censé être la routine que de renvoyer des gens aux États-Unis.

L’Accord de tiers pays sûr interviendrait dans le contexte de la détermination de l’admissibilité. Lorsqu’une personne se présente et déclare «Je réclame le statut de réfugié», l’agent examinateur détermine d’abord si cette personne est admissible. L’un des

One eligibility criterion in the legislation asks: Did the person arrive from a designated safe third country? When we reach agreement with the United States and it is designated as a safe third country, an examining officer could determine that an individual was in the United States just before arriving in Canada and is not eligible to claim refugee status in Canada. They would then send the person back to the United States. The agreement with the United States would be to the effect that that individual would then be examined by the United States in the context of their refugee determination system. The notion is that the individual would have the opportunity to make his or her protection needs known and to claim protection. However, in this case the claim would be made in the United States because they are ineligible to make that claim in Canada.

Senator Cordy: What is the number of refugee claimants going from Canada into the United States?

Ms Atkinson: That is a good question. I do not have a direct answer for you. We do not know the number of individuals going from Canada into the United States. Our American counterparts have not provided specific numbers.

We know there are individuals who are smuggled across our border. We know that the Americans take that very seriously. In a safe third country context, individuals who arrive through ports of entry or land ports on either side — whether they are smuggled or not — could be returned to the other country for consideration.

Senator Cordy: I would like to talk about refugee claimants who come by air and who have no travel documentation when they arrive.

Particularly, since September 11 — but even beforehand — you would have to have travel documents to get on the airplane at the port from which you start your travel. Certain airlines are known to arrive with a greater number of refugee claimants than others. There has been some discussion that, perhaps, on certain airlines people would relinquish their travel documents when they got on the plane, or just before getting on the plane, and pick them up when they arrived at their destination.

There has also been discussion about scanning travel documents at the point of entry so that the Canadian government would know upon arrival who is on the plane and be assured of the accuracy of identification.

What is happening in this area? Is it going anywhere?

Ms Atkinson: We are concentrating on building an API/PNR system together with our customs counterparts. The advance passenger information and passenger name record system would allow us to have, in advance of arrival in Canada, the passenger manifest together with information that is on travel documents. The API data would include name, date and place of birth, passport information, et cetera.

critères d'admissibilité prévus dans la loi est: la personne arrive-t-elle d'un tiers pays sûr désigné? Une fois en place en accord avec les États-Unis et une fois que celui-ci aura été désigné tiers pays sûr, l'agent examinateur pourrait déterminer que la personne se trouvait aux États-Unis avant de venir au Canada et qu'elle n'est donc pas admissible au statut de réfugié au Canada. L'agent renverrait ainsi le demandeur aux États-Unis. L'accord avec les États-Unis prévoit que l'intéressé soit alors examiné par les autorités américaines dans le contexte de leur système de détermination du statut de réfugié. L'idée est que le demandeur aurait la possibilité de faire connaître ses besoins en matière de protection et de revendiquer la protection. Cependant, dans ce scénario, la demande de statut de réfugié serait faite aux États-Unis, l'intéressé n'étant pas admissible à faire une demande au Canada.

Le sénateur Cordy: Combien de demandeurs du statut de réfugié vont du Canada aux États-Unis?

Mme Atkinson: C'est une bonne question. Je n'ai pas de réponse directe pour vous. Nous ignorons le nombre de personnes qui vont du Canada aux États-Unis. Nos homologues américains ne nous ont pas fourni de chiffres précis.

Nous savons qu'il y a des personnes qui traversent notre frontière de façon clandestine. Nous savons que les Américains prennent cela très au sérieux. Dans un contexte de tiers pays sûr, les personnes arrivant à des points d'entrée ou des postes frontaliers d'un côté ou de l'autre — qu'elles arrivent clandestinement ou pas — seraient renvoyées dans l'autre pays pour examen de leur demande.

Le sénateur Cordy: J'aimerais discuter des demandeurs du statut de réfugié qui arrivent par avion et qui ne sont pas munis des documents nécessaires à leur arrivée.

Tout particulièrement depuis le 11 septembre — mais même avant — il vous fallait avoir vos documents de voyage pour monter à bord de l'avion à votre lieu de départ. L'on sait que certains transporteurs aériens arrivent avec un plus grand nombre de demandeurs de statut de réfugié que d'autres. Il a notamment été suggéré que dans le cas de certaines compagnies aériennes les passagers soient tenus de céder leurs documents de voyage en montant à bord ou juste avant de monter à bord, pour ensuite les récupérer à l'arrivée à leur lieu de destination.

Il a également été question de passer au scanner les documents de voyage au point d'entrée afin que le gouvernement canadien sache dès l'atterrissement d'un appareil qui était à son bord ou en tout cas qu'il ait certaines assurances quant à l'identité des passagers.

Que se passe-t-il en la matière? Les choses progressent-elles?

Mme Atkinson: Nous nous concentrons sur l'établissement, avec nos homologues des douanes, d'un système IPV/DP. Le système d'information préalable sur les voyageurs/dossiers du passager nous permettrait d'avoir, avant l'arrivée d'un avion au Canada, le manifeste des passagers ainsi que les renseignements contenus sur les documents de voyage. Les données IPV contiendraient le nom du passager, la date et le lieu de naissance, les renseignements du passeport, et ainsi de suite.

We are working on establishing with the airlines a system whereby we can receive that information electronically. For every flight arriving at any Canadian airport, we would have that information in advance of its arrival.

The PNR information would provide us with information as to when an individual books a flight or makes a reservation. It could include additional information beyond tombstone data that could be helpful to identify particular trends or issues or, perhaps, flag circumstances that may be of concern.

In an intelligence context, it is important for you to know when the ticket was bought, how it was paid for, how many tickets were purchased, who is seated beside that person and where he or she is sitting on the plane. Those are all pieces of information that, when we are building a profile or trying to determine a particular trend, can become very important in an intelligence context.

In the new Immigration and Refugee Protection Act, we are given the authority to require airlines to provide us with both the advance passenger information and the passenger name record information.

We are working, as I mentioned, to establish passenger analysis units at our major airports that would allow us to receive that information. We are working with our partner at the border, Canada Customs and Revenue Agency, and our American partner agencies — the U.S. Immigration and Naturalization Service and the U.S. Customs information — to review that information and share that which pertains to individuals who may pose a high risk to either country. That advance passenger information will be an important tool for us in terms of trying to determine the identity of individuals.

Second, I mentioned the immigration control officer network. Immigration control officers work closely with airlines and other transportation companies to try to intercept or interdict improperly documented passengers from getting on planes in the first instance.

Immigration control officers are in an advisory capacity to airlines. It is still the airlines' decision whether or not to carry an improperly documented passenger, but as you may be aware, the airlines are responsible once they have taken that decision, and if an improperly documented passenger is subsequently found to be inadmissible to Canada and is ordered removed, the airline pays a fine. Therefore, there is an incentive for the airlines to thoroughly check passengers before they board the plane.

I think that those are important tools for us.

Nous oeuvrons avec les compagnies aériennes à l'établissement d'un système grâce auquel nous pourrions recevoir ces renseignements par voie électronique. Pour chaque vol arrivant à tout port canadien, nous aurions tous ces renseignements à l'avance.

Quant au volet DP, celui-ci nous fournirait des renseignements sur les prises de réservation, et cetera. Ce dossier pourrait contenir des renseignements supplémentaires, en dehors des données de «pierre tombale», susceptibles de nous aider à identifier des tendances ou des aspects particuliers et peut-être même de relever certaines circonstances dignes d'intérêt.

Dans un contexte renseignements de sécurité, il importe que l'on sache quand le billet a été acheté, de quelle façon il a été payé, combien de billets ont été achetés, qui est assis à côté du passager et où dans l'appareil ce passager est assis. Voilà autant de données qui peuvent être très importantes dans un contexte renseignements de sécurité lorsque nous tentons d'élaborer un profil ou de cerner une tendance particulière.

La nouvelle Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés nous autorise à exiger des compagnies aériennes qu'elles nous fournissent et l'information préalable sur les voyageurs et les dossiers des passagers.

Comme je l'ai déjà mentionné, nous voulons monter dans nos principaux aéroports des équipes d'analyse des passagers qui seraient en mesure de nous fournir ces renseignements. Nous travaillons à côté de notre partenaire à la frontière, l'Agence des douanes et du revenu du Canada, et avec les agences de notre partenaire américain — le Service américain d'immigration et de naturalisation et le Service des douanes américain — à l'examen de ces renseignements dans le but d'échanger ceux concernant les personnes qui posent un risque élevé pour l'un ou l'autre des deux pays. Les informations préalables sur les voyageurs seront pour nous un outil important lorsque nous essayons de déterminer l'identité des personnes.

Deuxièmement, j'ai mentionné le réseau des contrôleurs de l'immigration. Les contrôleurs de l'immigration travaillent étroitement avec les compagnies aériennes et autres transporteurs en vue d'intercepter ou d'empêcher les passagers non munis des bons documents de monter au départ à bord d'avions.

Les contrôleurs de l'immigration jouent un rôle de conseiller auprès des transporteurs aériens. C'est à la ligne aérienne qu'il revient de décider de transporter ou non un passager qui n'est pas muni de la documentation requise, mais, comme vous le savez peut-être, une fois cette décision prise, c'est la ligne aérienne qui est responsable, et si un passager non muni des bons documents est transporté par elle mais est à son arrivée au Canada déclaré inadmissible ou expulsé, alors la compagnie aérienne est frappée d'une amende. Il y a donc une incitation pour les compagnies aériennes à faire des vérifications exhaustives des passagers avant que ceux-ci ne montent à bord de leurs avions.

Je pense que ce sont là d'importants outils pour nous.

The third thing I would mention is the front-end security screening that I talked about for every arriving refugee claimant. Part of the benefit of in-depth security screening at the point of arrival is that it allows us to determine, to the best we can, the identity of the individual. We fingerprint and photograph every refugee claimant. We run their fingerprints and compare their tombstone data against the databases available to us — for example, CPIC, our own immigration databases, and any other information from our partners — to determine if there is any information against those individuals.

Finally, detention is the last tool we have at our disposal, although we use it strategically. The Immigration and Refugee Protection Act provides us the authority to detain individuals whose identity we are not able to establish. Individuals may not have travel documents, passports or other documents of that nature. However, they will often have some documents with them. It may not be a passport; it may be an employment letter, a phone bill, or some other document that helps identify where that individual lived and who they are.

Detention is a last tool that we can fall back on when we are dealing with individuals who are being uncooperative with us in trying to determine their identity.

Senator Cordy: Is this passenger information part of the new bill that will be implemented in June?

Ms Atkinson: Yes.

Senator Cordy: Will we be receiving that information when this bill is implemented or are we receiving it now?

Ms Atkinson: We are not receiving it now. We will receive it once the new bill is in place and once our computer systems are up and running, which will not be on June 28. We hope to have the computer systems in place and running and our passenger analysis units in place by the fall.

Senator Cordy: It is important that the computer systems at our points of landing are interoperable with computer systems around the world.

Ms Atkinson: That is correct. We have had numerous discussions with the airline industry. The airline industry is anxious to cooperate with Canadian authorities as well as with authorities of other countries, because Canada is not alone, obviously, in wanting advance passenger information. The United States has been receiving this information from airlines for some time. The Australians have been receiving it for many years. The UK has been receiving this information.

We have been trying, through forums such as the International Air Transport Association, IATA and the International Civil Aviation Organization, ICAO, to develop standards for the collection of this information. This way, the airline industry does

La troisième chose que je mentionnerais est le contrôle sécuritaire initial dont j'ai parlé et auquel est assujetti chaque revendeur du statut de réfugié qui se présente au pays. Un avantage de ce triage de sécurité approfondi aux points d'arrivée est qu'il nous aide à déterminer l'identité des intéressés. Nous prenons des photographies et des empreintes digitales de chaque revendeur du statut de réfugié. Nous vérifions les empreintes digitales et les renseignements de type «pierre tombale» contre les bases de données qui sont à notre disposition — par exemple le CIPC, nos propres bases de données d'immigration et les renseignements qui nous sont fournis par nos partenaires — pour déterminer si ces personnes posent problème.

Enfin, le dernier outil dans notre arsenal est la détention, mais nous n'y recourons que de façon stratégique. La Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés nous autorise à détenir les personnes dont nous n'avons pas pu établir l'identité. Ce peut être le cas de personnes qui ne sont pas munies de documents de voyage, de passeport, ou autres. Cependant, ces demandeurs ont souvent certains documents sur leur personne. Il ne s'agira pas forcément d'un passeport, mais ce pourrait être une lettre d'emploi, une note de téléphone, ou un autre document qui aide à déterminer qui est la personne et où elle vivait.

La détention est l'outil de dernier recours lorsque nous sommes en présence de personnes qui refusent de collaborer avec nous pour établir leur identité.

Le sénateur Cordy: Ces informations sur les voyageurs font-elles partie du nouveau projet de loi qui doit entrer en vigueur en juin?

Mme Atkinson: Oui.

Le sénateur Cordy: Allons-nous recevoir ces renseignements une fois le projet de loi en vigueur, ou bien les recevons-nous déjà?

Mme Atkinson: Nous ne les recevons pas encore. Nous les recevrons une fois que le projet de loi sera bien en place et que nos systèmes informatiques seront opérationnels, ce qu'ils ne seront pas le 28 juin. Nous espérons que les systèmes informatiques et unités d'analyse des passagers seront en place d'ici à l'automne.

Le sénateur Cordy: Il est important qu'il y ait interopérabilité entre les systèmes informatiques à nos points d'entrée et les systèmes informatiques ailleurs dans le monde.

Mme Atkinson: C'est exact. Nous avons eu de nombreuses discussions avec l'industrie aérienne. L'industrie aérienne tient à faire tout son possible pour collaborer avec les autorités canadiennes et étrangères car le Canada n'est bien sûr pas seul à vouloir obtenir des informations préalables sur les voyageurs. Les États-Unis reçoivent ces types d'information des compagnies aériennes depuis quelque temps déjà. Les Australiens reçoivent ces informations depuis de nombreuses années. Le Royaume-Uni les reçoit également.

Nous nous efforçons, par le biais de tribunes comme l'Association du Transport aérien international, ou IATA, et l'Organisation de l'aviation civile internationale, ou OACI, d'élaborer des normes en vue de la collecte de ces

not have to build many different systems or provide the information in many different ways to many different countries, because, of course, that would be costly to them.

We will be building on the existing SITA network that the airline industry uses for reservations and ticketing information, and extracting the information from that network.

Senator Cordy: You talked about disembarkation teams. Would you be targeting airlines or flights that may be problematic? It would seem you could not have them in every small airport in Canada.

Ms Atkinson: That is quite correct. We need to use those resources in an intelligent way. Yes, the disembarkation teams would be targeted and would be used only on those flights where there is a particular concern, for example because of the historical patterns of this particular airline or this particular flight, or, in instances where we receive advance passenger information, and have identified specific passengers that may be of concern.

Senator Forrestall: I have a supplementary to the line of questioning that Senator Cordy was pursuing. We hear this question frequently and I would like to have your response on the record.

Why do we need an agreement with the United States? We know it is a safe country. Why not just turn back the refugee claimant at the border? Why go through all this rigamarole?

Ms Atkinson: That would not be in the spirit or intent of the Smart Border Declaration, the Smart Border Accord, the Accord on our Shared Border, and the border vision.

Our purpose in working with the United States under all of these agreements is to work collaboratively. We share common goals in many respects with the Americans. We have different laws, different immigration systems and different refugee determination systems, but we share many of the same objectives. It is our mutual desire to work together to resolve these problems.

In terms of using the tools on safe third, it is important for us to have agreement with the Americans. It must be reciprocal that when individuals who are intercepted at the border, are put into their respective refugee determination systems. In respect of support for a safe third country provision within the legislation — including our ability to support it in the federal courts — it is important that we have an agreement that sets the parameters and clearly identifies how an individual who is turned around at the border will be dealt with by either country.

Senator Forrestall: Would you care to do, in a forensic sense, a quick audit of your action plan for creating a secure border? You have touched on the biometric identifiers. I would like to have a sense of whether it will be 12 or 24 months or as quickly as two months? What are the time parameters for arriving at a norm for your current plan?

renseignements. Ainsi, l'industrie aérienne n'aura pas à mettre en place de nombreux systèmes ni à fournir des renseignements de diverses façons aux différents pays, ce qui lui serait très coûteux.

Nous allons bâtir quelque chose à partir du réseau SITA, qu'utilise déjà l'industrie aérienne pour les réservations et les services de billetterie et tirer des informations de ce réseau.

Le sénateur Cordy: Vous avez parlé d'équipes au débarquement. Viserez-vous des compagnies aériennes ou des vols susceptibles de poser problème? Mon impression est que vous ne pourrez pas monter de telles équipes dans tous les aéroports du Canada, jusqu'au plus petit.

Mme Atkinson: C'est exact. Il nous faut utiliser ces ressources de façon intelligente. Oui, les équipes de débarquement seront déployées de façon ciblée et n'interviendront que pour les vols qui nous soucient, à cause, par exemple, de certaines tendances relevées chez la compagnie aérienne ou pour une liaison en particulier, ou si nous recevons des informations préalables sur les voyageurs qui suscitent chez nous quelque inquiétude.

Le sénateur Forrestall: J'aimerais poser une question supplémentaire, découlant des questions du sénateur Cordy. C'est une question que nous entendons souvent et j'aimerais bien que votre réponse figure au procès-verbal.

Pourquoi avons-nous besoin d'un accord avec les États-Unis? Nous savons qu'il s'agit d'un pays sûr. Pourquoi ne pas tout simplement refouler le demandeur du statut de réfugié à la frontière? Pourquoi tout ce cirque?

Mme Atkinson: Cela ne serait conforme ni à l'esprit ni à l'objet de la Déclaration sur la frontière intelligente, de l'Accord sur la frontière intelligente, de l'Accord sur notre frontière partagée et de la Vision relative à la frontière.

Le but de tous ces arrangements avec les États-Unis est que les deux pays travaillent en collaboration étroite. Nous partageons à bien des égards des objectifs communs avec les Américains. Nous avons différentes lois, différents systèmes d'immigration et différents systèmes de détermination du statut de réfugié, mais nous partageons nombre des mêmes objectifs. Notre désir mutuel est de travailler ensemble à la résolution de ces problèmes.

Quant à l'utilisation des outils relatifs au tiers pays sûr, il est important pour nous d'avoir une entente avec les Américains. Ce doit être une entente réciproque selon laquelle lorsque des personnes sont interceptées à la frontière elles soient versées au système de détermination du statut de réfugié du pays concerné. Quant à l'appui de la disposition en matière de tiers pays sûr prévue dans la loi — y compris notre capacité de l'appuyer devant les cours fédérales — il importe que nous ayons une entente établissant les paramètres et la façon dont la personne qui est refoulée à la frontière sera traitée par l'autre pays.

Le sénateur Forrestall: Pourriez-vous nous faire un rapide compte rendu, une analyse de type judiciaire, de votre plan d'action en vue de la création d'une frontière sûre? Vous avez parlé d'identificateurs biométriques. J'aimerais savoir si cela sera fait d'ici 12 mois ou 24 mois, ou bien aussi rapidement que d'ici deux mois seulement? Quels sont les paramètres temporels quant à l'établissement d'une norme pour votre plan en cours?

Ms Atkinson: Biometric identifiers have proven to be a fascinating but complicated area. As I mentioned, we have agreed with the United States that we should work towards having compatibility as opposed to having agreement on which biometric identifier. Our research and analysis has shown that the biometric identifier may change according to the purpose for which it is used and the population that it targets.

For example, together with Canada Customs and Revenue Agency, we are planning to put in place an expedited passenger processing system for frequent air travellers in major airports. We hope it will be complete in the fall.

Senator Forrestall: Can you be specific? We do not want frequent travellers' expectations to be too high. Do you think it will be this fall?

Ms Atkinson: We are planning to have a system in place before Christmas that would enrol frequent, low-risk air travellers. We will use iris scan technology as a biometric in that program. We had been working on this with our customs colleagues before September 11, and we still plan to proceed with it. We are hoping to have the system up and running before Christmas of this year.

That is an example of where we use biometric identifiers. We have been speaking with the Americans about other situations or programs where we may want to use biometric identifiers. We have discussed it in the context of the NEXUS program, which is at the land border, and facilitating low-risk travellers there. It is our intention in the enrolment process to collect a biometric, a fingerprint so we can check individuals against our respective databases. We are not yet talking about putting a biometric on a document that we would issue.

We will introduce the permanent resident card and have it available for newly arriving immigrants on June 28.

The single alternative inspection system — the NEXUS pilot project — will be operational at the Douglas border crossing at Blaine, Washington, by June 28. We are looking to expand the NEXUS program to border crossings in Ontario. I do not have a timeline for you on that. We are hopeful that we can get the additional NEXUS sites up and running before the end of the calendar year.

With respect to the refugee asylum processing, as I said, we remain optimistic that we will soon have an agreement on safe third countries. Information-sharing on refugee and asylum seekers will not likely be in place until September or October, but we are working toward that time line.

We have already moved on visa policy coordination. In December 2001 we imposed visa requirements on an additional eight countries. The Americans imposed an additional visa

Mme Atkinson: La question des identificateurs biométriques s'est avérée fascinante mais complexe. Comme je l'ai mentionné, nous avons convenu avec les États-Unis d'oeuvrer en vue d'une compatibilité par opposition à un accord sur les identificateurs biométriques à retenir. Nos travaux de recherche et d'analyse ont montré que l'identificateur biométrique pourrait changer selon la fin visée et la population cible.

Par exemple, aux côtés de l'Agence des douanes et du revenu du Canada, nous comptons mettre en place dans les principaux aéroports un système de traitement accéléré pour les grands voyageurs qui se déplacent fréquemment. Nous espérons que cela sera prêt d'ici l'automne.

Le sénateur Forrestall: Pourriez-vous être plus précise? Nous ne voudrions pas que les attentes des grands voyageurs soient trop importantes. Pensez-vous que ce sera prêt pour l'automne?

Mme Atkinson: Nous comptons avoir un système en place avant Noël pour les voyageurs fréquents et à faible risque. Nous utiliserons pour le volet biométrique de ce programme un scanner d'iris. Nous travaillons à cela avec nos collègues des douanes avant le 11 septembre et nous comptons toujours aller de l'avant avec notre plan. Nous espérons que ce système sera installé et opérationnel avant Noël prochain.

C'est là un exemple de l'utilisation qui peut être faite d'identificateurs biométriques. Nous discutons avec les Américains d'autres situations ou programmes pour lesquels nous voudrions peut-être utiliser des identificateurs biométriques. Nous en avons discuté dans le contexte du programme NEXUS, à la frontière terrestre, qui facilite le déplacement des voyageurs à faible risque. Notre intention pour ce qui est de ce programme est de prélever des empreintes digitales de façon à pouvoir faire des vérifications des voyageurs à partir de nos bases de données respectives. Nous ne discutons pas encore de la pose d'un indicateur biométrique sur un document que nous émettrions.

Nous allons lancer la carte de résident permanent, et celle-ci devrait être disponible pour les nouveaux immigrants arrivant à partir du 28 juin.

Le système d'inspection unique de recharge — le projet pilote NEXUS — sera opérationnel au poste frontalier Douglas à Blaine, dans l'État de Washington, d'ici le 28 juin. Nous envisageons d'élargir le programme NEXUS pour englober les postes frontaliers en Ontario. Je n'ai pas de délai à vous communiquer là-dessus. Nous espérons pouvoir lancer d'ici la fin de l'année civile de nouveaux sites NEXUS.

Pour ce qui est du traitement des demandeurs d'asile, comme je l'ai dit, nous demeurons optimistes quant à la ratification d'une entente de tiers pays sûr. L'échange de renseignements sur les demandeurs d'asile et de statut de réfugié ne sera sans doute pas en place avant septembre ou octobre, mais c'est là le délai que nous visons.

Nous avons déjà progressé côté coordination de la politique en matière de visas. En décembre 2001, nous avons imposé des exigences de visa à huit pays supplémentaires. Les Américains ont

requirement in January-February. We do not have a timeline on additional visa requirements at this time. We continue to work together in terms of reviewing our respective visa waiver lists.

I cannot speak to air pre-clearance. That, unfortunately, is not my area of expertise.

We spoke about advance passenger information and the passenger name record, API/PNR. We expect to have our system up and running and our joint passenger analysis units in place by September-October.

We have completed the ferry terminal review. There is little to report on that.

With respect to compatible immigration databases, the Americans are planning to put in place, at a number of their missions abroad, a system that builds on Canada's support system for intelligence. That is ongoing. We will see implementation of that in September-October.

We will be deploying the first of our immigration officers overseas this summer. By the end of August, we will have a number in place.

Senator Forrestall: Could you give us the number?

Ms Atkinson: The exact number this summer will be five, and additional numbers over the next 12 months. It will take some time for us to get them all in place.

We have no specifics to report on international cooperation and undertaking technical assistance to source and transit countries. However, under international cooperation, we are doing joint presentations in international fora, particularly with the European Union, on our multiple border strategy. There will be meetings later this month with the European Union, where Canada and the United States will be making joint presentations and engaging the E.U. on issues such as technical assistance and interdiction, interception and prevention programs.

Senator Forrestall: Will this meeting be a scenario-simulated gathering?

Ms Atkinson: This conference is hosted by one of the regular working groups of the European Union on asylum expertise.

That gives you a snapshot of where we are with these initiatives.

Senator Forrestall: When you use the word "soon," it is this calendar year?

Ms Atkinson: We are hoping to show progress this calendar year on most of these initiatives. Many of them will carry on. International cooperation, visa policy review and coordination are ongoing activities that will continue for the foreseeable future.

imposé une exigence de visa supplémentaire en janvier-février. Nous n'avons pas d'heure de délai pour ce qui est des exigences de visa supplémentaires. Nous continuons de travailler ensemble à l'examen de nos listes respectives de dispense de visa.

Je ne peux pas vous parler du pré-douanement pour ce qui est du transport aérien. Cela ne relève malheureusement pas de moi.

Nous avons parlé du système d'information préalable sur les voyageurs/dossiers du passager ou SIPV/DP. Nous espérons que notre système et que nos unités conjointes d'analyse des passagers seront en place d'ici septembre-octobre.

Nous avons terminé notre examen des terminaux de ferry. Il y a peu de choses à dire à ce sujet.

Pour ce qui est de bases de données compatibles pour l'immigration, les Américains comptent établir dans plusieurs missions à l'étranger un système adapté au système de soutien aux renseignements du Canada. Ce travail est en cours. Cela devrait être mis en œuvre en septembre-octobre.

Nous allons déployer nos premiers agents d'immigration à l'étranger cet été. D'ici la fin août, nous en aurons plusieurs en place.

Le sénateur Forrestall: Pourriez-vous nous en donner le nombre?

Mme Atkinson: Le nombre exact sera de cinq, et d'autres seront ajoutés au fil des 12 mois à venir. Il faudra un certain temps pour que tout cela soit mis en place.

Nous n'avons pas de détails précis à vous fournir au sujet de la collaboration internationale et de l'aide technique aux pays sources et aux pays de transit. Cependant, dans le cadre de la coopération internationale, nous faisons des présentations conjointes devant des tribunes internationales, notamment l'Union européenne, au sujet de notre stratégie de frontières multiples. Il y aura plus tard ce mois-ci des rencontres avec l'Union européenne, et le Canada et les États-Unis y feront des présentations conjointes et engageront l'Union européenne sur des questions telles l'aide technique et les programmes d'interdiction, d'interception et de prévention.

Le sénateur Forrestall: Cette rencontre sera-t-elle axée sur une simulation?

Mme Atkinson: Cette conférence a été organisée par l'un des groupes de travail réguliers en matière de chercheurs d'asile de l'Union européenne.

Cela vous donne un aperçu général de la situation en ce qui concerne ces différentes initiatives.

Le sénateur Forrestall: Lorsque vous dites «bientôt», est-ce que cela veut dire pendant l'année civile en cours?

Mme Atkinson: Nous espérons faire des progrès à l'égard de la plupart de ces initiatives pendant l'année civile en cours. Nombre d'entre elles se poursuivront. La coopération internationale et l'examen et la coordination des politiques en matière de visas sont des activités continues qui se poursuivront pendant un avenir prévisible.

Senator Forrestall: The smart card will be individual and presumably lifetime unless a significant change occurs? In other words, it will not expire on September 2.

Ms Atkinson: The permanent resident card will have an expiry date. A person can lose his or her permanent resident status. If they have left Canada and are no longer residing in Canada, they are no longer entitled to permanent resident status. There is a need for us to review permanent resident status. That is the first reason.

Second, our research shows that 80 per cent of permanent residents in Canada do become Canadian citizens and most obtain their citizenship within the three-year period. We do not want people who no longer need their permanent resident cards to be carrying them around.

Technology is always changing and adjusting. In the document issuance business, we are always trying to keep one or two steps ahead of the document forgers. With our permanent resident card, we think we will have the most up-to-date, current, high security card of just about any country in the world. It does not have biometric identifiers on it at this time, but it does have the capacity to hold biometric identifiers. Clearly, since we are committed to having biometric identifiers on our travel documents, there will be another generation of these permanent resident cards once we have determined that we have everything in place and that we have met all of the requirements surrounding privacy and legal issues of biometrics. It is our desire to have a biometric identifier on that card.

Senator Forrestall: Will that be soon or sooner?

Ms Atkinson: That one is definitely not in the calendar year. I would not say that it is necessarily within the next 12 months because we have much work to do to ensure that we have all of the issues resolved before we move to biometric identifiers on that card.

Senator Forrestall: Do you anticipate a one-, two- or three-year expiry?

Ms Atkinson: Obviously, there is a cost to produce these cards. We would not want them valid for only one or two years because it would be costly to continually replace them. Five years is the number that we settled on. We will always have the ability to issue cards for a shorter period, but I would suggest that we would not likely go beyond a five-year expiry date.

Senator Forrestall: I am pleased to hear you say that it will be expensive for you and not for Mr. Hughes and not for me. Will we eventually pay a fee for these cards?

Ms Atkinson: Yes.

Le sénateur Forrestall: La carte intelligente sera individuelle et, j'imagine, sera bonne pour la vie, à moins d'un changement d'importance? En d'autres termes, elle ne va pas expirer le 2 septembre.

Mme Atkinson: La carte de résident permanent portera une date d'expiration. Une personne peut perdre son statut de résident permanent. Si une personne quitte le Canada et n'y réside plus, elle n'a plus droit au statut de résident permanent. Il nous faut revoir le statut de résident permanent. C'est là la première raison.

Deuxièmement, notre recherche montre que 80 p. 100 des résidents permanents au Canada deviennent citoyens canadiens et que la majorité d'entre eux obtiennent leur citoyenneté dans un délai de trois ans. Nous ne voulons pas que des personnes qui n'ont plus besoin de leur carte de résident permanent continuent de se promener avec.

La technologie est en évolution et en adaptation constantes. Côté délivrance de papiers officiels, nous nous efforçons sans cesse de garder une ou deux longueurs d'avance sur les contrefacteurs. Avec notre carte de résident permanent, nous pensons que nous aurons la carte de sécurité la plus à jour, la mieux adaptée et la plus sécuritaire dans le monde, ou presque. Elle ne comporte pas à l'heure actuelle d'identificateurs biométriques, mais elle a cette capacité. Étant donné que nous nous sommes engagés à utiliser des identificateurs biométriques sur nos documents de voyage, il est clair qu'il y aura une autre génération de ces cartes de résident permanent une fois que tout sera en place et que nous aurons réglé toutes les exigences légales et en matière de protection de la vie privée relativement à l'utilisation de ces indicateurs. Notre objet est de mettre un identificateur biométrique sur ces cartes.

Le sénateur Forrestall: Et cela viendra-t-il plutôt plus tôt ou plus tard?

Mme Atkinson: Cela ne se fera définitivement pas dans le courant de l'année civile en cours. Je ne dirais pas que cela va forcément se faire dans les 12 prochains mois car nous avons beaucoup de travail à faire pour veiller à ce que toutes ces questions soient réglées avant que nous n'options pour des identificateurs biométriques sur cette carte.

Le sénateur Forrestall: Prévoyez-vous que ces cartes expirent au bout d'un, de deux ou de trois ans?

Mme Atkinson: Évidemment, la production de ces cartes va coûter de l'argent. Nous ne voudrions pas qu'elles ne soient valides que pendant un ou deux ans, car il serait coûteux d'avoir à sans cesse les remplacer. Nous nous sommes entendus sur cinq ans. Nous aurons toujours la possibilité d'émettre des cartes pour des périodes plus courtes, mais je pense que leur durée de vie n'ira sans doute pas au-delà de cinq ans.

Le sénateur Forrestall: Je suis heureux de vous entendre dire que ce sera coûteux pour vous, et non pas pour M. Hughes ou pour moi. Aurons-nous éventuellement à payer des droits pour ces cartes?

Mme Atkinson: Oui.

Senator Forrestall: Is there any idea of the cost of that?

Ms Atkinson: Yes. When the card is implemented on June 28, we will start charging a fee of \$50.

Senator Forrestall: Does each member of the family have to have one?

Ms Atkinson: Yes, they will be issued to individuals. We have no group cards.

Senator Banks: I wish to re-plough old ground. I have a large number of constituents who, over time, have made me aware of their great concern about, specifically, asylum seekers and refugees.

I am asking this question in recognition that the vast majority of Canadians do not have to go back very far to find "the immigrant." Most of us are immigrants or relatively recent descendants of immigrants. That is how this country was made and we all know that we need more of them.

My questions concern not necessarily the "bad guys," but the group of people that occasionally contains some bad guys. I understand everything that you have said; you have been extremely clear. However, I want to follow it through in an anecdotal, scenario fashion.

First, concerning someone boarding an airplane — and you have answered this and made it clear — there is ordinarily an understood requirement imposed upon that airline by virtue of landing rights agreements to require that some form of identification be presented by the passenger. These are usually documents, which may include a passport. You said that if the person gets off at the other end and those documents are found to be insufficient for admission of that passenger, the airline is fined.

Why can we not fine the airline if it allows someone who does not have proper documentation to board one of its airplanes? Would that not solve many of the problems that occur at the other end of the flight?

Ms Atkinson: We fine airlines if they allow people on their airplanes without properly checking their documents.

Senator Banks: Is that just for that offence? If an airline allows someone without the proper documentation to board one of its airplanes that is destined to land in Canada, will we fine that airline?

Ms Atkinson: We fine airlines for carrying improperly documented passengers.

Senator Banks: Is that done as a matter of course?

Ms Atkinson: We have a system of carrots and sticks. Every airline that flies into Canada signs a Memorandum of Understanding, MOU, with Citizenship and Immigration. That

Le sénateur Forrestall: En avez-vous une idée du coût?

Mme Atkinson: Oui. Lorsque les cartes commenceront à être disponibles le 28 juin, nous demanderons des droits de 50 \$.

Le sénateur Forrestall: Est-ce que chaque membre d'une même famille doit avoir sa propre carte?

Mme Atkinson: Oui, il s'agira de cartes individuelles. Il n'y aura pas de carte familiale.

Le sénateur Banks: J'aimerais revenir un petit peu en arrière. Il y a beaucoup d'habitants de ma région qui m'ont au fil du temps sensibilisé aux graves inquiétudes qu'ils ont au sujet, notamment, des réfugiés et des chercheurs d'asile.

Je vous pose la question suivante en reconnaissance du fait que la grande majorité des Canadiens n'ont pas à remonter très loin dans leur passé pour trouver «l'immigrant». La plupart d'entre nous sont immigrants ou des descendants relativement récents d'immigrants. C'est ainsi que ce pays a été bâti et nous savons tous qu'il nous faut plus encore d'immigrants.

Mes questions ne concernent pas forcément les «mauvais éléments», mais ce groupe de personnes qui renferme à l'occasion certains mauvais éléments. Je comprends tout ce que vous avez dit; vous avez été extrêmement claire. J'aimerais cependant examiner la situation d'un point de vue anecdotique.

Premièrement, s'agissant du cas d'une personne qui monte dans un avion — et vous avez répondu à cette question et donné une explication très claire — la ligne aérienne, en vertu des accords sur les droits d'atterrissement, sait qu'il est ordinairement requis d'obtenir que le passager présente une identification d'un genre ou d'un autre. Il s'agit en règle générale de documents, normalement d'un passeport. Vous dites que si la personne débarque à l'autre bout et que ces documents sont jugés insuffisants pour autoriser l'admission du passager en question, la compagnie aérienne se voit imposer une amende.

Pourquoi ne pourrions-nous pas imposer une amende à la compagnie aérienne qui autorise à monter à bord d'un de ses appareils une personne qui n'est pas munie d'une documentation adéquate? Cela ne réglerait-il pas nombre des problèmes qui surgissent à la fin du vol?

Mme Atkinson: Nous imposons des amendes aux lignes aériennes si elles autorisent des personnes à monter à bord sans vérifier leurs documents comme il se doit.

Le sénateur Banks: Cela vaut-il uniquement pour ce délit-là? Si un transporteur aérien autorise une personne à monter à bord d'un de ses appareils à destination du Canada sans la documentation appropriée, imposons-nous une amende à cette compagnie aérienne?

Mme Atkinson: Nous imposons aux lignes aériennes des amendes lorsqu'elles transportent des passagers non munis des documents requis.

Le sénateur Banks: Cela est-il fait régulièrement?

Mme Atkinson: Nous avons un système de carottes et de bâton. Chaque compagnie aérienne qui atterrit au Canada signe un protocole d'entente avec Citoyenneté et Immigration. Ce

MOU sets out the expectations of due diligence that the airline must exercise in checking passengers before they board the airplane to determine that they have the proper documents. In the event that an airline that does a good job of exercising due diligence has a passenger that is improperly documented then the airline is fined.

Senator Banks: How would this happen?

Ms Atkinson: For example, it could happen if the document is an extremely good forgery. The airlines will often hire firms that specialize in fraud detection. Companies specializing in checking documents of people boarding aircraft have sprung up around the world. Rather than have the airline employees do it, there are forensic experts at the gate to check documents as people board. However, no system is infallible and some documents are much more difficult to detect than others.

There could also be perfectly legitimate documents in the hands of the wrong person — an imposter. That is more complicated for an airline. If the document checker suspects or believes that the individual is not the rightful holder of that document, he or she must question that individual about where they are coming from, where they are going and what do they know about the place that they are going to, et cetera. Sometimes, imposters get through the system as well — proper documents but the wrong holder. It happens, obviously, that even airlines that exercise due diligence, have good systems in place and have document checkers, experience people getting through the screening process to board planes that come to Canada.

If an airline has put all the appropriate processes in place, has the proper resources in place to screen the documents and the screening is done in good faith, but a small number of individuals still get through, then the fine is levied at the lowest level of the threshold. If they do not have the appropriate processes in place and do not take the screening process seriously, they are fined at the highest level each time there is an improperly documented passenger. Through this system, we try to encourage airlines to have the right mechanisms in place to screen people as best they can.

Senator Banks: It sounds like that would be a good system. Unfortunately, we cannot do a comparison to find out how effective it is. However, one hopes it would work.

Take me through a non-airline passenger who arrives at the Canadian border. This person has been in the United States, specifically. I refer now to the question that was asked by both senators Cordy and Forrestall. Never mind how this person got into the United States, he or she did and knows, as we know, that refugee claimants who succeed in entering the United States are

protocole d'entente énonce les attentes en matière de diligence requise que la ligne aérienne doit satisfaire en vérifiant les passagers avant qu'ils ne montent à bord d'un appareil pour déterminer s'ils ont bien les documents requis. Si une ligne aérienne qui n'exerce pas toute la diligence voulue transporte un passager qui n'est pas muni des documents requis, alors la compagnie se voit imposer une amende.

Le sénateur Banks: Et comment cela se ferait-il?

Mme Atkinson: Par exemple, cela pourrait arriver si un document présenté est une excellente contrefaçon. Les compagnies aériennes font souvent appel à des sociétés spécialisées dans la détection de faux. Les entreprises spécialisées dans la vérification des documents des personnes désirant monter à bord d'aéronefs se multiplient dans le monde. Au lieu que des employés de la compagnie aérienne s'en chargent, il y a des experts à la porte qui vérifient les documents au fur et à mesure que les gens montent à bord. Cependant, aucun système n'est infallible et certains faux sont beaucoup plus difficiles à détecter que d'autres.

Il se peut également que des documents tout à fait légitimes soient aux mains de la mauvaise personne — un imposteur. Cela est plus compliqué pour la compagnie aérienne. Si le vérificateur des documents pense ou se doute que l'individu n'est pas le véritable détenteur des documents, il doit interroger le voyageur sur l'endroit d'où il vient, son lieu de destination, ce qu'il sait de l'endroit où il va, et cetera. Il arrive que des imposteurs passent très bien dans le système — les bons documents, mais le mauvais détenteur. Il arrive bien sûr que même les lignes aériennes qui font preuve de toute la diligence voulue, qui ont en place de bons systèmes et des vérificateurs de documents, laissent passer par leur processus de triage des personnes qui arrivent ainsi au Canada dans leurs avions.

Si une compagnie aérienne a mis en place tous les processus appropriés, a en place les ressources nécessaires pour vérifier les documents et que la vérification est faite de bonne foi mais qu'un petit nombre de personnes lui échappent quand même, alors l'amende imposée sera la plus petite possible. Si la compagnie n'a pas en place les bons processus et ne prend pas au sérieux le système de triage et de contrôle, alors elle se voit imposer l'amende maximale chaque fois qu'un passager non muni des papiers requis se présente au comptoir. Grâce à ce système, nous tentons d'encourager les compagnies aériennes à mettre en place les bons mécanismes pour trier au mieux les gens.

Le sénateur Banks: Il me semble que ce doit être un bon système. Malheureusement, nous ne pouvons pas faire de comparaisons pour voir à quel point il est efficace. Il faut cependant espérer qu'il fonctionne.

Passez en revue avec moi ce que vit le voyageur qui ne s'est pas déplacé par avion et qui arrive à la frontière canadienne. Prenons le cas d'une personne qui a séjourné aux États-Unis. Je vous renvoie ici à une question qui a été posée par les sénateurs Cordy et Forrestall. Peu importe la façon dont cette personne est arrivée aux États-Unis, il ou elle savait et sait, comme nous, que les

treated differently from refugee claimants who, in the main, come into Canada. We are not quite so restrictive with most refugee and asylum claimants.

This person has somehow made it into the United States. Rather than claiming asylum and refugee status there — and we are talking about 23,000 people every year, give or take — they decide to come to Canada because we are less likely to confine them in a concentration camp, or whatever happens, and they are more likely, historically, to get past the border and go out into the country. I do not need to tell you that the popular perception is that we lose thousands of such people and we do not know what they are doing. They may not be bad guys, they may turn out to be wonderful people, but they entered here unfairly or wrongly.

When they step on to Canadian soil, are they now eligible to make a claim for refugee status simply by saying that they have lost all their documents, they are from such-and-such country and if they return they will be killed? Is it the case that, by virtue of the fact of their standing on Canadian soil, we must put them into that system? Who decides — at Blaine or Sweetgrass or wherever — whether they will be put into that system? Who decides whether they will simply be allowed to move into the general population or if they will be detained? What is that process?

I am asking you that question not because of my constituents having asked it, but also because there is a perception elsewhere that if that person gained entry into Canada on an airplane from somewhere else we have a sieve in this country. I believe the Americans are wrong, but go through that process for me, please. What happens to that person?

Ms Atkinson: When a person arrives at a port of entry at the land border and claims refugee status, the first step in the process is determining who they are. Obviously, the examining officer will ask for whatever documents they may have in terms of trying to establish who they say they are.

Senator Banks: Assume they do not have any.

Ms Atkinson: The examining officer will then take fingerprints and photograph the person. The examining officer will take the information that the individual does provide in terms of their name, date of birth, where they are from, how they came to the border, and so on, and will run that information against the databases that are available to that officer to determine whether there is any connection or any hits.

Senator Banks: On the basis of what you said earlier, I am assuming that if the person is uncooperative in providing that information they are more than likely to be detained.

Ms Atkinson: Yes.

demandeurs du statut de réfugié qui ont réussi à entrer aux États-Unis sont traités différemment des revendicateurs du statut de réfugié qui, pour la plupart, viennent au Canada. Nous ne sommes pas aussi restrictifs à l'égard de la plupart des demandeurs de statut de réfugié ou d'asile.

Cette personne s'est d'une façon ou d'une autre débrouillée pour se rendre jusqu'aux États-Unis. Au lieu d'y revendiquer le statut de réfugié ou d'y demander asile — et l'on parle d'environ 23 000 personnes chaque année — cette personne décide de venir au Canada parce qu'il y a moins de risque que nous l'enfermions dans un camp de concentration ou autre et, historiquement, elle a de meilleures chances de passer la frontière et d'entrer au pays. Nul besoin pour moi de vous dire que la perception populaire est que nous perdons la trace de milliers de personnes du genre et que nous ne savons pas ce qu'elles font. Ce ne sont pas forcément de mauvais éléments; ce peut être des personnes formidables, mais elles sont entrées au pays de façon frauduleuse ou détournée.

Dès qu'elles arrivent sur le sol canadien, peuvent-elles faire une demande de statut de réfugié en déclarant tout simplement qu'elles ont perdu tous leurs documents, qu'elles viennent de tel ou tel pays et que si elles retournent dans ce pays on les tuera? Est-il vrai qu'en vertu du fait qu'elles aient touché le sol canadien il nous faut les entrer dans le système? Qui décide — à Blaine ou Sweetgrass ou autre — si ces personnes vont être versées dans le système? Qui décide si elles vont être autorisées à se confondre à la population générale ou si elles vont être détenues? Quel est le processus?

Je vous pose cette question non pas parce que les gens dans la région me l'ont posée, mais parce qu'il y a cette perception selon laquelle si les gens peuvent entrer au Canada du simple fait de descendre d'un avion venu de quelque part c'est que nous sommes une véritable passoire. Je pense que les Américains ont tort, mais je vous demanderais de bien vouloir passer le processus en revue pour moi. Qu'arrive-t-il à cette personne?

Mme Atkinson: Lorsqu'une personne arrive, à un port d'entrée, le long d'une frontière terrestre, et revendique le statut de réfugié, la première étape dans le processus est de déterminer quelle est la personne en question. Bien sûr, l'agent examinateur demandera à voir les documents que possède peut-être cette personne dans le but d'établir si elle est bien qui elle prétend être.

Le sénateur Banks: Supposons que l'intéressé n'a aucun document.

Mme Atkinson: L'agent examinateur prendra alors des empreintes digitales et une photo de la personne. Il recueillera les renseignements que l'intéressé fournit, soit son nom, sa date de naissance, son lieu d'origine, la façon dont il est arrivé à la frontière, et cetera, et il versera ces données dans les bases de données disponibles pour déterminer s'il y a des recoupements ou des concordances.

Le sénateur Banks: Sur la base de ce que vous avez dit tout à l'heure, je suppose que si la personne ne coopère pas en fournissant ces renseignements, il y a de fortes chances qu'elle soit détenue.

Mme Atkinson: Oui.

Senator Banks: Let us assume they have given that information and are then fingerprinted and photographed. What happens now?

Ms Atkinson: The examining officer does an in-depth interview with that individual to get as much information as possible on the person's background.

We ask them to fill out a form. This form asks for details about where they lived, what their employment has been, what groups or organizations they belonged to, the names of their family members, or whether they ever did military service. The series of questions tries to get at the background of this individual. The examining officer uses this information to determine whether there are any particular areas of immediate concern. Is this individual claiming to be a member of a terrorist organization? Now, you would probably say that most people would not so indicate when they are talking to an immigration officer, but in some cases individuals do tell us that they are members of certain organizations because they think that will help them in terms of their refugee claim.

The examining officer looks at all the information and determines whether there are grounds for detention at the port of entry. Grounds for detention would be if the individual may pose a public security threat; if we believe that he or she is a flight risk, where they will try to abscond; and where we cannot confirm identify and the person is being uncooperative. The examining officer has some choices in terms of whether there are grounds to require detention based on the information that he or she has.

Senator Banks: Are we talking about confirming identity on the spot?

Ms Atkinson: We cannot always confirm identity on the spot because if the person has no documentation all we have is the information they provide us with.

Senator Banks: Assume in my scenario that the person has been very forthcoming. We do not have a means now — at this point in Blaine or Sweetgrass — of verifying that information. What happens now?

Ms Atkinson: The information is also sent to CSIS. We have an electronic link, so the data goes automatically to CSIS. CSIS, who obviously have access to more information and data than we have at the port of the entry, can also run this data against their information to see whether they get a hit. We do not get the response from CSIS instantaneously. It does not come back five seconds later. It takes some time for CSIS to get back to us with that information.

What do we do in the meantime? If there are grounds for detention, we detain. If there are no apparent grounds for detention, then the individual is documented and they are instructed on their next steps.

Le sénateur Banks: Supposons qu'elle a fourni les renseignements en question et qu'on a pris ses empreintes digitales et sa photo. Qu'arrive-t-il alors?

Mme Atkinson: L'agent examinateur procède à une entrevue approfondie de l'intéressé pour recueillir un maximum de renseignements sur ses antécédents.

Nous lui demandons de remplir un formulaire. Le formulaire demande des détails sur l'endroit où la personne vivait, son emploi, les groupes ou organisations auxquels elle a appartenu, les noms des membres de sa famille et si elle a fait un quelconque service militaire. La série de questions a pour objet d'établir les antécédents de la personne. L'agent examine ces données pour déterminer s'il y a à priori motif d'inquiétude. La personne prétend-elle être membre d'une organisation terroriste? Vous direz sans doute que la plupart des gens ne voudraient pas révéler une telle chose dans leur discussion avec un agent d'immigration, mais dans certains cas, une personne nous dira qu'elle est membre d'une organisation donnée parce qu'elle pense que cela l'aidera avec sa demande de statut de réfugié.

L'agent examinateur examine tous les renseignements et détermine s'il y a des motifs de détention au point d'entrée. Pour ce qui est des motifs de détention, je vous donnerai les exemples suivants: si la personne pose un risque pour la sécurité publique; si nous pensons qu'elle risque de s'enfuir, de se sauver; si nous ne pouvons pas confirmer son identité ou que la personne n'est pas du tout coopérative. L'agent examinateur a certains choix à faire, sur la base des renseignements dont il dispose, pour déterminer s'il y a ou non des motifs tels que la détention est requise.

Le sénateur Banks: Parle-t-on de confirmer l'identité de l'intéressé sur-le-champ?

Mme Atkinson: Nous ne pouvons pas toujours confirmer l'identité des gens sur-le-champ, car si la personne n'est munie d'aucun document, tout ce que nous avons, ce sont les renseignements qu'elle nous fournis.

Le sénateur Banks: Supposons aux fins de mon scénario que la personne a été très ouverte. Nous ne disposons à l'heure actuelle d'aucun moyen — à ce poste frontalier à Blaine ou à Sweetgrass — de vérifier ces renseignements. Que se passe-t-il maintenant?

Mme Atkinson: Les renseignements sont envoyés au SCRS. Nous avons avec le SCRS une liaison électronique, et les données lui sont donc transmises automatiquement par voie électronique. Le SCRS, qui dispose bien évidemment de plus d'informations et de données que ce que nous avons au point d'entrée, peut lui aussi vérifier ces renseignements par rapport à ceux qu'il possède pour voir s'il y a convergence. Nous n'obtenons pas de réponse instantanée du SCRS. La réponse ne nous vient pas cinq secondes plus tard. Il faut du temps au SCRS pour nous revenir avec des renseignements.

Que faisons-nous dans l'intervalle? S'il y a des motifs de détention, nous détenons l'intéressé. S'il n'y a pas de motifs apparents de détention, alors l'intéressé est documenté et on lui donne des instructions quant à la marche à suivre subséquente.

Their next steps are to contact the Immigration and Refugee Board and get a hearing date or the process in front of the board. They are instructed to get a medical examination because we try to quickly determine whether we are dealing with someone who may have a communicable or contagious disease. They are told where to go to get their examination done, and so on. The documentation gives them an acknowledgement of intention to claim, which then gives them the ability to access services. We do not have reception centres or camps, and we do not detain everyone. We give people access to services so that they are not on the street.

Senator Banks: Are they then released?

Ms Atkinson: Yes. Unless there is reason to detain, they are released.

Senator Banks: On what basis has the officer determined that this person may be subject to unusual crime or punishment if sent back to the country of origin?

Ms Atkinson: The officer does not make that determination. The officer's role is to collect as much information as possible and determine, based on that information, whether the individual is eligible to claim refugee status.

Those people who are deemed ineligible to claim refugee status are those who are security threats, serious criminals, war criminals, persons who committed crimes against humanity, or members of organized crime. This would also include persons who, when we get the safe third country agreement with the United States, come from a safe third country, and, in the New Immigration and Refugee Protection Act, repeat claimants. Those are individuals who claimed refugee protection before, went through the immigration and refugee system and were found not to be refugees, subsequently left the country, and are now coming back.

If you are in the new system, effective June 28, you only get one chance. If you made a refugee claim before and were denied refugee protection, you do not get another chance.

The officer makes an assessment as to whether or not an individual falls within any of those ineligibility criteria. He may or may not have all of the information to make his case. If he does not have all of the information to make his case, again, the choice is detain if you have grounds for detention or release.

Senator Banks: Is there a third option of denying entry?

Ms Atkinson: No.

Senator Banks: That is a big hole that worries everyone, including me.

La marche à suivre subséquente est de communiquer avec la Commission de l'immigration et du statut de réfugié et d'obtenir une date d'audience ou de comparution devant elle. L'intéressé doit également subir un examen médical car nous tâcherons de déterminer très rapidement s'il souffre ou non d'une maladie contagieuse. On lui dit donc de consulter un médecin, et cetera. La documentation lui donne une reconnaissance de l'intention de réclamer le statut de réfugié, ce qui lui donne accès aux différents services. Nous n'avons pas de centre ou de camp d'accueil, et nous ne détenons pas toutes les personnes qui se présentent. Nous donnons aux gens accès aux différents services afin qu'ils ne soient pas à la rue.

Le sénateur Banks: Et les libère-t-on alors?

Mme Atkinson: Oui. À moins d'une raison de détenir une personne, elle est relâchée.

Le sénateur Banks: Sur quelle base l'agent détermine-t-il si la personne risque d'être victime de sévices ou de punition si elle retourne dans son pays d'origine?

Mme Atkinson: L'agent ne fait pas cette détermination. Le rôle de l'agent est de recueillir un maximum de renseignements et de déterminer, sur la base de ceux-ci, si la personne est admissible à la revendication du statut de réfugié.

Les personnes qui sont jugées inadmissibles à la revendication du statut de réfugié sont celles qui constituent des menaces pour la sécurité, qui sont coupables de crimes graves, qui sont criminels de guerre, qui ont commis des crimes contre l'humanité ou qui sont membres du crime organisé. Cela engloberait également des personnes qui, une fois que l'on aura en place l'entente de tiers pays sûr avec les États-Unis, arrivent d'un tiers pays sûr et, en vertu de la nouvelle Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, sont des revendicateurs à répétition. Il s'agit là de personnes qui ont déjà prétendu à la protection conférée aux réfugiés, qui sont passées par le système d'immigration et de revendication du statut de réfugié, qui ont été jugées ne pas être des réfugiés au sens de la convention, qui ont en conséquence quitté le pays et qui reviennent.

Si vous êtes dans le nouveau système, à compter du 28 juin, vous n'avez qu'une seule chance. Si vous avez fait une demande de statut de réfugié par le passé et vous êtes vu refuser la protection conférée aux réfugiés, alors vous ne vous verrez pas accorder une autre chance.

L'agent détermine si le demandeur tombe ou non dans l'une quelconque de ces catégories inadmissibles. Il ne dispose peut-être pas de tous les renseignements nécessaires. S'il n'a pas en main tous les renseignements requis, il est toujours possible, encore une fois, de détenir la personne en attendant d'avoir recueilli suffisamment de motifs de détention ou de libération.

Le sénateur Banks: Y a-t-il une troisième option de refus d'entrée?

Mme Atkinson: Non.

Le sénateur Banks: C'est là un grand trou qui inquiète tout le monde, moi compris.

The person is now released and two days later the immigration officer gets a note from CSIS saying that person is a bad guy. By now, he is in Sault St. Marie or someplace on Vancouver Island. What happens next?

Second, what happens in the same circumstance if the person has somehow entered Canada and is going in the other direction? Do the Americans also only have two options; to detain, or release into the general population, or do they have a third option of denying entry?

Ms Atkinson: The Americans do not have that last option. Every country that is a signatory to the Geneva Convention must consider a person's claim for protection.

The countries will make the determination of that claim in different ways, but the obligation under the Geneva Convention is if an individual arrives on your soil and says, "I need protection. I am a refugee," you must consider that. If the person is in need of protection, you must not refoul them to the country from which they fled.

To come back to the question, what happens if two days later we get notice from CSIS that this is an individual about whom we should be concerned, our investigation springs into action. Our investigators normally work with the RCMP in respect of going to the place where we believe the person to be based on the information they provided at the port of entry. If they are not there, we follow up. We work with the RCMP to track these individuals down if they are a serious threat and detain them under the Immigration Act.

Senator Banks: Assuming he was a bad guy and was going to Toronto, he would say, "I am going to Dawson City."

Do you have any indication of how many persons have come and told story A, been released into the population and we find out later that it is story B? How many do we get? What percentage do we find?

Ms Atkinson: The only figures that have are based on our outstanding warrants. An examining officer issues a conditional removal when a refugee claimant arrives. That removal order becomes active when an individual has either been denied refugee status and has gone all the way through the system or when a person disappears and we cannot find them. When a removal order becomes effective and an individual has not shown up for their removal or we cannot find them, we issue a warrant for their arrest.

We have a warrant response centre that operates 24 hours a day, seven days a week that any law enforcement officer or agent across the country can access information on any of our outstanding warrants. The person who does not show up goes into the outstanding warrants area.

Voici que la personne a été libérée et deux jours plus tard l'agent d'immigration reçoit un mot du SCRS disant que la personne est un mauvais élément. Celle-ci est maintenant rendue à Sault St. Marie ou quelque part à l'île de Vancouver. Que se passe-t-il maintenant?

Deuxièmement, que se passe-t-il si la personne est entrée au Canada et se dirige maintenant ailleurs? Les Américains n'ont-ils que deux options: détenir ou libérer dans la population générale, ou bien ont-ils une troisième option de refus d'entrée?

Mme Atkinson: Les Américains n'ont pas la dernière option. Tous les pays signataires de la Convention de Genève doivent examiner la demande de protection de tout demandeur.

Les pays décideront de la demande de diverses façons, mais l'obligation en vertu de la Convention de Genève, si une personne arrive sur votre territoire et dit: «J'ai besoin de protection. Je suis un réfugié», est d'examiner sa demande. Si la personne a besoin de protection, vous ne devez pas la refouler dans le pays qu'elle a fui.

Pour en revenir à la question de savoir ce qui se passe si deux jours plus tard le SCRS nous dit que la personne que nous avions devrait nous inquiéter, alors notre enquête est lancée. Nos enquêteurs travaillent en général avec la GRC pour se rendre là où l'on pense trouver la personne, sur la base des renseignements qu'elle a fournis au point d'entrée. Si l'intéressé ne s'y trouve pas, alors nous poursuivons nos recherches. Nous travaillons avec la GRC pour retrouver ces personnes si elles posent une menace sérieuse et nous les détenons alors en vertu de la Loi sur l'immigration.

Le sénateur Banks: À supposer qu'il s'agit d'un mauvais gars et qu'il se rend à Toronto, il dira: «Je pars pour Dawson City».

Avez-vous une idée du nombre de personnes qui se sont présentées, ont raconté l'histoire A, ont été relâchées dans la population et au sujet desquelles on apprend plus tard que l'histoire était différente? Combien de cas du genre y a-t-il? Quel pourcentage de ces personnes retrouve-t-on?

Mme Atkinson: Les seuls chiffres que j'ai sont ceux fournis par nos mandats non exécutés. Un agent examinateur émet une ordonnance de renvoi conditionnel lorsqu'un demandeur du statut de réfugié arrive. Cette ordonnance de renvoi entre en vigueur dès qu'une personne s'est vue refuser le statut de réfugié étant passé par tout le système ou dès qu'une personne disparaît et que nous ne parvenons pas à la retrouver. Lorsqu'une ordonnance de renvoi entre en vigueur et que l'intéressé ne s'est pas présenté pour son renvoi ou que nous ne pouvons pas le trouver, nous délivrons un mandat en vue de son arrestation.

Nous avons un centre d'information sur les mandats qui fonctionne 24 heures par jour, sept jours par semaine et grâce auquel tout agent de force de l'ordre du pays peut obtenir des renseignements sur l'un quelconque de nos mandats en suspens. Toute personne qui ne se présente pas au moment voulu voit son dossier versé au secteur des mandats non exécutés.

The number of outstanding warrants that we have at any time is around 25,000. That does not mean that all 25,000 are in Canada. We do not know how many of those people may already have left Canada, because we do not have exit controls. We will sometimes find out from the Americans that a refused refugee claimant who is on our list of outstanding warrants has shown up on a list in the United States. However, we do not have a way of tracking the exit of these individuals.

Senator Banks: The only way of solving that big hole is refugee camps, concentration camps in effect, is it not? There is no alternative.

Ms Atkinson: If we were to keep the entire refugee claimants in one specific location, then we would know where they were at all times.

Senator Day: My first question flows from Senator Cordy's question in relation to the Safe Third Country Agreement and how that does not seem to be proceeding.

I had the impression that there may be some legal impediment slowing that down. However, you did not indicate that. You said that it was just negotiations.

Ms Atkinson: That is correct. There are no legal impediments in the way.

Senator Day: We do not have any problem with the *Singh* case and the due process under the Charter of Rights and Freedoms?

Ms Atkinson: No. We have been working closely with our colleagues at the Department of Justice. At this point, there is no legal impediment. It is simply a case of negotiating the agreement.

Senator Day: In Saint John in the summertime we have tourist ships arriving. There are 40 or 50 boats. Some have 300 people on board; some have 2,000 or 3,000 people on board. It is the same with Halifax and other big communities.

What does your department do in relation to those people who are only coming in for a few hours? Do you have a manifest you check beforehand? You could not possibly document all these people as they are coming off the ships. What do you do?

Ms Atkinson: Our plan was to receive advance passenger information on cruise ships and other conveyances. I am not 100 per cent certain, but I believe that we receive some form of manifests from cruise ships now, and we do verify. However, I do not have details on that. I would have to get back to you on exactly what we have now. As of June 28, we will have the authority to require cruise ships to provide us with advance passenger information. However, I am not entirely clear what we get now from them.

Nous avons en tout temps près de 25 000 mandats non exécutés. Cela ne veut pas dire que les 25 000 personnes se trouvent au Canada. Nous ignorons combien de ces personnes ont peut-être déjà quitté le pays, car nous n'avons pas de contrôle des sorties. Il nous arrive d'apprendre auprès des Américains qu'un demandeur de statut de réfugié qui est sur notre liste de personnes visées par des mandats non exécutés figure sur une liste américaine. Cependant, nous n'avons aucun moyen de vérifier la sortie de ces personnes.

Le sénateur Banks: Le seul moyen de régler ce grand trou serait de créer des camps de réfugiés, des camps de concentration en définitive, n'est-ce pas? Il n'existe pas d'autre solution.

Mme Atkinson: Si nous gardions tous les demandeurs du statut de réfugié en un seul et même endroit, nous saurions à tout moment où ils se trouvent.

Le sénateur Day: Ma première question découle de celle du sénateur Cordy relativement à l'entente de tiers pays sûr et les progrès réalisés à ce chapitre.

J'ai eu l'impression qu'il y avait une entrave juridique d'un genre ou d'un autre qui ralentissait les choses. Or, vous n'avez pas fait état de cela. Vous avez dit que ce n'était qu'une question de négociation.

Mme Atkinson: C'est exact. Il ne se présente aucune entrave d'ordre juridique.

Le sénateur Day: Nous n'avons pas de problème découlant de l'affaire *Singh* et des voies de droit normales en vertu de la Charte des droits et libertés?

Mme Atkinson: Non. Nous travaillons étroitement avec nos collègues du ministère de la Justice. Il n'y a à ce stade-ci aucune entrave juridique. Il s'agit tout simplement de négocier l'entente.

Le sénateur Day: Pendant l'été, il arrive à Saint John des navires de touristes. L'on peut dénombrer 40 ou 50 navires. Certains ont 300 personnes à bord, d'autres 2 000 ou 3 000. C'est la même chose à Halifax et dans d'autres grosses villes portuaires.

Que fait votre ministère en ce qui concerne ces personnes qui viennent passer quelques heures ici? Avez-vous un manifeste que vous vérifiez au préalable? Il ne vous est pas possible de documenter toutes ces personnes au fur et à mesure qu'elles débarquent des navires. Que faites-vous?

Mme Atkinson: Notre plan était de recevoir des renseignements préalables sur les passagers des navires de croisière et autres embarcations. Je n'en suis pas certaine à 100 p. 100, mais je pense que nous recevons à l'heure actuelle des manifestes des bateaux de croisière et que nous faisons des vérifications. Je n'ai cependant pas de détails là-dessus. Il me faudra vous revenir avec des renseignements plus précis sur ce que nous avons à l'heure actuelle. À compter du 28 juin, nous serons autorisés à exiger des navires de croisière qu'ils nous fournissent des informations préalables sur les passagers. Cependant, je ne suis pas certaine de ce que nous obtenons aujourd'hui.

Senator Day: June 28 is coming up fast. Could you let me know what you will do? You have the authority to require. Could you tell me what action you will be taking? I would be quite interested in knowing that?

You described that information was received about how many tickets were purchased, who is sitting by whom and that kind of thing. That seems to be the kind of intelligence that CSIS would want have — probably more so from a potential terrorist coming for intentions other than claiming refugee status.

I was surprised that \$135 million a year for security and intelligence has been added to your budget. Is that an admission that CSIS has not been able to do the job for you and that you have to create a separate intelligence group within Citizenship and Immigration?

Ms Atkinson: The \$135 million a year, or the \$675 million over five years, is spread across a number of different initiatives. That includes, for example, the permanent resident card. Although we are charging a fee for it, it is not cost-recoverable. There is a fair amount of money within that pot of money that we will be using to get the permanent resident card up and running and the continued operation of that.

We have a good working relationship with CSIS. We work very closely with them. They provide us with a great deal of information and data, which we use under the Immigration Act to make determination of admissibility, eligibility, and so on. I do not think I could characterize our creation of the intelligence branch as a reflection upon any shortcomings or failures on the part of CSIS. The branch was created out of the need for us to be better organized so that we can work more effectively with CSIS, the RCMP and our other partners.

We have an intelligence function in the department and have had an intelligence function for many years. We have intelligence units in each of our regions across Canada. We have visa officers and immigration control officers overseas collecting information and intelligence. We have had a very small strategic intelligence unit. We have had a unit that supports our immigration control officers overseas and supports our support system for intelligence, which is the place where we pool all of the information we have on irregular movements of individuals, the use of improperly documented, passengers and the routes used by smugglers and traffickers.

However, this has been dispersed throughout the department. By creating the intelligence branch, we have brought one focal point in the branch for all of those functions so that we have a much more coordinated and cohesive approach to intelligence across the department.

Le sénateur Day: Le 28 juin arrive à grands pas. Pourriez-vous me dire ce que vous allez faire? Vous êtes autorisés à exiger certaines choses. Pourriez-vous me dire quelles mesures vous allez prendre? Cela m'intéresserait de le savoir.

Vous avez dit que vous recevez des renseignements sur le nombre de billets achetés, l'identité des personnes assises à côté de qui, et cetera. Ce me semble être là le genre de renseignements dont voudrait disposer le SCRS — surtout s'agissant d'un terroriste potentiel qui compte faire autre chose que de demander le statut de réfugié.

Cela m'étonne que 135 millions de dollars par an pour la sécurité et les services de renseignement aient été ajoutés à votre budget. Est-ce là une reconnaissance du fait que le SCRS n'a pas pu faire le travail nécessaire pour vous et qu'il vous faut créer au sein de Citoyenneté et Immigration un groupe de renseignement distinct?

Mme Atkinson: Les 135 millions de dollars par an, ou 675 millions de dollars sur cinq ans, recouvrent plusieurs initiatives différentes, notamment la carte de résident permanent. Bien que nous imposions des droits en échange de cette carte, nous n'allons pas récupérer tous nos coûts. Il y a une part importante de ce pot d'argent que nous allons utiliser pour lancer et maintenir le programme des cartes de résident permanent.

Nous avons une bonne relation de travail avec le SCRS. Nous travaillons très étroitement avec lui. Il nous fournit quantité de renseignements et de données que nous utilisons en vertu de la Loi sur l'immigration pour décider de l'admissibilité des requérants, et cetera. Le fait que nous créions une section du renseignement ne témoigne à mon avis d'aucun manquement ni lacune de la part du SCRS. Cette section est née du fait qu'il nous faut être mieux organisés de façon à être en mesure de travailler de façon plus efficace avec le SCRS, la GRC et nos autres partenaires.

Nous avons au sein du ministère une fonction de renseignement et c'est le cas depuis de nombreuses années déjà. Nous avons des sections du renseignement dans chacune de nos régions au pays. Nous avons outre-mer des agents de visa et des agents de contrôle de l'immigration qui recueillent pour nous renseignements et données. Nous avons déjà eu une très petite unité de renseignements stratégiques. Nous avons eu une unité à l'appui de nos agents du contrôle de l'immigration à l'étranger et à l'appui de notre système de soutien pour le renseignement, l'endroit où nous réunissons tous les renseignements que nous prélevons sur les mouvements irréguliers de personnes, sur les personnes non munies de documents appropriés et sur les passagers et les circuits utilisés par les trafiquants et les contrebandiers.

Or, tout cela a été diffusé à l'échelle du ministère. En créant cette section du renseignement, nous avons réuni en un point central toutes ces différentes fonctions de façon à avoir une approche beaucoup plus coordonnée et cohérente à l'égard du renseignement à l'échelle du ministère.

Our case management branch also has a security review unit that has a major interface with CSIS on dealing with terrorism and security cases. We have a war crimes unit that deals exclusively with war crimes and has a very robust war crimes intelligence function within it.

In creating the branch, we have brought all of those functions together. We think that will help in our relationship with CSIS. It is fair to say that our partners have been somewhat frustrated at times with the fact that when they want to get information or give information, they had go to different parts of the department. There will now be one focal point for that coordination of all our intelligence functions. We concentrate specifically on the immigration specifics of the intelligence function. Our system collects information on migrant smuggling, improper use of documents, and so forth. There is a distinction between our role and that role of CSIS, but clearly there are areas of overlap where we are analyzing common information and intelligence. We are using it for our mandate under the Immigration and Refugee Act, and CSIS obviously is using it for their mandate.

Senator Day: With this additional funding, are you increasing your collection activities of intelligence?

Ms Atkinson: We will, particularly through our overseas network. As I mentioned, we are expanding our immigration control officer network to include a more robust intelligence collection function. We are also hoping to create more intelligence liaison officer positions so that we can bring our immigration intelligence expertise to the RCMP, CSIS, and to our other law enforcement partners across Canada. We are looking at the possibility of having liaison officers in other jurisdictions, such as the United States, so that we can collaborate and bring that expertise that we have on the immigration side to those intelligence functions and units.

Senator Day: Our concern has been that there are so many government departments gathering intelligence and there is a coordination role. Is your increased activity within your department being made known to the Privy Council office, to CSIS, to the RCMP? Does everyone understand that your increased activity in this area will result in further information that can be shared with other departments?

Ms Atkinson: Absolutely. Our intelligence-led strategy has been communicated to all of our partners across the system and the Privy Council office. It is fair to say that they are all very supportive.

The Chairman: I have some concerns about the responses to Senator Day's line of questioning. Is there a document that describes the rationale for this reorganization?

Ms Atkinson: Yes, I believe that we can provide a document describing our strategy on how we decided to allocate the funds that we receive through the security budget.

Notre section de la gestion des cas est elle aussi dotée d'une unité d'examen de la sécurité qui a une importante interface avec le SCRS s'agissant de questions de terrorisme et de sécurité. Nous avons également une unité des crimes de guerre qui traite exclusivement des crimes de guerre et qui compte une robuste section de renseignement sur les crimes de guerre.

En créant cette section, nous avons réuni toutes ces différentes fonctions. Nous pensons que cela nous aidera dans notre relation avec le SCRS. Il est juste de dire que nos partenaires ont à l'occasion été quelque peu frustrés par le fait que lorsqu'ils voulaient obtenir ou donner des renseignements il leur fallait recourir à différents services du ministère. Il y aura dorénavant un seul point focal pour la coordination de toutes nos fonctions de renseignement. Nous nous concentrerons surtout sur l'aspect immigration de la fonction recueil de renseignements. Notre système recueille des renseignements sur le trafic de migrants, l'utilisation mal avisée de documents, et ainsi de suite. Il y a une distinction à faire entre notre rôle et celui du SCRS, mais il y a clairement des chevauchements lorsque nous analysons des données et des renseignements communs. Nous utilisons cela dans le cadre du mandat qui nous revient en vertu de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés et le SCRS s'en sert manifestement dans le cadre de l'exercice de son mandat.

Le sénateur Day: Avec ces fonds supplémentaires, allez-vous augmenter vos activités de cueillette de renseignements?

Mme Atkinson: Nous le ferons, notamment dans le cadre de notre réseau outre-mer. Comme je l'ai mentionné, nous allons élargir notre réseau de contrôleurs de l'immigration pour assurer une fonction plus robuste de collecte de renseignements. Nous espérons par ailleurs créer davantage de postes d'agents de liaison en matière de renseignements de façon à mettre nos services de cueillette de renseignements à la portée de la GRC, du SCRS et de nos autres partenaires d'exécution de la loi du pays. Nous envisageons la possibilité d'avoir des agents de liaison dans d'autres endroits, comme par exemple aux États-Unis, de façon à assurer une collaboration et à fournir les renseignements glanés côté immigration aux unités et services de renseignement.

Le sénateur Day: Si nous sommes préoccupés c'est qu'il y a eu un très grand nombre de ministères gouvernementaux qui recueillaient des renseignements et qu'il y a un rôle de coordination à assurer. Votre activité accrue au sein du ministère a-t-elle été communiquée au Bureau du Conseil privé, au SCRS et à la GRC? Tout le monde comprend-il bien que votre activité accrue en la matière résultera en une multiplication des renseignements qui pourront être livrés à d'autres ministères?

Mme Atkinson: Absolument. Notre stratégie axée sur le recueil de renseignements a été communiquée à tous nos partenaires dans le système ainsi qu'au Bureau du Conseil privé. Il est juste de dire que tous nous appuient solidement.

Le président: J'ai quelques interrogations quant aux réponses fournies aux questions posées par le sénateur Day. Existe-t-il un document décrivant la raison d'être de cette réorganisation?

Mme Atkinson: Oui, je pense que nous pourrions vous fournir un document décrivant notre stratégie quant à l'allocation des fonds que nous recevons dans le cadre du budget de sécurité.

The Chairman: That would be helpful. Is there a protocol with CSIS that would be available on how you share information?

Ms Atkinson: We have an MOU with CSIS, yes.

The Chairman: Could that be shared with the committee?

Ms Atkinson: I believe that is possible, yes.

The Chairman: What is the current backlog in refugee cases right now?

Ms Atkinson: The current pending caseload at the Immigration and Refugee Board is approximately 50,000 claims.

The Chairman: In addition, there are 25,000 people who have disappeared and for whom you have issued warrants?

Ms Atkinson: There are outstanding warrants of approximately 25,000, correct.

The Chairman: Would that make 75,000 loose fish?

Ms Atkinson: I would not say that the 50,000 are loose fish.

The Chairman: Do you know where they are?

Ms Atkinson: Yes. There may be some overlap between the 50,000 and the 25,000, but the vast majority of the 50,000 claims are people who are in process and we know where they are located. They want us to know where they are because they are in the process of making their refugee claims. Most of those 50,000 are at various stages of their refugee determination process.

The Chairman: Do you test that? For example, could you pick refugee applicant X and say they are on 275 Lombard Street in Toronto, then go out there and actually find that person at that address?

Ms Atkinson: We will be putting that to the test because part of the funds we have received through the security budgets have been allocated to look at all of the claims — or as many as we possibly can — that are in the Immigration and Refugee Board backlog. Shortly after September 11, we instituted a screening mechanism at the front end, when refugee claimants arrive. We have also expended resources on looking at that existing inventory of claims to do a security screen on those claims to determine cases that may be of concern to us from a security or criminality perspective.

We are in the process of establishing a follow-through mechanism for identifying those individuals out of that backlog who may be of concern, to find them and take appropriate action against them under the tools we have available in the Immigration Act.

The Chairman: How long will it take you to dispose of that 50,000 backlog?

Le président: Cela serait utile. Existe-t-il avec le SCRS un protocole quant à vos échanges de renseignements?

Mme Atkinson: Oui, nous avons un protocole d'entente avec le SCRS.

Le président: Cela pourrait-il être fourni au comité?

Mme Atkinson: Oui, je pense que c'est chose possible.

Le président: Quel est l'actuel arriéré de dossiers de réfugiés?

Mme Atkinson: L'actuelle charge de travail en attente à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié est d'environ 50 000 revendications.

Le président: Il y a par ailleurs 25 000 personnes disparues ou pour lesquelles vous avez émis des mandats, n'est-ce pas?

Mme Atkinson: Il y en effet environ 25 000 mandats non exécutés.

Le président: Cela donnerait-il 75 000 vacanciers?

Mme Atkinson: Je dirais qu'il y aurait 50 000 vacanciers là-dedans.

Le président: Savez-vous où ils se trouvent?

Mme Atkinson: Oui. Il y a peut-être un certain chevauchement entre les 50 000 et les 25 000, mais la grande majorité des 50 000 sont des personnes qui sont dans le processus et dont nous savons où elles se trouvent. Elles tiennent à ce que nous sachions où elles se trouvent parce qu'elles veulent voir leur demande de statut de réfugié aboutir. La plupart de ces 50 000 en sont à différents stades de leur processus de détermination du statut de réfugié.

Le président: Vérifiez-vous cela? Par exemple, pourriez-vous choisir le demandeur de statut de réfugié X et dire qu'il se trouve au 275 de la rue Lombard à Toronto, pour ensuite vous y présenter et bel et bien y trouver cette personne?

Mme Atkinson: Nous allons mettre le système à l'épreuve car une partie des fonds que nous avons reçus dans le cadre du budget de la sécurité doit être consacrée à un examen de toutes les demandes — ou en tout cas au nombre maximal — qui se trouvent dans l'arriéré de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié. Peu après le 11 septembre, nous avons mis en place au stade initial un mécanisme de triage qui intervient dès l'arrivée des revendicateurs du statut de réfugié. Nous avons également déployé des ressources pour examiner l'inventaire existant de revendications en vue de faire un examen sécuritaire des demandes pour repérer les cas qui pourraient poser problème du point de vue sécurité ou activité criminelle.

Nous sommes en train d'établir un mécanisme de suivi pour identifier les dossiers dans l'arriéré qui devraient susciter certaines inquiétudes afin de repérer les intéressés et de prendre les mesures appropriées contre eux en utilisant les outils qui nous reviennent en vertu de la Loi sur l'immigration.

Le président: Combien de temps vous faudra-t-il pour liquider cet arriéré de 50 000 dossiers?

Ms Atkinson: You would probably have to put that question to the Immigration and Refugee Board itself in terms of how long it will take them to process that 50,000 backlog.

The Chairman: Based on your experience, how long does it take?

Ms Atkinson: It currently takes the board 11 months on average to deal with a single claim. Those 50,000 are at different stages of the process so it is hard for me to say. I would imagine, however, that it would take two, possibly three years to work through that entire backlog.

The Chairman: If I understand correctly, either we change the international protocols that we have signed, or we change the Charter of Rights, or we find a way to process people by putting them into detention camps, or we find a way to process the claims quicker. Those are the available options.

Ms Atkinson: I am not sure that those are the only available options. We have to look the refugee determination system from the broadest perspective. We need to go back to the concept of where our borders are. We have to take action on all fronts. We have to try to deter improperly documented, irregular migrants who are not in need of protection from getting here in the first place.

The Chairman: I heard that part of your testimony. I am saying that, at the end of the day, despite the programs in place, 50,000 people will in fact get through. They are here and we are processing them and it is a three-year wait. We will not know until the end of the third year whether these people are in the country appropriately or not. We either find a place to keep them or we find a way to deal with them faster.

How much would it cost to deal with them faster? If we wanted to cut the wait down to six months, how much money do you need?

Ms Atkinson: I cannot answer that question directly.

The Chairman: Could someone look at that question and come back to the committee afterwards and say, "Okay, here is what it will cost us if we cut these waiting periods down"? Is that a reasonable question for your department to look at?

Ms Atkinson: We can certainly look what the overall cost would be. Every country has a different way of determining refugee status and there are different ways of putting individuals through a system. The system that we have in Canada is with an independent tribunal that makes the determination on the claim as to whether or not there is protection. Every system in the world has a mechanism by which claims are heard, with different levels of appeal, different levels of access to the Federal Court and so on.

Mme Atkinson: Il vaudrait sans doute mieux que vous demandiez directement à la Commission de l'immigration du statut de réfugié combien de temps il lui faudra pour traiter de cet arriéré de 50 000 cas.

Le président: Sur la base de votre expérience, combien de temps cela demandera-t-il?

Mme Atkinson: À l'heure actuelle, il faut en règle générale à la Commission 11 mois pour traiter une demande. Ces 50 000 demandes en sont à différentes étapes du processus et il m'est donc difficile de me prononcer là-dessus. J'imagine en tout cas qu'il faudrait deux ans et peut-être trois pour liquider tout cet arriéré.

Le président: Si j'ai bien compris, ou l'on doit changer les protocoles internationaux que nous avons signés, ou l'on doit modifier la Charte des droits ou l'on doit trouver moyen de traiter des dossiers des gens en les enfermant dans des camps de détention ou encore trouver un moyen plus rapide de traiter de leurs demandes. Voilà les possibilités qui s'offrent à nous.

Mme Atkinson: Je ne suis pas convaincue que ce soit là les seules possibilités envisageables. Il nous faut envisager le système de détermination du statut de réfugié dans une perspective la plus large possible. Il nous faut revenir au concept de l'emplacement de nos frontières. Il nous faut prendre des mesures sur tous les fronts. Il nous faut essayer d'empêcher au départ que les migrants en situation irrégulière, non munis des documents appropriés et qui n'ont pas besoin de protection, arrivent ici en premier lieu.

Le président: J'ai entendu cette partie de votre témoignage. Ce que je dis c'est qu'en bout de ligne, en dépit des programmes qui sont en place, 50 000 personnes vont passer. Elles sont ici, nous traitons de leurs dossiers et il y a une période d'attente de trois ans. Nous ne saurons qu'à la fin de la troisième année si ces personnes méritent d'être ici ou non. Ou il nous faut trouver un endroit où les garder ou il nous faut trouver le moyen de traiter plus rapidement de leur cas.

Combien cela coûterait-il de traiter plus rapidement des dossiers? Si nous voulions ramener le délai à six mois, combien d'argent faudrait-il dépenser?

Mme Atkinson: Je ne peux pas répondre directement à cette question.

Le président: Quelqu'un pourrait-il se pencher sur cette question et revenir au comité pour nous dire: «Voici ce que cela nous coûterait si nous réduisions les périodes d'attente»? Est-ce là une question raisonnable à soumettre à votre ministère?

Mme Atkinson: Nous pourrions certainement examiner quel en serait le coût d'ensemble. Chaque pays a une méthode différente de déterminer le statut de réfugié et il y a différents moyens de faire passer les gens par un système. Le système que nous avons au Canada est tel que c'est un tribunal indépendant qui tranche et qui décide s'il doit ou non y avoir protection. Chaque système dans le monde a un mécanisme en vertu duquel les revendications sont entendues, avec différents niveaux d'appel, avec un accès à la cour fédérale, ici, et cetera.

The Chairman: You are hearing members of Parliament tell you that they are uncomfortable with how long it takes. They are uncomfortable with the delays in the process and with the gaps. My sense of what the committee has been trying to communicate with their questions is that we see difficulties here and we are not comfortable with the answers we are getting.

The question of intelligence agencies comes up. What sort of oversight is there of the intelligence operation within your department? Who is responsible for the independent oversight?

Ms Atkinson: We do not have an independent body that oversees the intelligence collection within the Department of Citizenship and Immigration.

The Chairman: Are there proposals coming forward to develop some form of oversight?

Ms Atkinson: There are no proposals on the table at this time to have an independent body to oversee the intelligence function within Citizenship and Immigration.

The Chairman: Could you obtain for us the department's position on whether there should be an oversight function and, if so, when it intends to introduce legislation to that effect?

Ms Atkinson: I can come back to you with that.

The Chairman: Thank you. This topic is of great interest to us. We expect to return to it often in the coming months. We expect to have the opportunity to see you frequently, and we look forward to it.

We will reflect on your answers and the information you have undertaken to provide us and try to have better questions for you when you come back. On behalf of the committee, I thank you for coming today.

The committee adjourned.

Le président: Vous entendez des députés vous dire qu'ils sont mal à l'aise avec le temps qu'il faut pour traiter ces dossiers. Ils sont mal à l'aise face aux délais dans le processus et aux lacunes. Mon impression est que le comité ici réuni essaie de vous faire comprendre grâce à ces questions que nous voyons ici des difficultés et que nous ne sommes pas à l'aise avec les réponses qu'on nous sert.

La question des services de renseignement surgit. Quel genre de contrôle des activités de renseignement existe-t-il au sein de votre ministère? Qui est responsable d'un contrôle indépendant?

Mme Atkinson: Nous n'avons pas d'organe indépendant qui surveille la collecte de renseignements au sein du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration.

Le président: Y a-t-il des propositions en vue de l'établissement d'un pouvoir de contrôle?

Mme Atkinson: Il n'y a pour l'instant sur la table aucune proposition en vue de la création d'un organe indépendant chargé de surveiller la fonction de recueil de renseignements au sein de Citoyenneté et Immigration.

Le président: Pourriez-vous obtenir pour nous la position du ministère quant à la question de savoir s'il devrait y avoir une fonction de surveillance et, dans l'affirmative, s'il compte proposer un projet de loi à cet effet?

Mme Atkinson: Je pourrai vous revenir avec cela.

Le président: Merci. Ce sujet nous intéresse de très près. Nous comptons y revenir souvent dans les mois à venir. Nous espérons avoir la possibilité de vous revoir souvent et c'est avec plaisir que nous envisageons ces rencontres.

Nous nous pencherons sur vos réponses et sur les renseignements que vous nous avez fournis, ce en vue de préparer de meilleures questions pour vous à l'avenir. Au nom du comité, permettez-moi de vous remercier d'avoir été des nôtres aujourd'hui.

La séance est levée.



If undelivered, return COVER ONLY to:

Communication Canada – Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*

Communication Canada – Édition
Ottawa (Ontario) K1A 0S9

WITNESSES:

From the Department of the Solicitor General of Canada:

Mr. Michel D'Avignon, Director General, National Security, Policing and Security Branch;
Mr. Mike Theilmann, Chief, Operational Readiness, Counter-Terrorism Division.

From the Department of Citizenship and Immigration:

Ms Joan Atkinson, Assistant Deputy Minister, Policy and Program Development.

TÉMOINS:

Du ministère du Solliciteur général du Canada:

M. Michel D'Avignon, directeur général, Sécurité nationale, Secteur de la police et de la sécurité;
M. Mike Theilmann, chef, Préparation opérationnelle, Division de la lutte contre le terrorisme.

Du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration:

Mme Joan Atkinson, sous-ministre adjointe, Développement des politiques et programmes.